

LE SECOND VOLVME des plus excellents Bastiments de France.

Auquel sont designez les plans de quinze Bastiments, & de leur contenu : ensemble les eleuations & singularitez d'vn chascun

PAR IACQVES ANDROVET, DV CERCEAV ARCHITECTE.

A PARIS,
Pour ledit Iacques Androuet, du Cerceau.
M. DC. VII.

TABLE DES BASTIMENS CON-tenuz en ce ſecond volume.

Maiſons Royales.

Maiſons particulieres.



A TRESILLVSTRE ET TRES-VERTVEVSE PRINCESSE CATHERINE DE MEDICIS, ROYNE, MERE DV ROY.

MADAME, Encore que i'aye esté souuent importuné par plusieurs, de continuer & acheuer le second Volume des plus excellens bastimens de France : toutesfois rien ne m'a tant contraint d'y mettre la main, que la promesse que ie vous en auois faicte. Il est vray que ie ne l'ay pas si tost paracheué, comme i'eusse bien desiré, pource qu'il est besoin se transporter sur les lieux pour en prẽdre les plans & desseins auec leurs mesures, ce qui ne se peut faire qu'auec vn long temps, mesmes en mon endroit, d'autant que la vieillesse ne me permet faire telle diligence que ieusse faict autrefois. Nonobstant, Madame, ie me delibere, Dieu aydant, le reste de ma vie poursuiure & continuer mes labeurs à ce que ie cognoistray vous estre aggreable, pour les vous dedier, comme ie fais ce present volume, auquel i'ay suyui le mesme ordre, & maniere que i'auois faict au precedent. Vous priant, Madame, le prendre & receuoir d'aussi bonne volonté, qu'auez faict mes autres œuures par cy deuant. Et en ceste asseurance,

MADAME, Ie prie Dieu vous donner en parfaite santé, heureuse & longue vie, auec l'accomplissement de vos bons & saintz desirs.

De vostre Majesté le tres-humble & tres-obeissant seruiteur IACQVES ANDROVET DV CERCEAV.



Blois.

CE Chasteau est assez renommé pour les frequentes demeures que y faisoyent anciennement les Rois de France, principalement le Roy Loys douziesme, que lon nommoit *Pater Patriæ*. Ce lieu est hault assis sur la riuiere de Loire, & au bas est la ville. Sur la riuiere est vn pont, Le Chasteau est basty la plus grande partie de pierre & brique. La court n'est pas carree, comme vous est monstré par le dessein du plan. Il y a pareillement de beaux & grands iardins, differans les vns des autres, aucuns ayans larges allees à lentour, aucunes couuertes de charpenterie, les autres de coudres, autres appliquez à vignes. La ville n'est pas bien à niueau. Car par aucuns endroits des ruës on y va montant & descendant, mesmes à aulcunes places par degrez faits de paué. Dans icelle ville y a de beaux bastimens. La raison est, qu'il y a plusieurs personnes, qui par cy deuant voyant la Court estre quasi ordinairemẽt à Blois, y ont voulu faire leur demeure: de sorte que maintenant ne se trouue gueres de villes, ou il y ait tant d'Officiers de la Court, qu'en icelle, & mesmes iusques aux plus grans. Ce lieu est accompaigné de deux forests, l'vne du costé deça la riuiere, l'autre de l'autre part d'icelle. Sortant des iardins du lieu, l'on va à vne allee couuerte d'ormes à quatre rangs, iusques à la forest prochaine, laquelle allée contient douze cents tant de toises, comme ie l'ay toisée. On peult aller du Chasteau à l'ombre sous les arbres d'icelle iusques à ladicte forest. Entour icelle ville à deux & à trois lieues à l'enuiron, sont de belles places renõmees, comme Bury, Beauregard, Villesanin, Chindony, & autres, dont deux d'iceux ay-ie mis en ce second volume de bastimẽs de France, comme verrez en leur lieu. Vne grand partie de la terre d'enuiron sont vignobles, & de trois sortes, dont les bons se nomment Auuernatz, les plus petis lignages, les moyens vins de grois, & en recueillent en abondance au long d'icelle riuiere de Loire. Ils sont contraints en la plusspart des endroicts où passe ladicte riuiere faire des leuées pour la tenir serree depeur de ses desbordemens.

Amboise.

CE Chasteau est d'Ancienneté fort renommé, comme l'vn des principaux bastimens de France, à cause de la frequente demeure que faisoyent les Roys en ce lieu. Il est assis sur la riuiere de Loire, en vn lieu hault. Au pied d'iceluy est la ville, & pres d'Icelle y a vne forest assez belle. La veuë de ce Chasteau s'estend sur ladicte riuiere, tant d'amont que d'aual: mais celle d'aual, ie n'ay memoire en auoir veu vne telle. Car des terraces qui enuironnent ce Chasteau en d'aucuns endroits, se voyent aisément la ville de Tours, & l'Abbaye de Marmonstier, encor qu'il y ait sept lieues de distance, & encor beaucoup plus loin à perte de veuë. Ce bastiment n'est seulement esleué du costé de la riuiere, mais aussi du costé de la ville, laquelle il tient à son commandement. Tout le circuit du bastiment est fierement basty, & sur roc, au pied duquel, ioignant la closture, sont deux grosses tours de dix à onze toises de diametre en dedãs, ou enuiron, esquelles tours les chariots auec cheuaux peuuent mõter du bas en haut iusques à la court du Chasteau. Il y a en ce lieu plusieurs corps de logis. Ceux qui sont assiz sur les clostures, sont bien bastiz, comme le logis de Vertuz, & autres. Mais il y en a par dedans, qui ne sont que de cloisonnages. Depuis quelque temps a esté faict quelques corps de bastimens neufs respondans sur le Iardin, auec d'autres respondans sur la court du milieu. Le Iardin est vn peu estroit pour la grande longueur

qu'il a, lequel eſt fermé dans la cloſture du Chaſteau. Au milieu du lieu ſur la premiere court eſt ſitué & baſty vn Temple d'ordre moderne, pareillement vne petite Chapelle, eſleuée & aſſiſe en ſaillie outre les cloſtures du lieu du coſté de la ville.

Il y a vn ieu de paulme en l'vne des courts, pris dans terre comme en vn foſſé. Au pied du chaſteau & bout de la ville eſt vn pont de pierre ſur la riuiere, ſur lequel ſont baſties quelques maiſons particulieres.

Fontainebleau.

FONTAINEBLEAV eſt vn lieu aſſis dans la Foreſt de Biere, en vne plaine, fermé de diuers coſtez, rochers, & montaignes couuertes de boys de haulte fuſtaye. Anciennement c'eſtoit vn vieil baſtiment, où les Rois par quelques fois ſe retiroyent pour eſtre là comme en lieu ſolitaire. Le Roy François premier, qui aimoit tant à baſtir, conſiderant ce lieu ainſi fermé de ſes ruſtiques, y print fort grand plaiſir: & de faict, le fiſt baſtir comme il eſt de preſent. Les anciens recitent, qu'en ce lieu y auoit vne groſſe tour, ou de preſent & ſur les fondements d'icelle eſt la Chapelle, prochaine de la grand ſalle du bal, & ſ'eſt-on ſeruy d'aucuns vieils fondemens. La plus grãde partie du logis eſt baſtie de Grets, comme meſme ils en ont les rochers ſur le lieu, auec brique: principalement la baſſe court, laquelle en grandeur excede toutes autres courts des baſtimens Royaux. En la ſeconde court, y a ſource de fontaine, & ſe dict que c'eſt la plus belle eaue de ſource qui ſe voye gueres, & que par ce on l'appeloit belle eaue, maintenant Fontainebleau. Ce lieu eſt à demie lieue de la riuiere de Seine. La terre n'eſt que ſablonnage, tellement que les arbres de ladite foreſt ne ſont pas communément de belle grandeur, & ne peuuent gueres bien prouffiter. Le feu Roy François, qui le fiſt baſtir, s'y aimoit merueilleuſement: de ſorte que la pluſgrande partie du temps il s'y tenoit, & l'a enrichy de toutes ſortes de commoditez, auec les galleries, ſalles, chambres, eſtuues, & autres membres, le tout embelly de toutes ſortes d'hiſtoires, tant peinctes que de relief, faites par les plus excellens maiſtres que le Roy pouuoit recouurer de France & d'Italie, d'où il a faict venir auſſi pluſieurs belles pieces antiques. En ſomme, que tout ce que le Roy pouuoit recouurer d'excellent, c'eſtoit pour ſon Fontainebleau: où il ſe plaiſoit tant, que y voulant aller, il diſoit qu'il alloit chez ſoy: qui fut cauſe, que pluſieurs grands ſeigneurs y firent baſtir chacun en ſon particulier, tãt que pour le iourd'huy a beaucoup de beaux logis, & dignes deſtre remarquez. Mais depuis la mort du feu Roy François le lieu n'a pas eſté ſi habitué ne frequẽté, qui ſera cauſe qu'il ira auec le tẽps en ruine, cõme ſõt beaucoup d'autres places que i'ay veuës, à cauſe de n'y habiter. Tout ioignãt la baſſe court eſt vn Conuent de Mathurins, que le feu Roy Loys y fonda. Depuis quelque temps le principal du baſtiment a eſté par le Roy Charles neuſieme clos & fermé d'vn foſſé, excepté la baſſe court à raiſon des guerres ciuiles. Ce lieu eſt prochain de quatorze lieues de Paris, de quatre lieues de Nemours, de deux lieues de Moret, à quatre lieues de Melun, à quatre lieues de Montereau & de Milly: Les prochains lieux ſeigneuriaux ſont Blandy à quatre lieues, & Valery a ſept. Ce lieu eſt accompagné d'vn fort bel eſtang, au long duquel eſt la chauſſee reueſtue de quatre rangs d'ormes, faiſant ſeparation de deux grands iardins comme l e tout voyez deſſeigné par le plan.

Villiers Coſte-reſts.

CEſte Maiſon eſt ſituée en Picardie, ſur le chemin de Paris à Soiſſons, diſtante de dixſept lieues de Paris, & de cinq de Soiſſons, prochain & tout tenant de la foreſt de Rets. Ce lieu eſtoit d'ancienneté vn logis de marque, comme apparoiſt tant par le grand corps de logis, que par la cloſture du Parc. Le Roy François premier eſtoit merueilleuſement addonné apres les baſtimens, de ſorte que c'eſtoit le plus grand de ſes plaiſirs, comme auſſi il l'a bien monſtré au nombre des maiſons qu'il à faict faire, & de celles qu'il à reſtablies, meſmes de celle cy, dont nous traittons à preſent. Car luy voyant ce lieu prochain d'vne telle foreſt, excedant en grandeur toutes celles de France, ioint qu'il aymoit la chaſſe, feiſt reparer ledict baſtiment, & l'augméter de pluſieurs corps de logis, & tel comme il apparoiſt de preſent. En premier lieu ce logis eſt en terre plaine, ioignant le bourg, lequel n'eſt pas petit, & eſt ledict logis entre le bourg & la foreſt: de ſorte que le commencement du baſtiment commence au bout du bourg, & la fin du Parc va faillir prochain de la foreſt. Ceſte maiſon cõſiſte en deux courtz. Le vieil baſtiment faict la ſeparation d'icelles, la premiere court eſtant longue & eſtroicte, eſt fermée de corps de logis, aſçauoir vn ſur le deuant, deux aux deux coſtez de la court, vn à dextre, l'autre à ſeneſtre. Iceux corps ſeruent au premier eſtage pour offices, le ſecond pour commoditez l'autre eſt le vieil, qui faict la ſeparation des courts, comme deſſus, ſeruant de commoditez. La ſeconde court eſtant longue & eſtroicte pareillement, & ſeruant de ieu de paulme, eſt fermée de quatre corps de logis. Le premier eſt celuy de deuant, qui eſt le vieil corps, dont cy deuant auõs parlé. Es deux coſtez, dextre & ſeneſtre, auec l'autre oppoſite du vieil corps, ſont comprins les commoditez des membres, comme ſalles, chambres, & autres choſes. Tous ces corps ſont enrichis & accommodez de tours & pauillons ſur le derriere, vers les iardins des deux coſtez hors le baſtiment à dextre & à ſeneſtre, ſont comprins iardins, parterres, & arbres à fruicts, partie faict par parquet & prez auec allees couuertes de coudriers, qui dõnent vn grand enrichiſſement & beauté au lieu. Le derriere eſt le Parc fermé de muraille de pierre toute de cartier. Il y a vne allée droicte commençant des baſtimens iuſques à la fin de la cloſture. Ioignant aupres la foreſt, ſur icelle allée, & à main dextre, eſt vne chapelle de bonne inuention, au deuant de laquelle eſt vn Portique à coulonnes, auec planchier, lequel s'en va en ruyne, à faulte d'y eſtre pourueu. Et ce n'eſt pas ſeulemẽt en ceſt endroict que la maçonnerie ſe ruine, mais en la premiere court és baſtimens des offices : & me recorde d'vn dire qui fut tenu lors que i'y eſtois, que feu le Roy François deuiſant quelque fois des baſtimens, quand on luy diſoit, Sire, tel baſtiment eſt bien entretenu s'il ne ſe demoliſt point, il reſpondoit Ce n'eſt pas des miens, Au cõtraire ſi on venoit à luy dire, vn tel baſtimẽt eſt en vne belle place: mais il s'en va ruinãt il repliquoit incontinẽt, Ce ſont des miens. Ce qu'il diſoit tresbien: car la pluſgrande partie des ſiens s'en vont ruinant à faute d'y pourueoir, & y mettre ordre par vn bon moyen, comme d'auoir vn Couureur, lequel ſoit tenu d'entretenir toute la couuerture : vn Maçon pareillement, pour entretenir les reparations, auec quelques gaiges : ce qui ſe feroit pour peu de choſe, comme meſme au Chaſteau de Montargis, lequel n'eſt pas de petite entretenue, toutesfois pour bien peu de choſe par an auons regardé à le maintenir : ce qui ſe pourroit faire és autres baſtimens par ce moyen & d'vn bon regard. I'ay amené ce poinct à propos, afin que ſi les Roys & Princes s'en veullent aider, ils le pourront faire. Au demeurant, les deſſeins tant du contenu que des montées, vous monſtreront le contenu de ce lieu.

Charleual.

CEſte place eſt aſſiſe & ſituée en Normandie ſur le chemin de Paris à Rouan, prochain le bourg de fleury. Le Roy Charles IX. ayant deſir faire baſtir quelque lieu, fut aduerty par le Sieur de Dureſcu, de ceſte place, qui eſt en vn vallon, enclos & circuy de montaignes, au deſſus deſquelles eſt la foreſt de Lions. Et entre leſdictes montaignes y a de belles veuës : vne entre autres, laquelle eſtend ſon regard par vn vallon iuſques à la riuiere de Seine, diſtante de trois lieuës du lieu. Le Roy feiſt compoſer vn plan digne d'vn Monarque, dont ie vous en ay figuré le deſſein, & feiſt beſongner apres, & commencer vn corps à la baſſecourt, qui contenoit en longueur neuf vingts tant de toiſes: & le fondement faict, elleuerent le premier eſtage, y eſtabliſſant les offices. Là deſſus le Roy mourut qui fut cauſe que toute l'armée demeura. Ce nonobſtant durant ſon viuant il feit dreſſer le iardin, duquel ie vous en ay figuré le plan. Il fut acheué d'accouſtrer auant ſon deces. Si ce lieu euſt eſté parfaict, ie croy que c'euſt eſté le premier des baſtimens de France, pour la maſſe dont il euſt eſté fourny. Il eſt vray que le commencement de la maçonnerie eſtoit de pierre de cartier & brique. Or quand il faut faire compte d'vn œuure, on eſtime touſiours la maçonnerie entierement faicte de pierre de cartier, exceder tout autre, excepté ſi la maçonnerie n'eſtoit accompagnée de marbres. En ce lieu à eſté prattiqué certains canaux circuiſants le contenu, par le moyen d'vn paſſage d'eaue qui s'eſt prattiqué en ceſte plaine. Vous voyez ſur la fin du iardin vne grand place ouale. Ledict Roy Charles auoit volonté qu'elle ſe trouuaſt au milieu de ſon iardin, en faiſant outre icelle faire vn tel & pareil iardin qu'eſtoit celuy du coſté du baſtiment: tellement que ledict iardin eut bien eu trois cens toiſes de long ſur la largeur de neuf vingts tant de toiſes. Cependant qu'on trauailloit à ceſt œuure, fut faict vn petit baſtiment pour y loger le Roy, qui y venoit ſouuent, ayant prins l'affaire en affection.

Les Thuilleries.

CE lieu eſtoit, n'a pas long temps, vne place aux faulx bourgs de S. Honoré à Paris, du coſté du Louure, & eſt coſtoyé de la Riuiere de Seine, où il y auoit certaines maiſons dediées à faire des thuilles, & pres d'iceluy y auoit quelques beaux iardins. La Royne mere du Roy ayant troué ce lieu bien commode pour faire quelque baſtiment plaiſant, fiſt commençer à y baſtir, & ordonna premierement le deſſein que vous en ay figuré: auec ce fiſt dreſſer les iardins ſuyuans, & ainſi que les voyez par mes portraicts. Icelle Dame ayant bien cōſideré le premier deſſein du plan, ne l'a de gueres depuis changé, excepté quelques augmentations qu'elle a deliberé y faire. Ce baſtiment n'eſt de petite entreprinſe, ne de petite œuure: & eſtant paracheué, ce ſera maiſon vrayement Royalle. Vne partie des fondemens ſont aſſis il y a ia aſſez long temps: mais il n'y a encor qu'vn corps double eſleué, portant deux faces, ſeruant iceluy corps de membres de commoditez, & d'vne gallerie ioincts enſemble. En l'vne des faces eſt la gallerie du coſté du iardin: en l'autre ſont les commoditez du coſté de la court. Le portail qui eſt au millieu de ce corps, eſt garny de coulonnes fort enrichies de certains marbres & iaſpes. Tout ce qui eſt baſty, eſt faict de bonne matiere de pierre de taille, auec bonne ordōnance & ſymmetrie, or d'autant qu'il n'y a eleuation que d'vn corps, ie ne vous en declareray point d'auantage, & auſſi que les eleuations & commoditez ſe pourront changer. Tant y a, que par le plan & eleuation vous pourrez cognoiſtre ce qui y eſt.

Sainct Maur.

CE lieu eſt ſitué à deux lieues de Paris, ioignant la Riuiere de Marne, prochain lequel eſt vn bourg, auec vne Abbaye, que feu Monſieur le Cardinal du Bellay, en eſtant Abbé, redigea en Chanoinerie, & commença à y baſtir, & fiſt faire vn corps de logis, auec la court ſeulement. Ce lieu appartient maintenāt à la Royne mere du Roy, laquelle l'a fort augmenté, comme apparoiſt par les deſſeins des plans & eleuations: le baſtiment eſtant parfaict aura vne court carrée, ayāt quatre corps de logis aux quatre coſtez, & aux quatre angles par le dehors quatre grāds pauillons: le tout garny, tant les corps, que les pauillons, de membres neceſſaires pour accommoder vn grand lieu. Par le dehors de l'edifice de chacun corps, & entre les pauillons, y à trois eſtages d'arcs, & à chacun eſtage y à neuf arcs ſeruant de decoration, & de donner iour aux galleries eſtant à chacun eſtage, pour aller de pauillon à autre, & auſſi pour entrer d'icelles allees aux membres eſtant és corps des baſtimēs: pareillement pour auoir par iceux arcs au trauers des allees clarté aux membres deſdits corps par le moyen des croiſees y comprinſes: ce qui s'appelle communément vn ſecond iour. Sur le troiſieme ordre d'iceux arcs, qui faict le troiſieme eſtage, eſt vn riche entablement garny de ſon ordre, ſur lequel eſt aſſis vn Frontiſpice, qui eſt bien vn ordre & maniere Antique, & eſclatant, a nous, qui n'en auons point faict en noſtre France de ſi grand. Il y a ſeulement vn coſté ainſi parfaict par le dehors: mais la deliberation de la Royne eſt de faire continuer ceſt ordre. I'ay veu le modelle qui en à eſté faict par ſon commandement, auquel ſont contenus non ſeulement les baſtimens, mais auſſi tout l'ordre, tant des iardins que des autres choſes, qu'elle entend & veut eſtre ſuiuy. Ce que i'ay deſſeigné comme ie le vous preſente. Pour le regard du dedans ie vous en ay faict vn deſſein d'eleuation, ſuiuant & ainſi que le feu Cardinal l'auoit faict eſleuer. Du depuis la Royne à eſleué ſur iceluy corps vn eſtage, & veut que cela ſe continue es autres: ce que i'ay laiſſé à deſſeigner, attendant la perfection,

Chenonceau.

CE baſtiment eſt ſitué au païs de Touraine, ſur vn pont, qui eſt ſur la riuiere de Cherff meſmes ſur l'vn des bouts d'iceluy: & n'eſt qu'vne maſſe, ſans court, couuert toutesfois de diuerſes ſeparations de pauillons. La Royne mere du Roy trouuant la ſituatiō du lieu fort à ſon gré, l'acheta, & l'a depuis amplifié de certains baſtimens, auec deliberation de le faire pourſuyure ſelon le deſſein que ie vous en ay figuré par vn plan. Or ce lieu eſt fort bien baſty: car d'vne terrace qui eſt ſur le deuant, on entre dans le logis à vne allée, faiſant ſeparation du corps du baſtiment en deux, dont chacun coſté eſt bien & ſuffiſamment fourny de membres neceſſaires pour vn tel lieu: & d'icelle allee l'on vient au pont. Pluſieurs voyans la maniere de ce baſtiment, comme il à eſté là deſſus praticqué, s'en ſont eſbahis, cognoiſſant le lieu donner vn tel contentement. Il eſt oultre plus accommodé de iardins, auec vn Parc de belle grādeur, garny d'allees de pluſieurs ſortes. A main dextre de l'entree y a vne fontaine dedans vn Roc, de pluſieurs gettons d'eaue, & à l'entour d'iceluy, vne cuue de quelque trois toiſes de diametre, touſiours pleine d'eau. A l'entour d'icelle cuue vne allee à fleur de terre en maniere de terrace: Et plus hault, vne autre terrace, tout à l'entour de huict à dix pieds de hault, couuerte de treilles, ſouſtenue & fermee d'vn mur enrichy de Nichee, colonnes, figures, & ſieges. Il y à deux Iardins en ce lieu, l'vn de là le pont, lequel eſt fort grand: l'autre plus petit, eſt deça la riuiere à main gauche en entrant

au bastiment, au centre & milieu duquel iardin est vn petit caillou d'vn demi pied, ou enuiron, auec vn trou de poulce & demi de diametre, & fermé d'vne cheuille de bois laquelle ostée il sort vn geçt d'eaue de la hauteur de trois toises de hault, qui est vne belle & plaisante inuention. Ce lieu est accompagné d'vne forest assez grande, laquelle va dudit lieu de Chenonceau iusques aupres d'Amboise, qui est à trois lieuës dudit Chenonceau: & ioignant vn des costez du Parc, y à vn pré grand & beau. Vous pourrez veoir le surplus par les plans & esleuations que vous en ay desseigné.

Chantilli.

CE lieu est situé aux confins de la France, à dix lieuës de Paris, ville capitalle, à vne lieuë de la ville de Senlis. Le bastiment consiste en deux places: la premiere est vne court, en laquelle sont quelques bastimens ordonnez pour les offices: la seconde est vn autre court estant cõme triangulaire, & est esleuee plus haulte que la premiere, de quelque neuf ou dix pieds, & faut monter de la premiere pour venir à la seconde. Entour laquelle de tous costez est le bastiment seigneurial, faict de bonne matiere, & bien basty. Iceluy bastiment & court sont fondez sur vn rocher, dãs lequel y à caues à deux estages, sentant plustost, pour l'ordonnãce vn Laberinthe, qu'vne caue, tãt y à d'allées les vnes aux autres, & toutes voultées. Pour le regard de l'ordõnance du bastiment seigneurial, il ne tient parfaictemẽt de l'art Antique ne moderne, mais des deux meslez ensemble. Les faces en sont belles & riches, comme verrez par les desseins qu'en ay faict expressément. En la court premiere est l'entrée du logis. Les faces des bastimens estans en icelle tant dans la court que dehors, suiuent l'art Antique, bien conduicts & accoustrez. Ces deux courts auec leurs bastimens sont fermez d'vne grãde eau en maniere d'estang dont entre icelles y à separation comme d'vn fossé, par laquelle separation laditte eauë passe au trauers. Au dessus y à vn pont pour aller & venir d'vne des courts à l'autre. Ioignant le grand corps de logis y à vne terrace praticquee d'vn bout du Parc, à laquelle on va de la court du logis seigneurial par le moyen d'vn pont estant sur l'eauë, lequel faict separation du logis seigneurial & de la terrace: & d'icelle on vient au Parc par dessus vn arc, sur lequel est praticqué vn passage couuert: & entre icelle terrace & Parc est pareillement pratiqué par bas vn passage en maniere de fossé, qui sert pour le present de chemin & voye commune, & toutesfois fermé des deux costez de bonnes murailles, pour soustenir les terraux tant du costé du Parc, que de la terrace. Ce lieu est accompagné d'vn grãd iardin, à l'vn des costez duquel est vne gallerie à arceaux, esleuee vn peu plus hault que le rez du iardin. D'vn costé d'iceluy iardin est la basse court, en laquelle sont plusieurs bastimens ordonnez pour escuries. Outre le grand iardin, & prochain iceluy, en y à vn autre, non pas de telle grandeur. Iceux iardins sont enuironnez de places, esquelles aucunes sont bois, prez, taillis, cerizaies, forts d'arbres, & autres commoditez. Aucunes d'icelles places sont fermees par canaux, les autres non: & en ces places est la haironniere. Le Parc est fort grãd, à l'entree duquel, à sçauoir du costé du chasteau, est vne eauë, qui donne vn grand plaisir. Ce lieu est fermé du costé de Paris, de la forest de Senlis, dans laquelle y à vne voute pour aller du lieu au grand chemin de Paris. En somme, ce lieu est tenu pour vne des plus belles places de France.

Anet.

CE lieu eſt aſſez recognu pour vne des belles places de France. Il eſt au païs du Perche en Normandie, comme au milieu de quatre villes, à ſçauoir Dreux, Eureux, Montfort, & Meulan. Ioignant & prochain ce lieu eſt vne petite riuiere, dicte Dure. Le baſtiment eſt aſſis en vne plaine, & eſt accommodé de tout ce que beſoin eſt pour rendre vn lieu parfaict, tant d'vn Parc, bois, Canaux, que de tout ce qui eſt neceſſaire. Feu Madame la Ducheſſe de Valentinois l'a fort enrichy de baſtimens & d'autres beautez, cõme verrez par les plan & eleuations. La principalle court eſt fermee de corps de logis en tous coſtez : dont à main dextre de l'entree eſt vne chapelle ronde auec ſon Dome deſſus, bien accouſtree & digne d'eſtre veuë, pour la bonne ordonnance dont elle eſt faitte. Aux coſtez de la court principalle, & outre les corps de logis à dextre & à ſeneſtre par le dehors, ſont deux courts, vne de chacun coſté, fermees partie de baſtimens, partie de murailles. A la court ſeneſtre y à vne fontaine de belle ordonnance, de laquelle ie vous ay voulu faire deſſein. Derriere le logis ſeigneurial y à vne terrace à la haulteur du rez de terre de la court principale de laquelle terrace l'on contemple le Iardin, qui donne beauté d'eſtre veu ſur icelle. D'icelle terrace l'on deſcend au iardin, & au deſſoubs d'icelle y à vne gallerie voultee. Le iardin eſt de bonne grandeur, & richement accouſtré de galleries à l'enuirõ, dont les trois coſtez ſont tãt en arcs qu'en ouuertures carrées, le tout ruſticque, qui donne au iardin vn merueilleux eſclat à la veuë. Le iardin eſt garny de deux fontaines bien prinſes, & aſſiſes, à cauſe qu'il eſt plus large que profond. Derriere iceluy ſont deux grandes places ſeruantes comme de Parc, ſeparez d'enſemble toutesfois, le tout clos. Icelles places ſont rẽplies comme par parquets, les vnes de prez, les autres de taillis, autres de bois, de garennes, d'arbres fruitiers, viuiers : & iceux parquets ſont ſeparez par allees, & entre chacune allee & parquet en vne partie ſont Canauz. La haironniere eſt compriſe en ces places. Auſſi l'Orengerie, en laquelle eſt vn baſtiment bien plaiſant, les vollieres à oyſeaux auſſi vn baſtiment ioignãt le iardin, auquel eſt praticqué vne ſalle fermee d'vne caue, en ordre d'vne demie circonferance. En ſomme, tout ce qu'on deſireroit pour rendre vn lieu parfaict, eſt là ſur le derriere : & hors d'icelle place eſt vn Hoſtel Dieu, auec vn logis bien baſty : & prochain iceluy paſſe laditte riuiere de Dure. Ioignant le baſtiment ſur le deuant y a vne aſſez belle grande place, de laquelle lon va au bourg. Depuis quelque temps à eſté faict à main ſeneſtre, hors la cloſture des baſtimens & iardins: vne chapelle. Moy y eſtant, me fut dict qu'elle auoit eſté faicte pour mettre la ſepulture de feu Madame la Ducheſſe : dont ayant recouuert l'ordonnance d'icelle ſepulture, ie la vous ay voulu mettre en deſſein.

Eſcouan.

CE lieu eſt aſſis en France, à cinq lieuës de Paris, à trois lieuës de ſainct Denys, & entre ſainct Denys, & Luſarche, qui eſt à ſept lieuës de Paris : & tous ces lieux ſont vne ligne droicte partant du centre de Paris. La maiſon eſt baſtie ſur vn tertre, ayant ſa veuë & beau regard ſur le val tirant audit Luſarche. De l'autre coſté vers Paris eſt vne montaigne couuerte de haulte fuſtaye, qui empeſche en partie la beauté du val deuers Paris. Ce baſtiment conſiſte en quatre grands corps de logis, la court au milieu, ayant foſſez ſur trois coſtez, vne terrace ſur l'autre, laquelle deſcouure vers le bourg, Au pied d'icelle eſt vn ieu de paulme, auec deux petis corps de logis au deux bouts d'i-

celuy. Au pied du baſtiment, & de la terrace d'vn coſté, eſt vn iardin, lequel au temps que ie fus veoir le lieu pour en prendre les deſſeins, n'eſtoit encor paracheué. Entre le baſtiment par le dehors, & le foſſé, y à les trois terraces de trois à quatre toiſes de large, qui circuiſſent le baſtiment. Icelles terraces ſe viennent rendre à la grande cy deſſus ditte, leſquelles ſont pauees bien richement, ayant perapel de trois pieds de hault regnant entour icelles, & le foſſé, ce perapel ſeruant d'appuy, quand on regarde des terraces dans le foſſé. La court eſt ſi richement pauee, qu'il ne s'en trouue point qui la ſeconde. Des quatre corps de logis circuiſſans la court, les trois ſeruent à commoditez de ſalles, chambres, & autres membres, le quatrieme corps eſtant vne gallerie. Les faces tant de la court que du dehors, ſont richement faictes, comme apparoiſt par les eleuations que vous en ay deſſeignees. A l'vne des faces d'vn des corps dãs la court y a deux niches, leſquelles ſont deux figures de captifs de marbre blanc, vn peu plus grand que le naturel, de la main de feu Michel Ange, eſtimees des meilleures beſongnes de France pour le regard de l'œuure, & non ſans cauſe. Feu Monſieur le Conneſtable feit baſtir ce lieu: maintenant madame, veufue de luy, y faict ſa demeure.

Dampierre.

CE baſtiment eſt aſſis en vn vallon, circuy de montaignes & boys taillis: & eſt le pays d'enuiron fort couuert. Ses prochaines villes ſont Cheureuſe à vne lieue vers ſoleil leuant, Montfort Lamaury à trois lieues, Dourdan à quatre lieues au ſoleil de midy, Poiſſi à ſix lieues, Villepreu à trois lieues vers le Septentrion. La prochaine riuiere eſt Seine à cinq lieues loing. En ce lieu n'y à point de vignes, ſinon terres labourables paſſablement, toutesfois vne partie inutiles, & faulte d'eualuer. Ce lieu fut premieremẽt baſty par vn threſorier, & depuis à appartenu à feu Monſieur le Cardinal de Lorraine, lequel l'a amplifié de quelques cõmoditez. A veoir ce lieu de loing, il n'eſt pas de grand monſtre, encor qu'il ſoit aſſez bien accommodé de ce qu'eſt beſoin à vn bon lieu. Il n'eſt couuert que de tuille: tant y à qu'il eſt garny de foſſez à l'enuiron, & y à vn fort beau iardin, vne grande baſſecourt enrichie de ſes baſtimens neceſſaires. Deuant le logis y à vn grand eſtang, dont la chauſſee d'iceluy faict le chemin large & beau entre ledict eſtang & le logis. La court dans le logis principal eſt petite: toutesfois auant qu'entrer audict logis, on trouue vne auantcourt, qui donne quelque contentement. Le baſtiment eſt aſſez bien accommodé de ſes membres: mais entre autres y à des eſtuues & baignoires prattiquées, tant à vne des tours du coing, qu'à vne petite place prochaine, fort bien accouſtrez: principalement l'eſtuue eſt de trois niches auec quelques coulonnes, la voulte deſſus. D'autant que ie l'ay trouuée de bonne grace, ie la vous ay deſſeignée. Deſſoubs le logis ſont les offices bien baſties. En ce lieu y à quelques iardins à fruicts, auec vn Parc, qui n'eſt pas de grande eſtendue, comme vous pouuez veoir par la meſure du plan. Ledict ſieur Cardinal à faict peindre dans la ſalle, & à quelques membres, des hiſtoires, par maiſtres excellens. Le reſte cognoiſtrez aſſez du lieu par les plans & eleuations.

Challuau.



CE baſtiment eſt aſſis au pays de Gaſtinois, entre Fontainebleau, Montereau & Nemours: dont iceluy faict comme vn centre, ayant Fontainebleau pour occident, Montereau pour le Septentrion, & Nemours pour le midy. Ce baſtiment n'eſt qu'vn corps, ayãt quatre pauillons aux quatre coings. A l'en-

trée eſt vn perron à trois pans. Au deſſus eſt vne chapelle couuerte, le Doſme deſſus. D'iceluy perron on va à vn grand eſcallier, pour aller du premier eſtage au ſecond. Chaſcun d'iceux eſt garny ſur le derriere d'vne ſalle, chambre, auec garderobes, montées, & priuez. Sur le deuant aux deux coſtez de l'eſcallier, & ioignant iceluy, ſont deux eſtroites allées, par leſquelles l'on va à vne allée, qui a iour des deux bouts, laquelle faict ſeparation entre la ſalle & la chambre. Ioignant icelle, & entre les membres qui ſont ſur le deuant, qui ſont, aſſçauoir à main dextre & ſeneſtre, deux chambres, deux garderobes, montées, & priuez de chaſcun coſté. Ceſt edifice eſt baſty de pierre & brique. La couuerture d'iceluy eſt vne terrace de pierre de liais, ſuiuant à peu pres l'ordre de ſainct Germain en Layes, & la Muette. Ioignant iceluy par le coſté dextre en entrant eſt vn iardin, au pied duquel eſt vn canal, duquel on pourroit faire de belles choſes. L'autre coſté oppoſite du iardin, dont le baſtiment eſt entre deux, eſt vne montaigne, où ſont bois de haute fuſtaye : & d'icelle montaigne ſe peut faire vn pont, duquel on iroit du baſtiment au bois, tant la montaigne eſt pres du logis. Le Roy François premier fit baſtir c'eſt edifice en ce lieu, à cauſe qu'audict bois prochain y auoit grande quantité de cerfs. Ce lieu de preſent appartient à Madame d'Eſtampes, & s'en va fort ruynant, à faute d'eſtre habitué. Vous verrez le plan & eleuations, qui vous feront plus certain du lieu.

Beauregard.

CE baſtiment eſt à vn particulier, aſſis à trois lieuës ou enuiron de Bloys du coſté du midy, en commune aſſiete. L'edifice n'en eſt pas grand, mais il eſt mignard, & autant bien accommodé qu'il eſt poſſible, pour ce qu'il contient. Le principal corps du baſtiment eſt vn pauillon, au premier eſtage duquel y a ſalle, chambre, garderobe. Prochain & ioignant ce corps eſt vn eſcallier, par lequel on va à vne gallerie, tant au premier que ſecond eſtage, que pareillement aux eſtages du pauillon : & d'icelle gallerie à quelques membres fort bien & aiſément accommodez. Il y a en la court autres baſtiments faicts de plus long temps. Les veuës & croiſées du pauillon ont leur regard ſur la court & iardin, la gallerie dans la court: l'autre partie des veuës, aſſçauoir du deuxieſme eſtage, ſur vignes. Tout ainſi que le baſtiment eſt plaiſant & ioly, auſſi eſt pareillement le iardin : de ſorte que le Seigneur, qui eſtoit Monſieur du Thier, ainſi que i'ay entendu, eſtoit curieux rendre ce lieu auec contentement : & meſmes que ſur le derriere de la gallerie, qui n'a ſon regard que ſur des vignes, encore y a-il plaiſir par le moyen des allées y praticquées, reſpondantes à vne grande & large, qui eſt entre les vignes & le corps de la gallerie. De la baſſe court on va à vn parc aſſez grand & beau. Il y a pareillement quelques iardins fruictiers, comme vous cognoiſtrez par le plan que ie vous en ay deſſeigné, auec les montées, de la pluſpart de tout le lieu, tant du coſté des vignes, que du coſté oppoſite : & par icelles eleuations pourrez iuger tant de l'edifice, que de tout le contenu.

Bury.

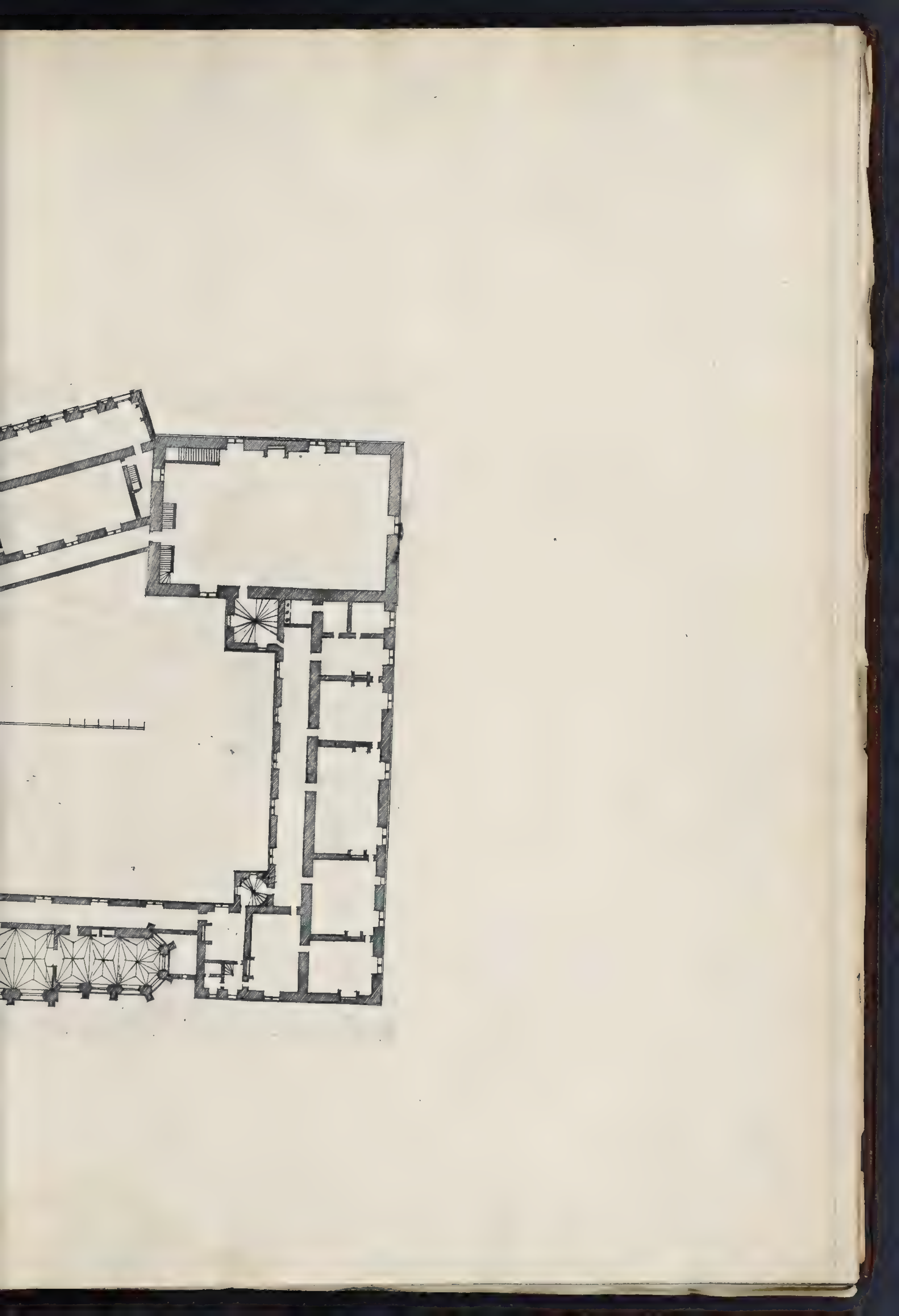


E baſtiment eſt aſſis à deux lieues de Blois, aſſez prochain de la riuiere de Loire du coſté de Septentrion. Il eſt eſleué, & de grand monſtre. D'vn coſté il deſcouure vn vallon deuers le bourg, qui va vers la riuiere, où eſt vne fort belle veuë. L'autre coſté s'eſtend en haut ſur la plaine. En ce lieu y a deux courts, celle du Sieur, & la baſſe. Celle du Sieur a vingtcinq

toiſes en carré, entour laquelle, & aux quatre coſtez, ſont quatre corps de logis. Aux quatre angles d'iceux par le dehors ſont quatre tours d'aſſez belle monſtre. Dicelle court du Sieur on paſſe outre le baſtiment de la face, pour deſcendre par vn eſcallier au iardin, lequel n'eſt pas fort grand, toutesfois fort beau & bien entretenu, & deſcouure le val cy deſſus dict, au millieu duquel eſt vne fontaine eſleuée. Ioignant ce iardin, & à coſté d'iceluy, y a vn ſecond iardin, qui pareillement a ſon regard ſur le val, & reſpond derriere la baſſe court. Les quatre corps de logis fermans la court du Sieur ſont accommodez, à ſçauoir le corps faiſant ſeparatiõ d'entre la court du Sieur & le iardin, de ſalles, chambres, garderobes, ayant leur regard l'vn ſur le iardin, l'autre ſur la court. Des deux autres corps à dextre & ſeneſtre, celuy à dextre en entrant au premier & ſecond eſtage ſont galleries à croiſées, de la longueur de la court: le corps à ſeneſtre au premier eſtage eſt dedié à offices: au deſſus chambres, garderobes. L'autre corps qui faict la face de l'entrée, n'a qu'vn eſtage, & eſt par dedans la court vne gallerie à arcs, & voultée: & deſſus vne terrace ayant veuë ſur la court & ſur la plaine. La baſſe court eſt fermée la pluſgrande partie d'eſtables, granges, preſſouers, & autres lieux neceſſaires pour vne baſſe court. Feu Monſieur d'Alluye le fit baſtir. Le demourant pourrez veoir par le plan & montées cy deſſeignées.



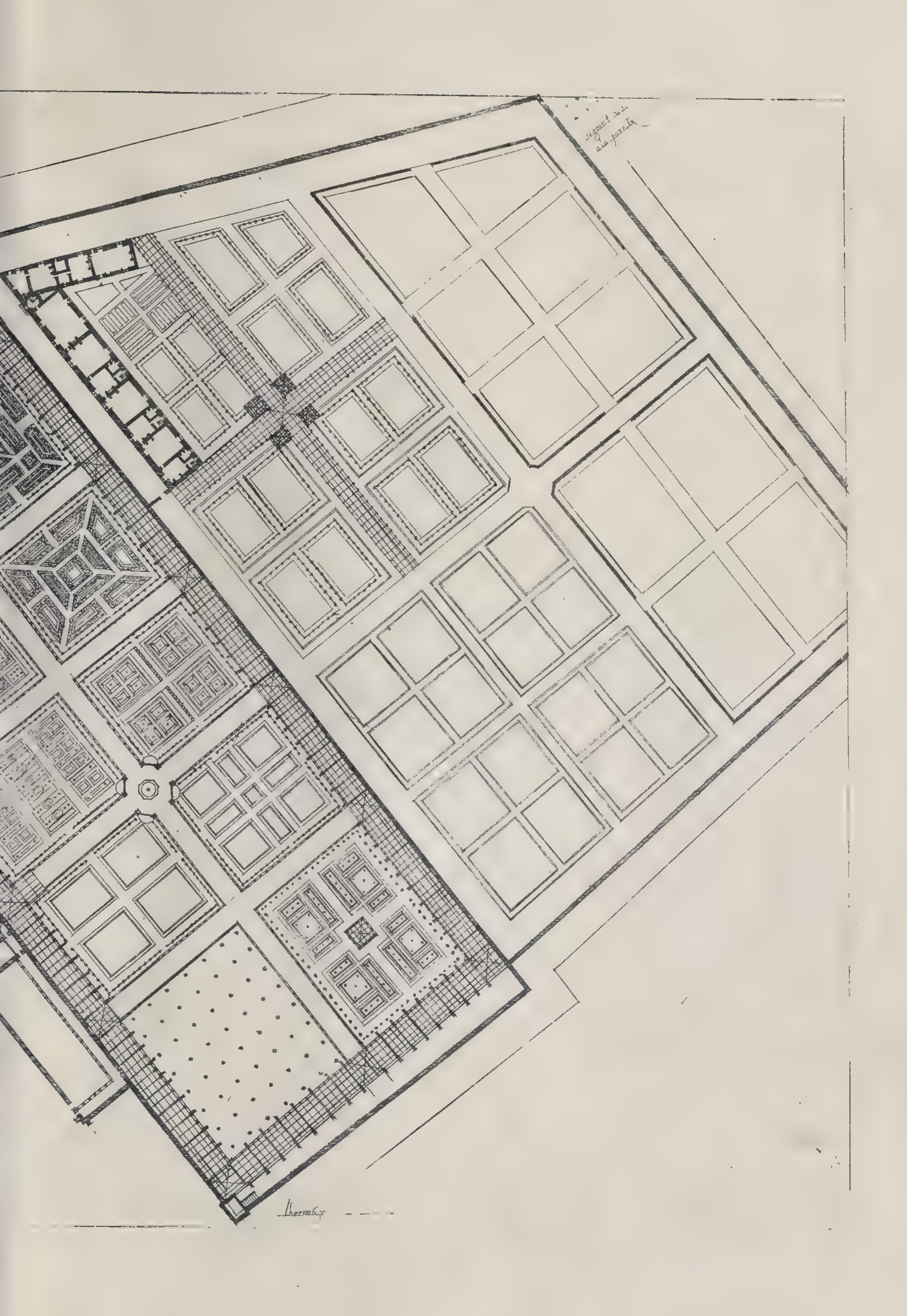

LE PLAN DV BASTIMENT
PLANVM ÆDIFICII
BLOYS



BLOIS

LE PLAN·DV BASTIMENT AVEC LES IARDINS ET VIGNES

PLANVM ÆDIFICII HORTORVM SIMVL ET VINEARVM

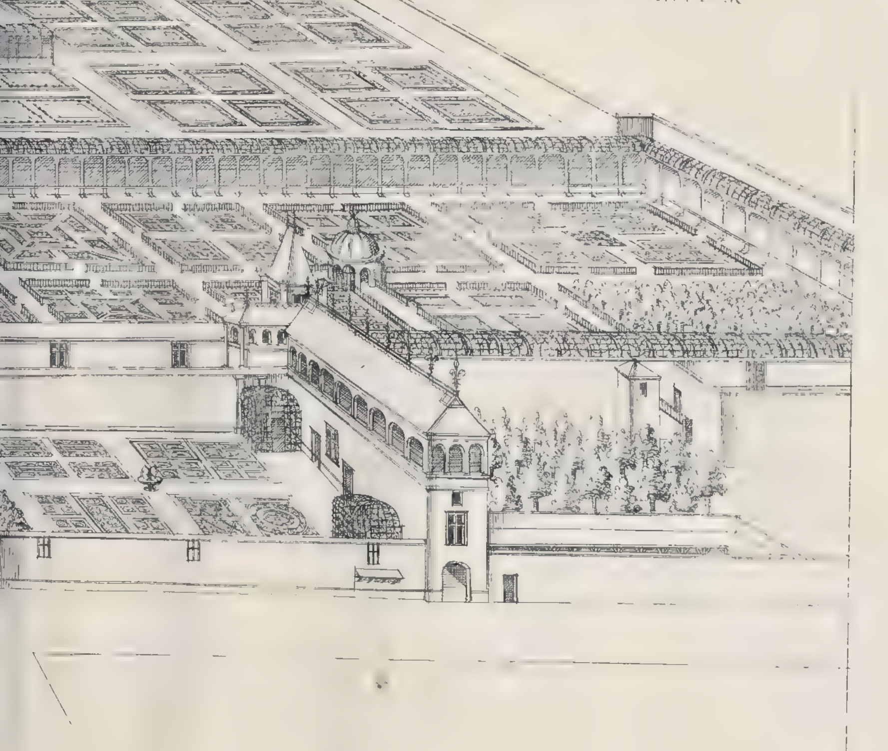


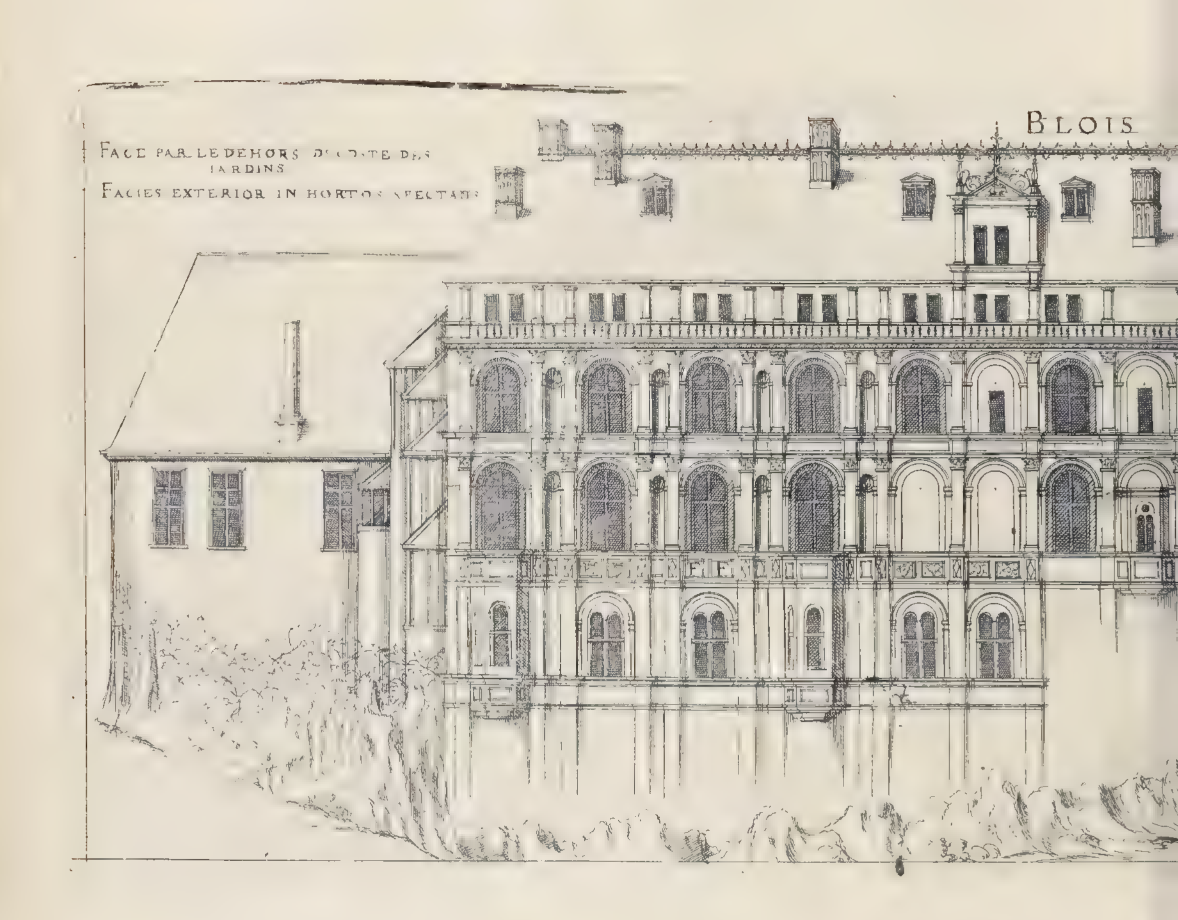




ELEVATION DV BASTIMENT ET IARDIN DVCOSTE DE LENTREE

ELEVATIO ÆDIFICII ET HORTORVM INGRESSVM SPECTANTIVM

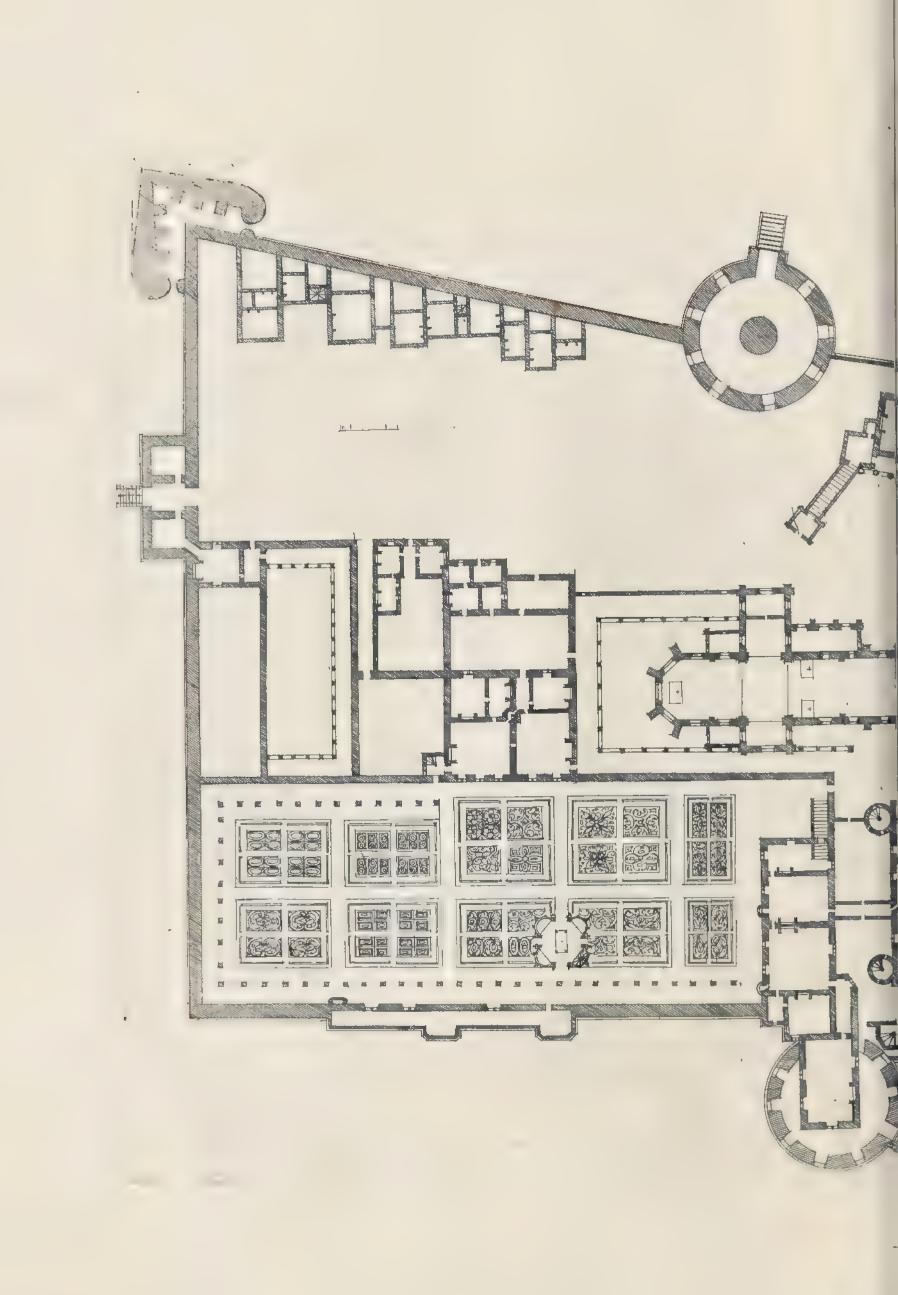



BLOIS
FACE PAR LE DEHORS
IARDINS
FACIES EXTERIOR IN HORTOS



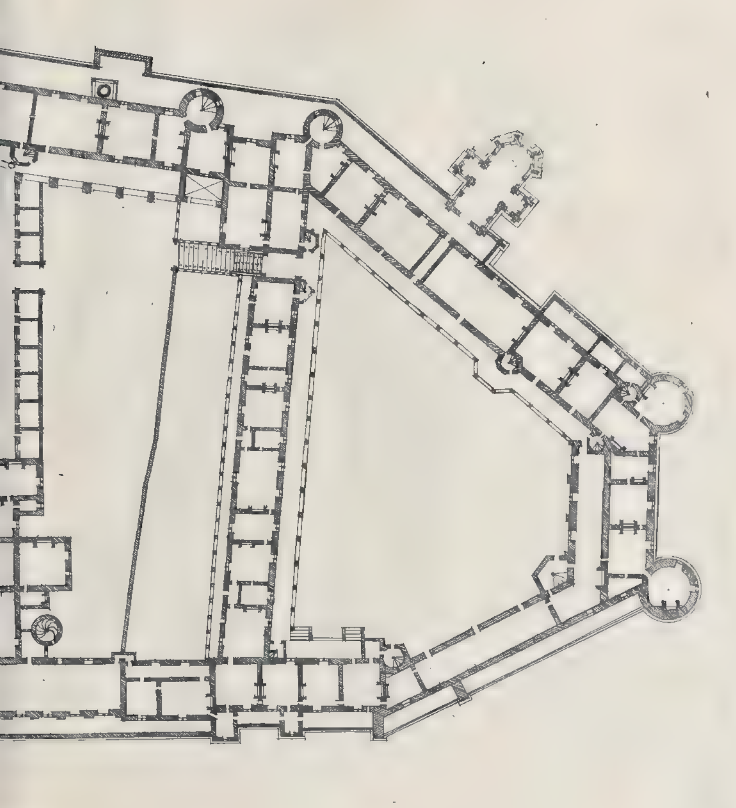

FACES DANS LA COVRT
FACIES IN AREAM SPECTANTES


BLOYS



AMBOYSE

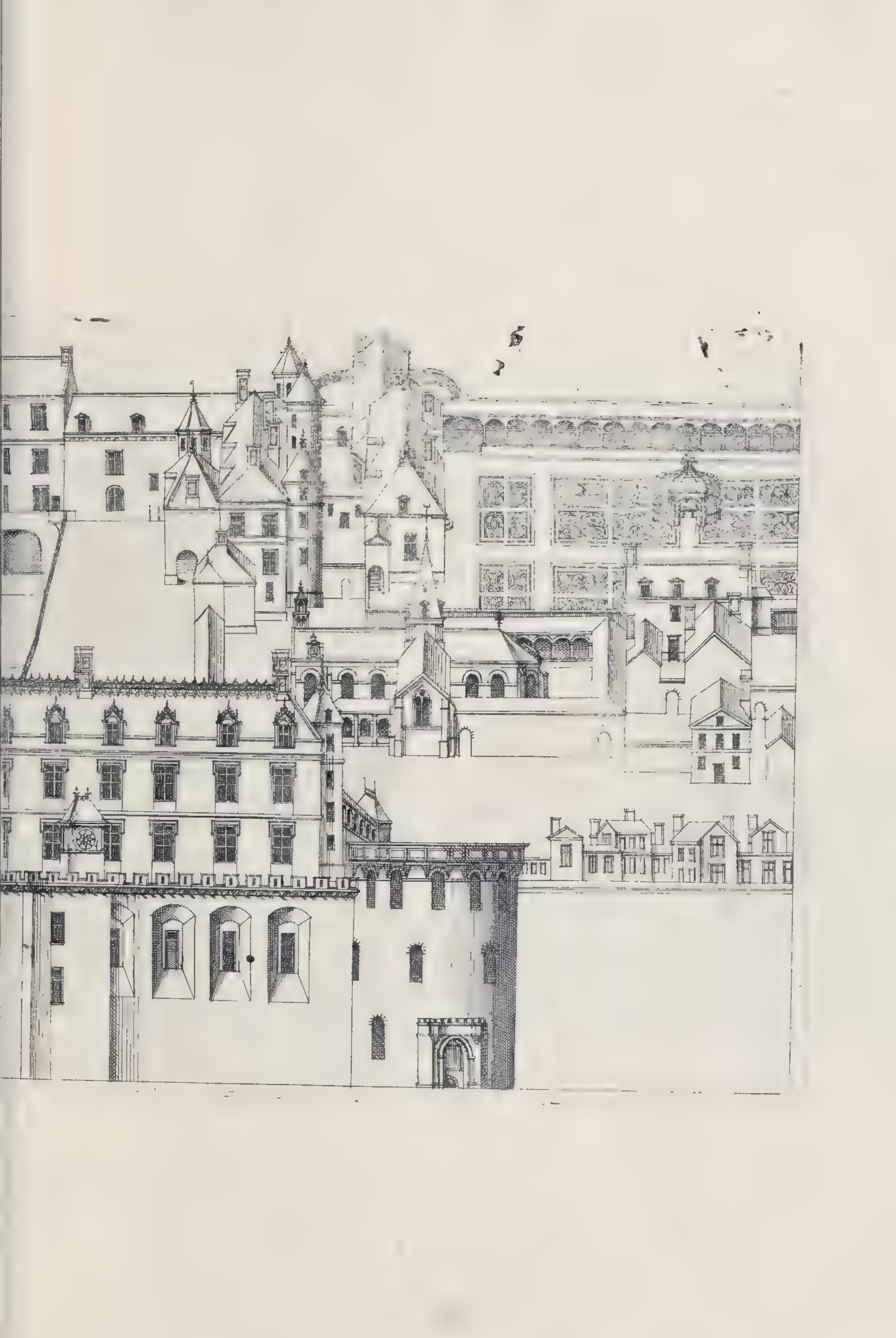
LE PLAN DE TOVT LE LIEV
PLANVM TOTIVS LOCI

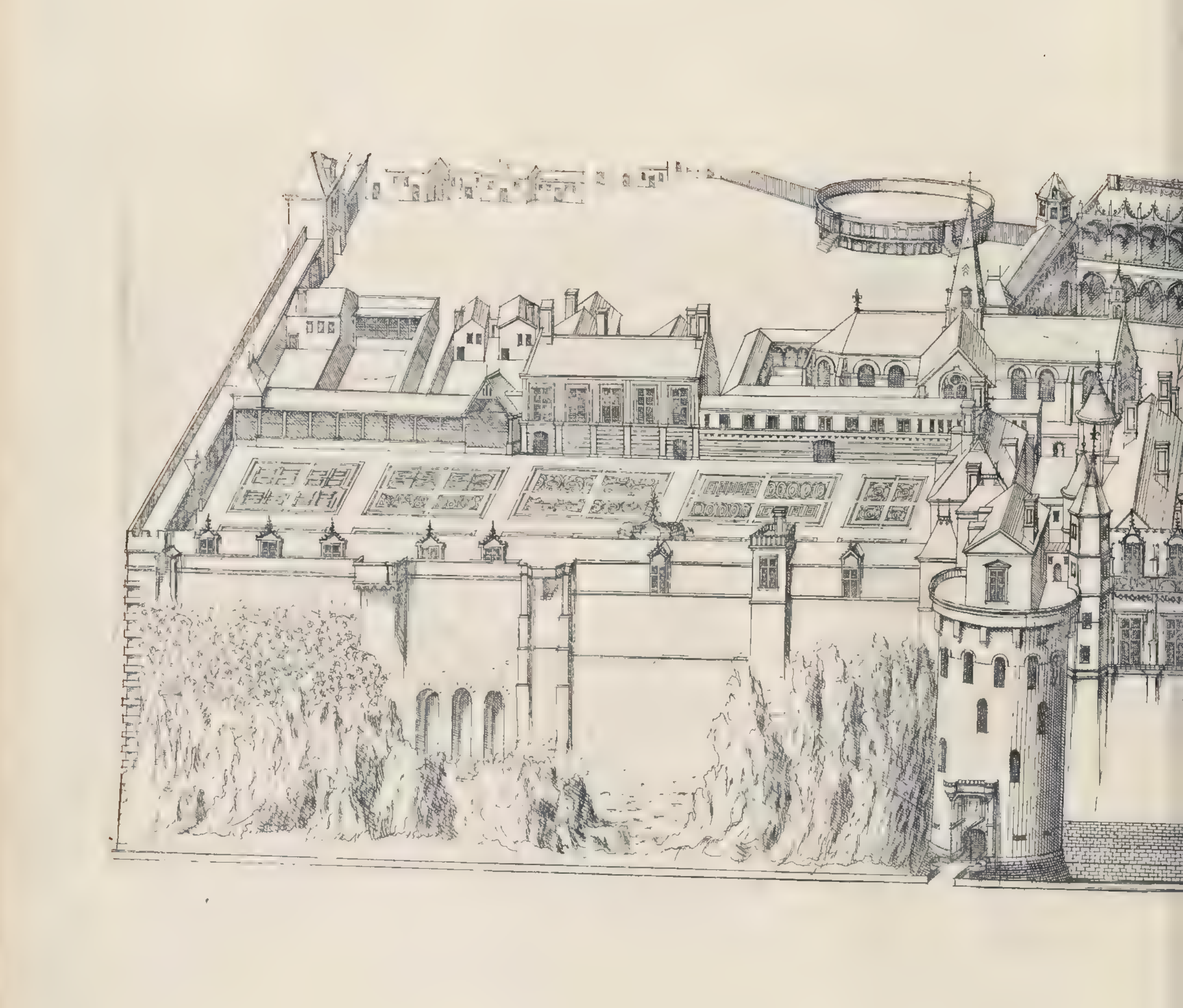


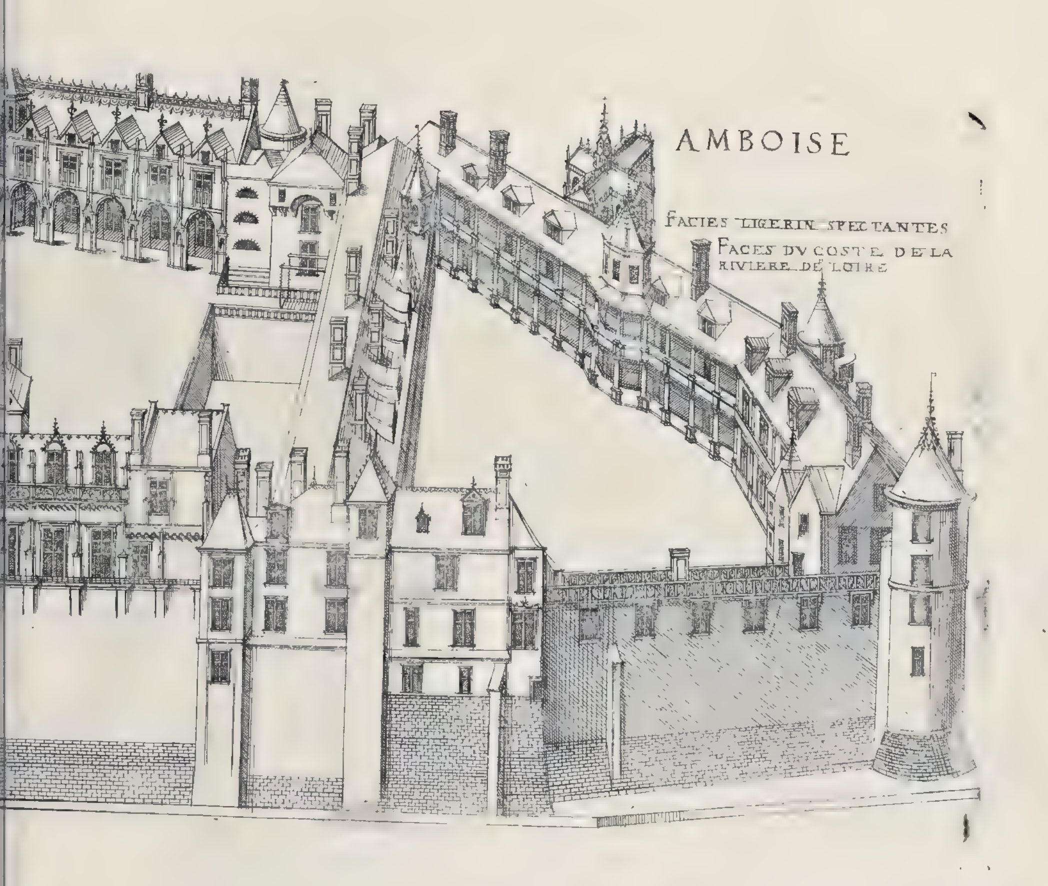
[illegible] ELEVATION
[illegible] LA
[illegible]

FAC[illegible] ANTES

AMBOISE

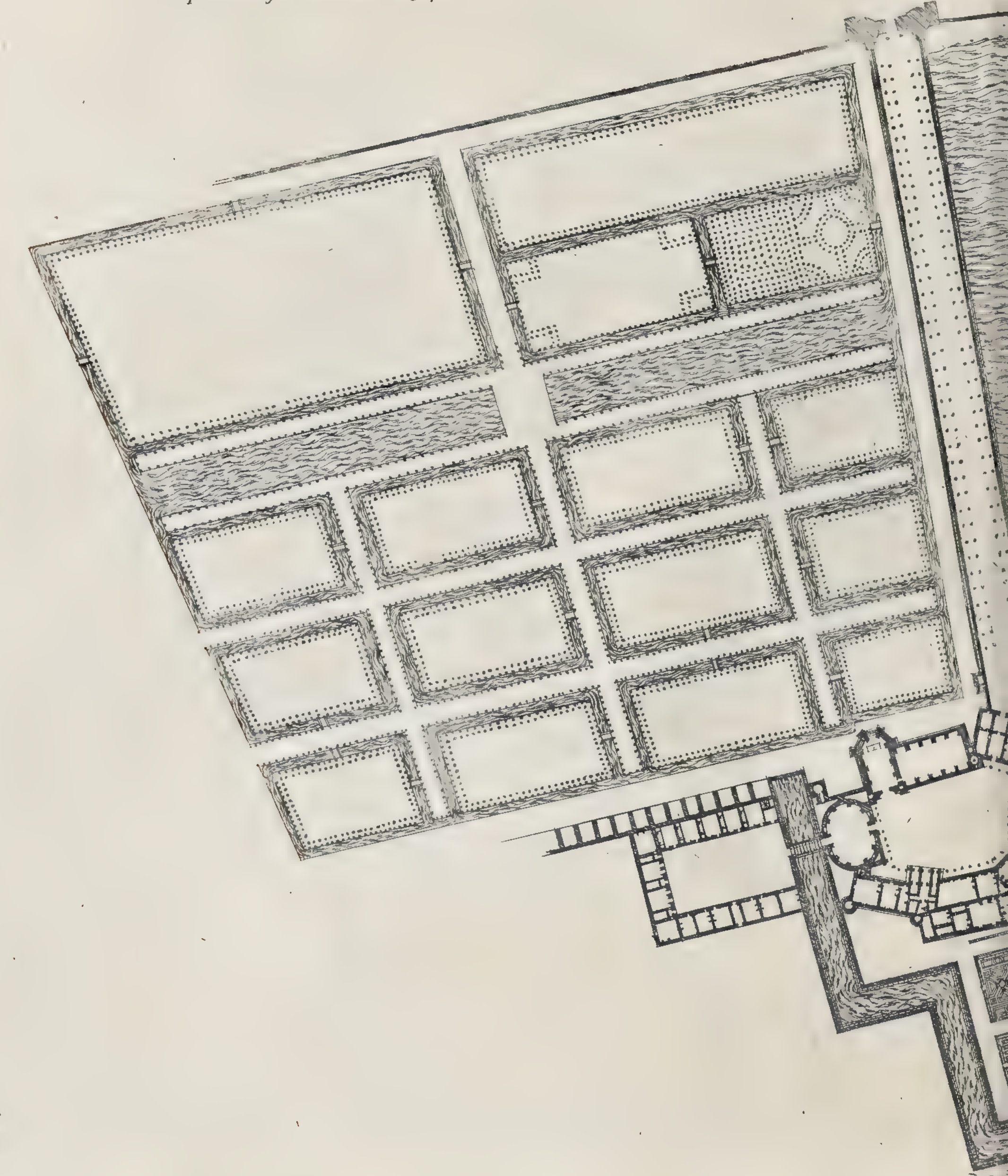


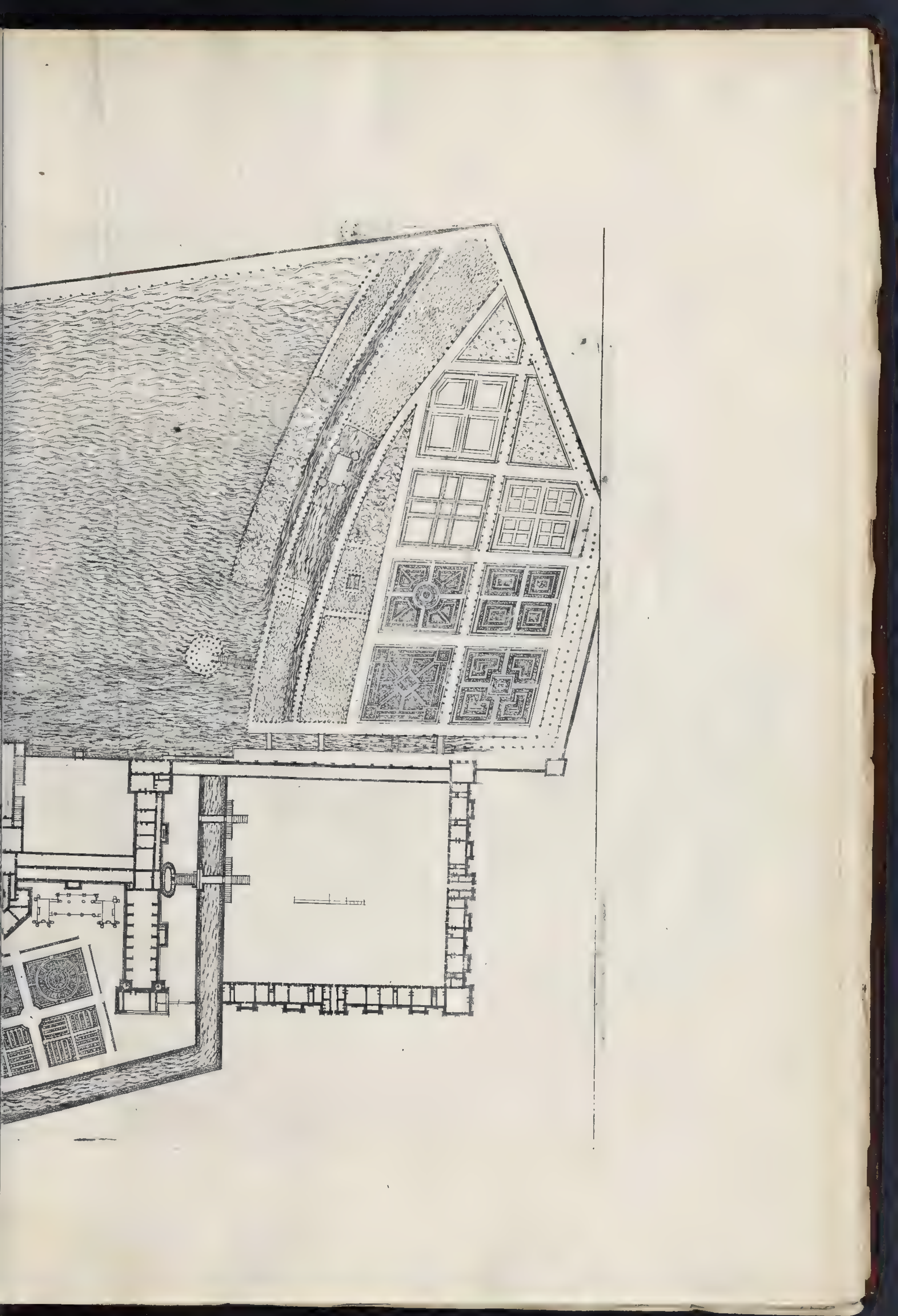



AMBOISE
FACIES LIGERIN SPECTANTES
FACES DV COSTE DE LA
RIVIERE DE LOIRE

FONTAINEBLEAV

Le plan du bastiment auec son contenu
Planum ædificii cum omni consepto

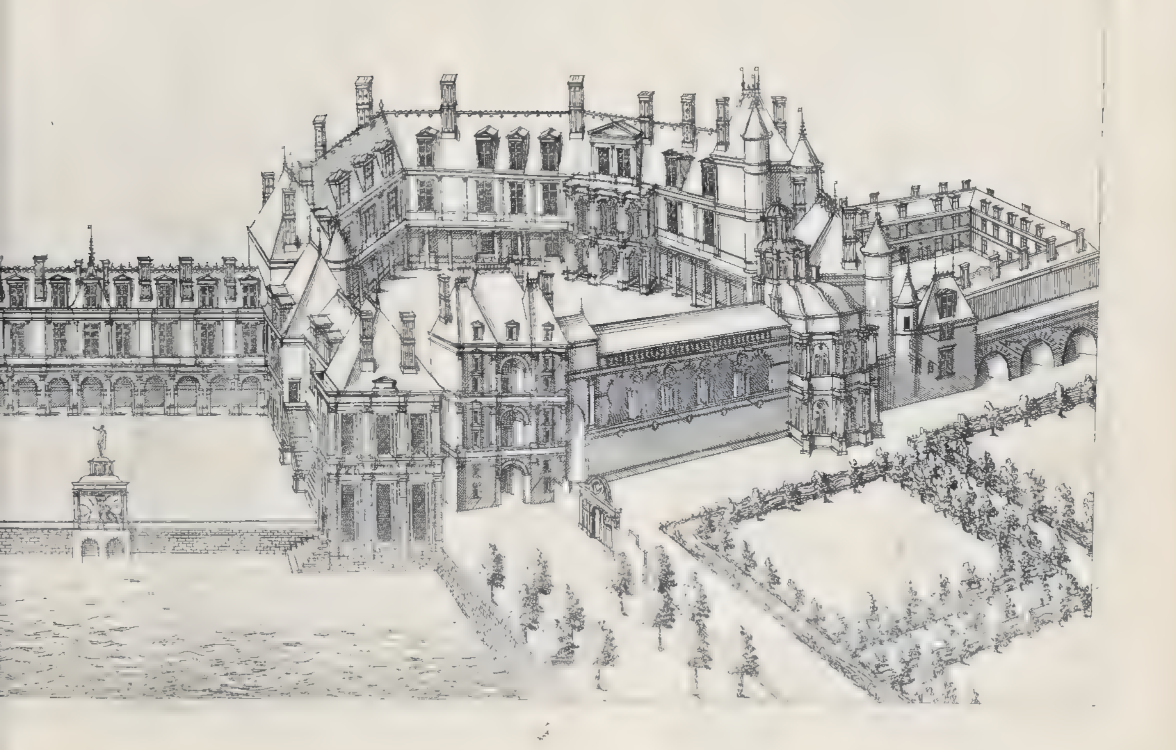




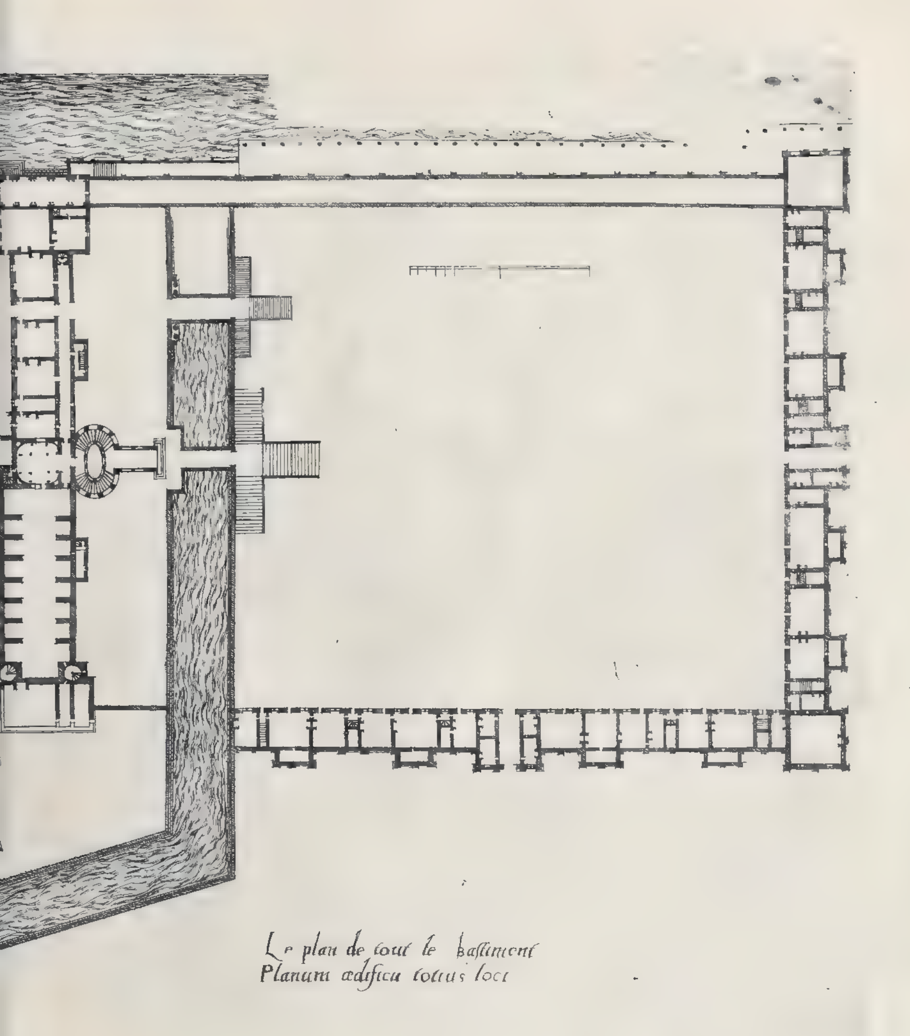
[illegible] DV LOGIS DVCOSTE DE LESTANG

FONTAINEBLE

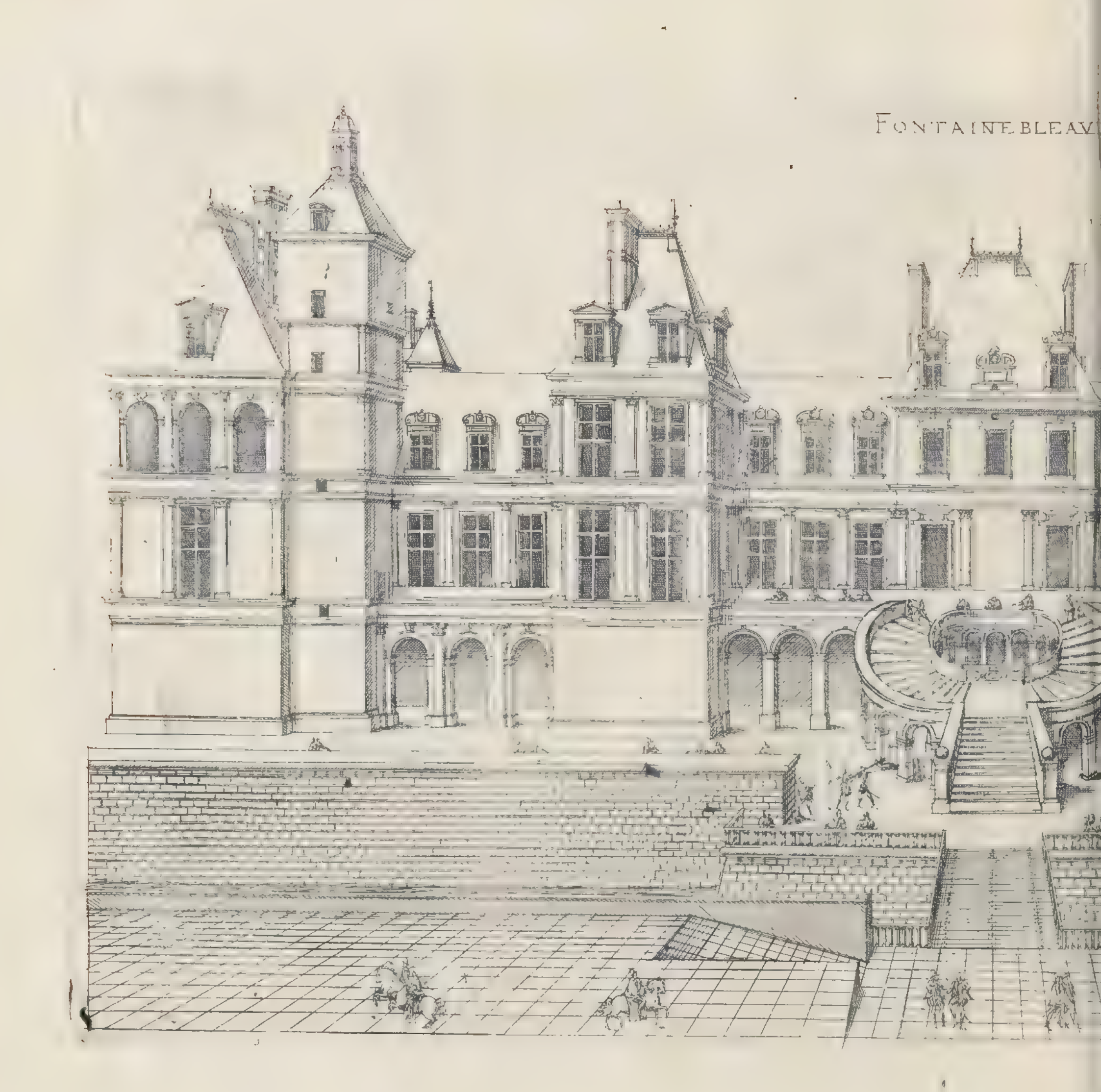
CONSPECTVS ÆDIFICII A LATERE STAGNI

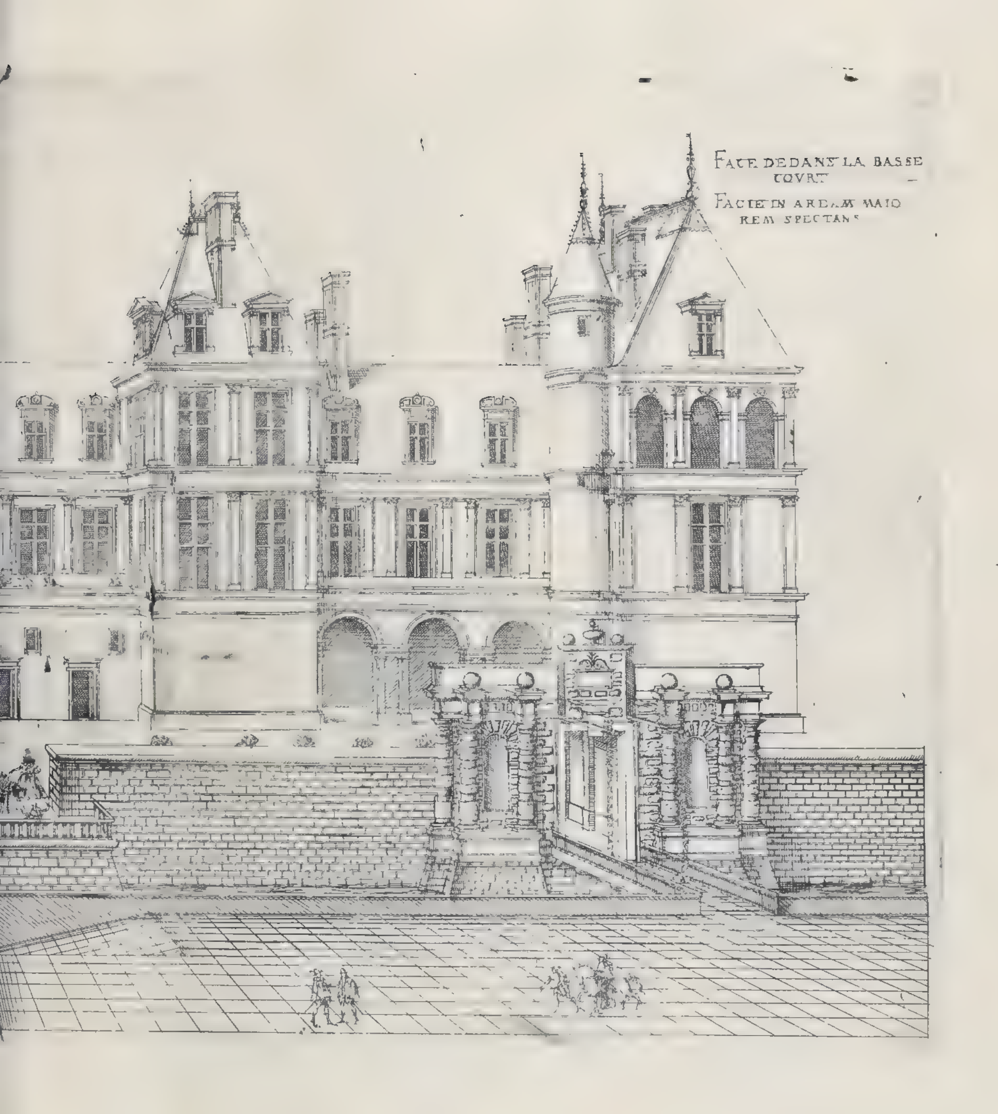


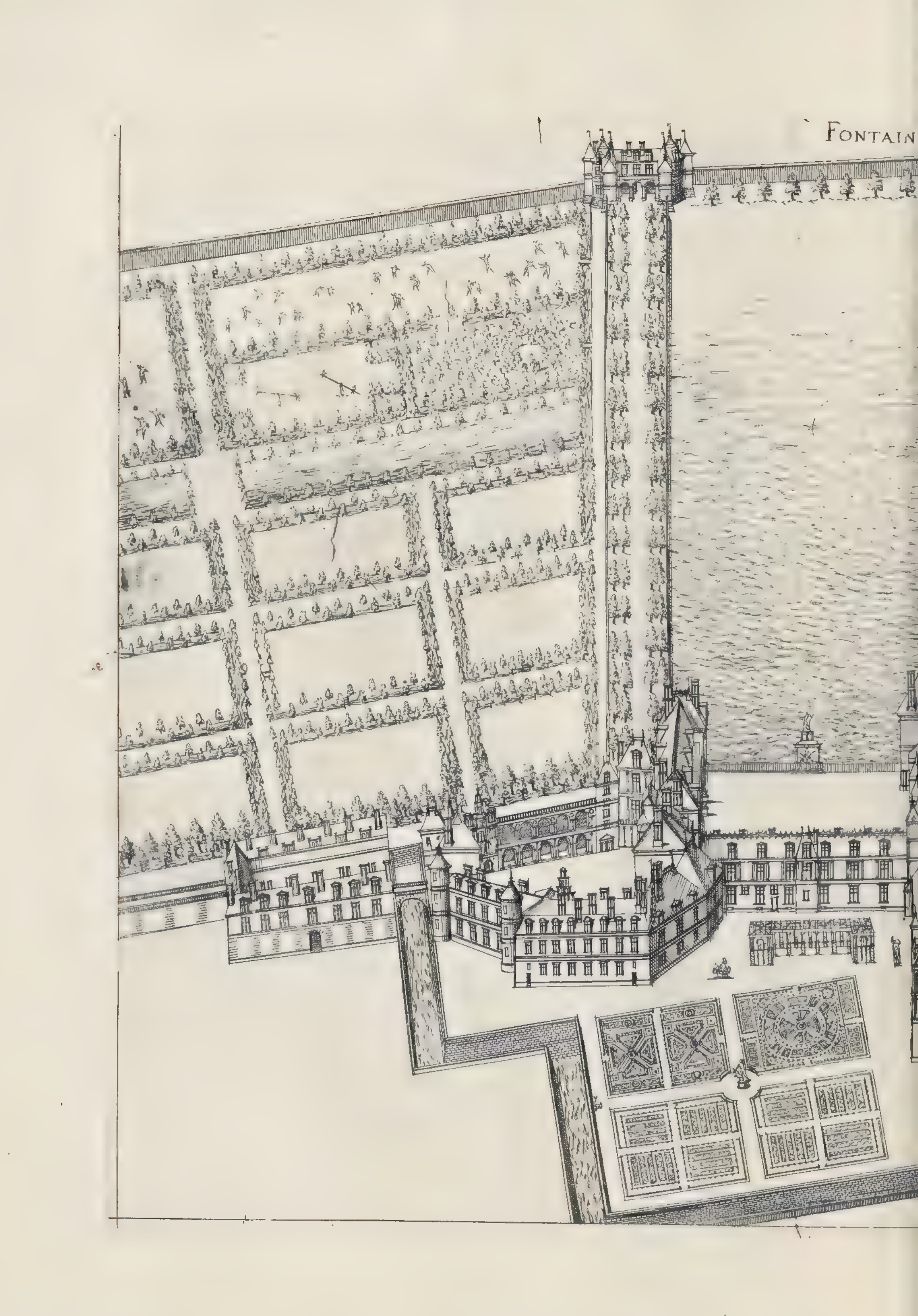




Le plan de tout le bastiment
Planum ædificii totius loci


FONTAINEBLEAV

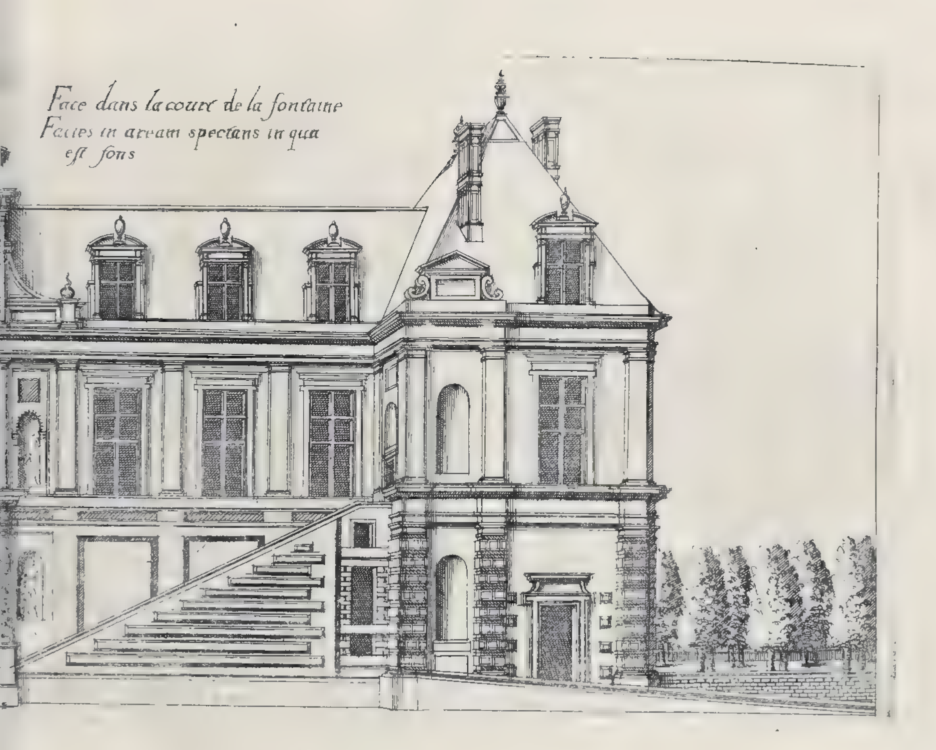

FACE DEDANS LA BASSE
COVRT
FACIE IN AREAM MAIO
REM SPECTANS

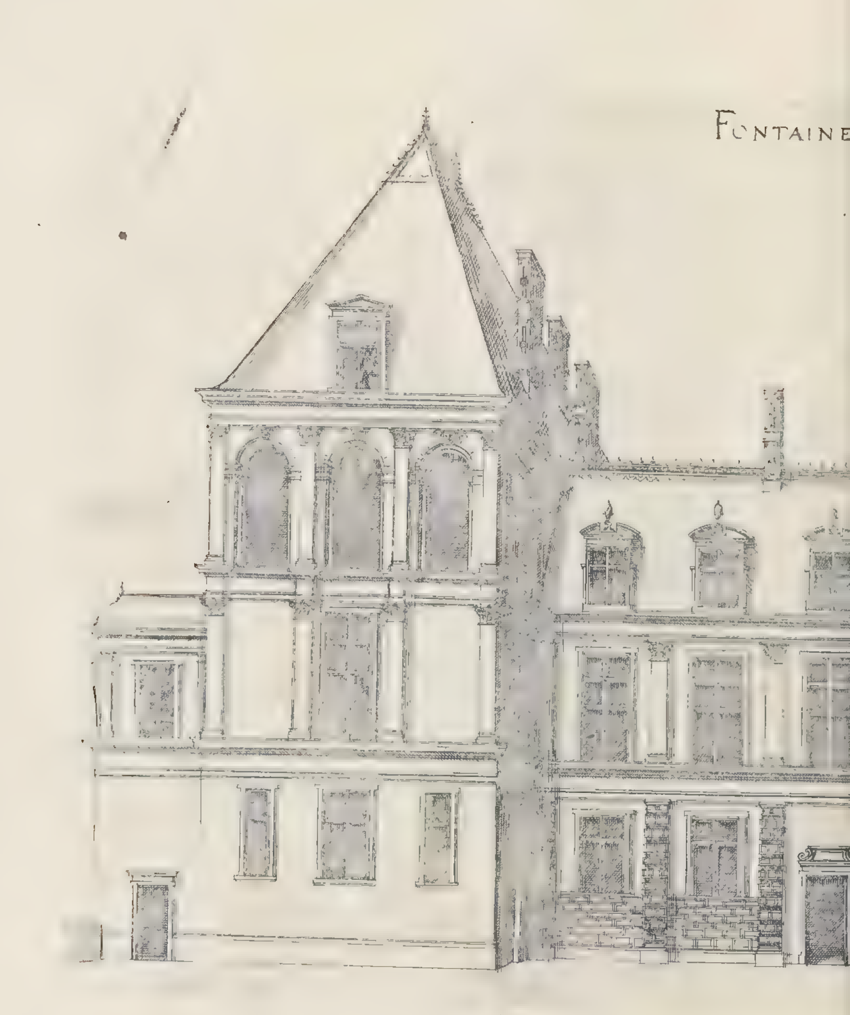

FONTAIN



VEVES DV LIEV DV COSTE DV BOVRG
CONSPECTVS LOCI AB EA PARTE
QVÆ RESPICIT VICVM


FONTAINEBLEAV

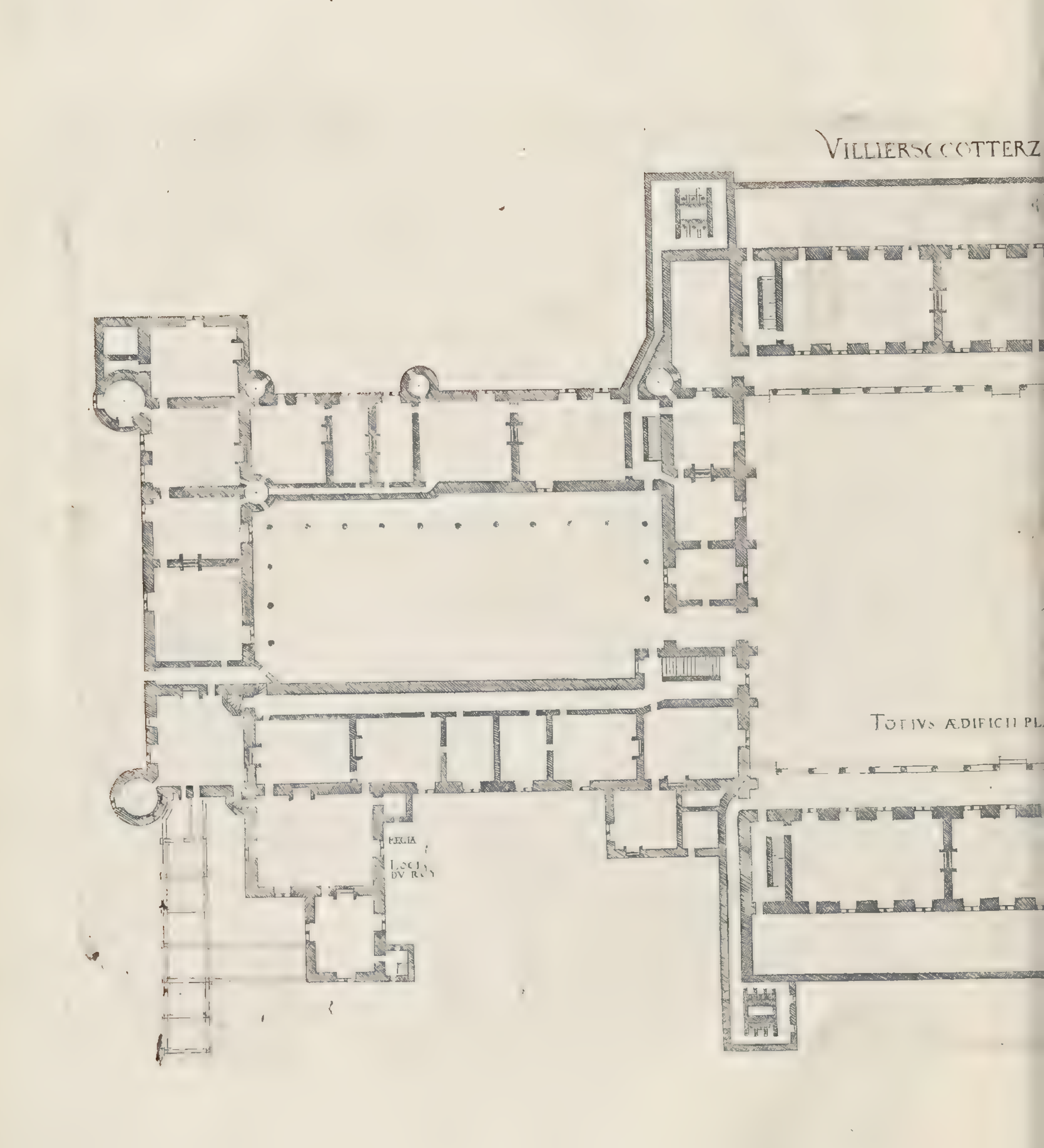

Face dans la court de la fontaine
Facies in aream spectans in qua
est fons

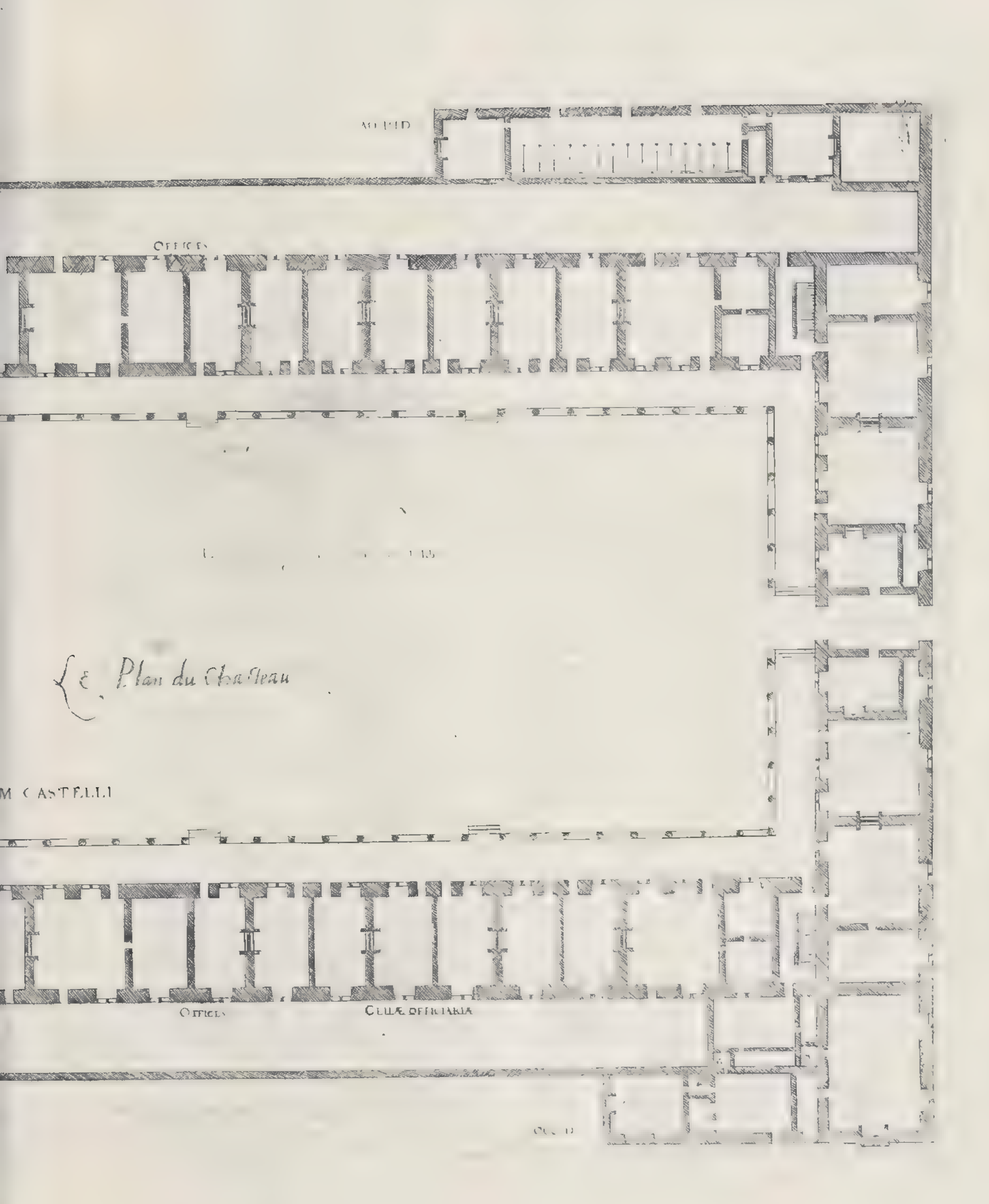

FONTAINE

AV

face dans la court de la fontain
facies in aream ſpectã in qu... ...a




VILLIERSCOTTERZ
TOTIVS ÆDIFICII PL
REGIA
DV R


CELLÆ OFFICIARIA
M CASTELLI
Le Plan du Chasteau

ORI

PP

PP

PP

D

F

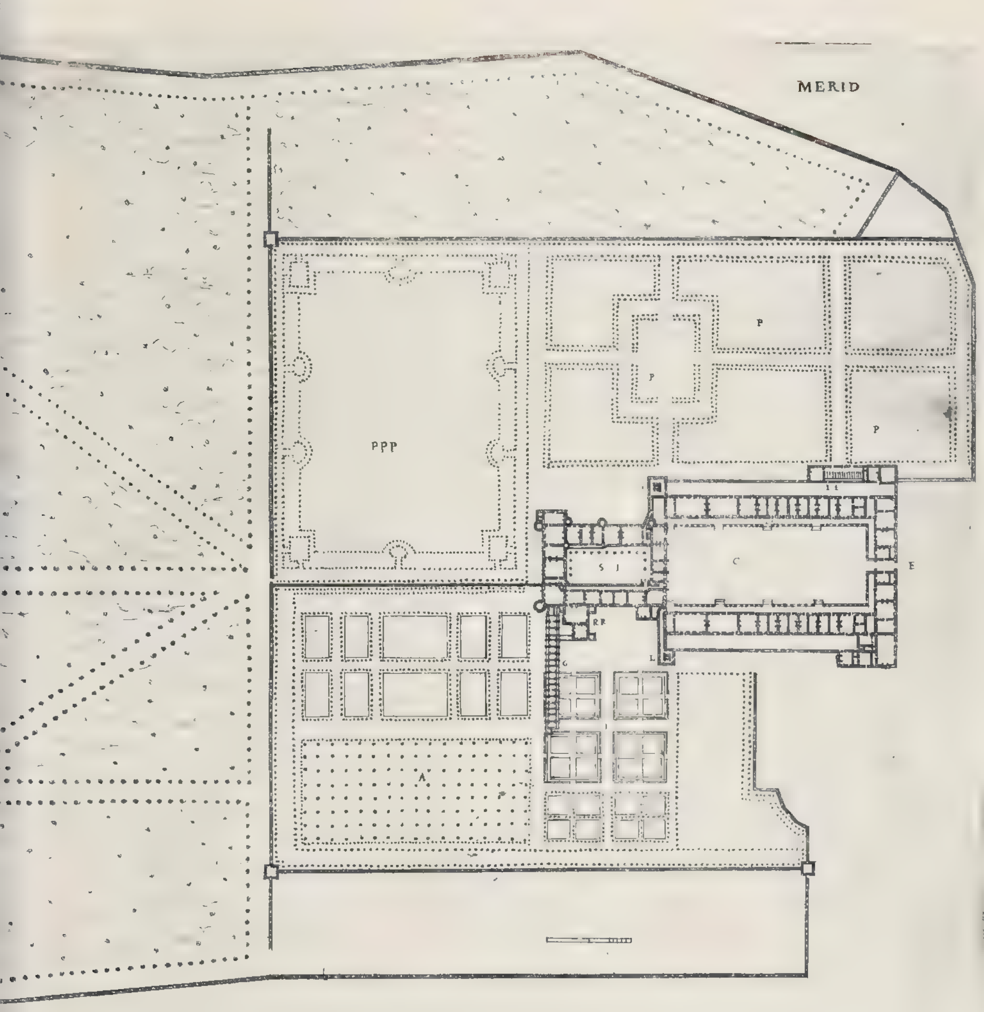
R

F

R

SEPT

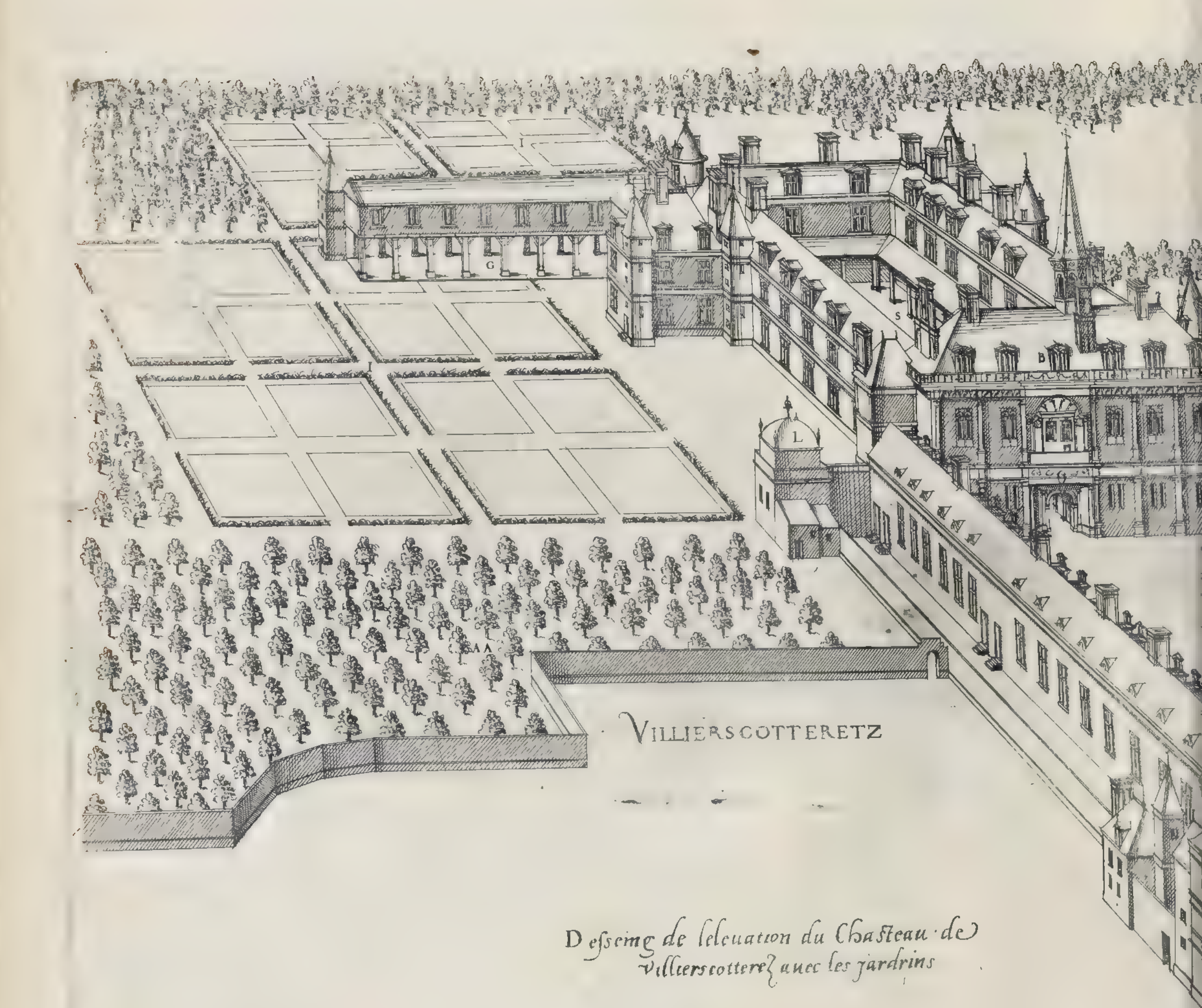
Le plan entier de tout le lieu



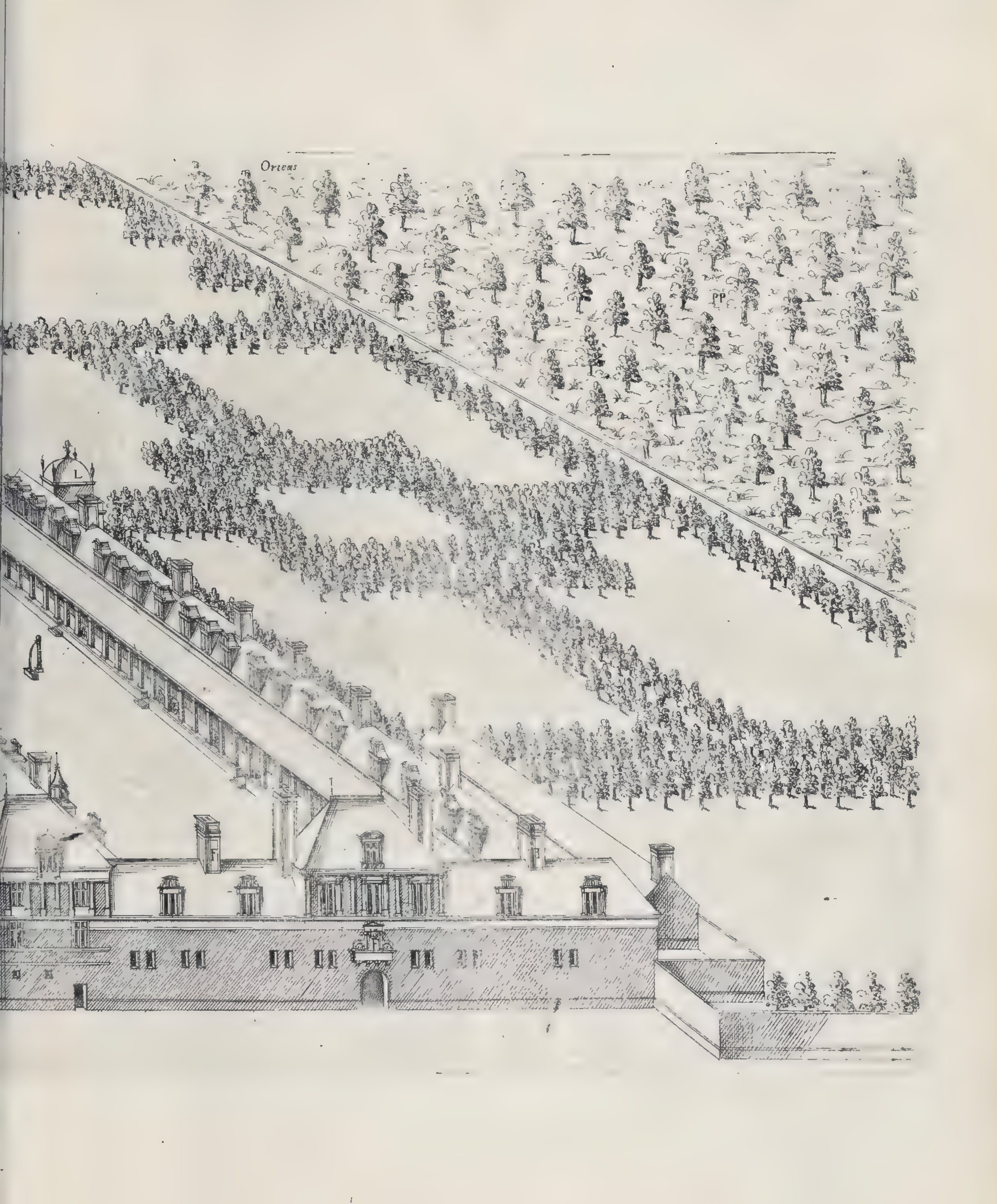
VILLIERS COTTERETZ

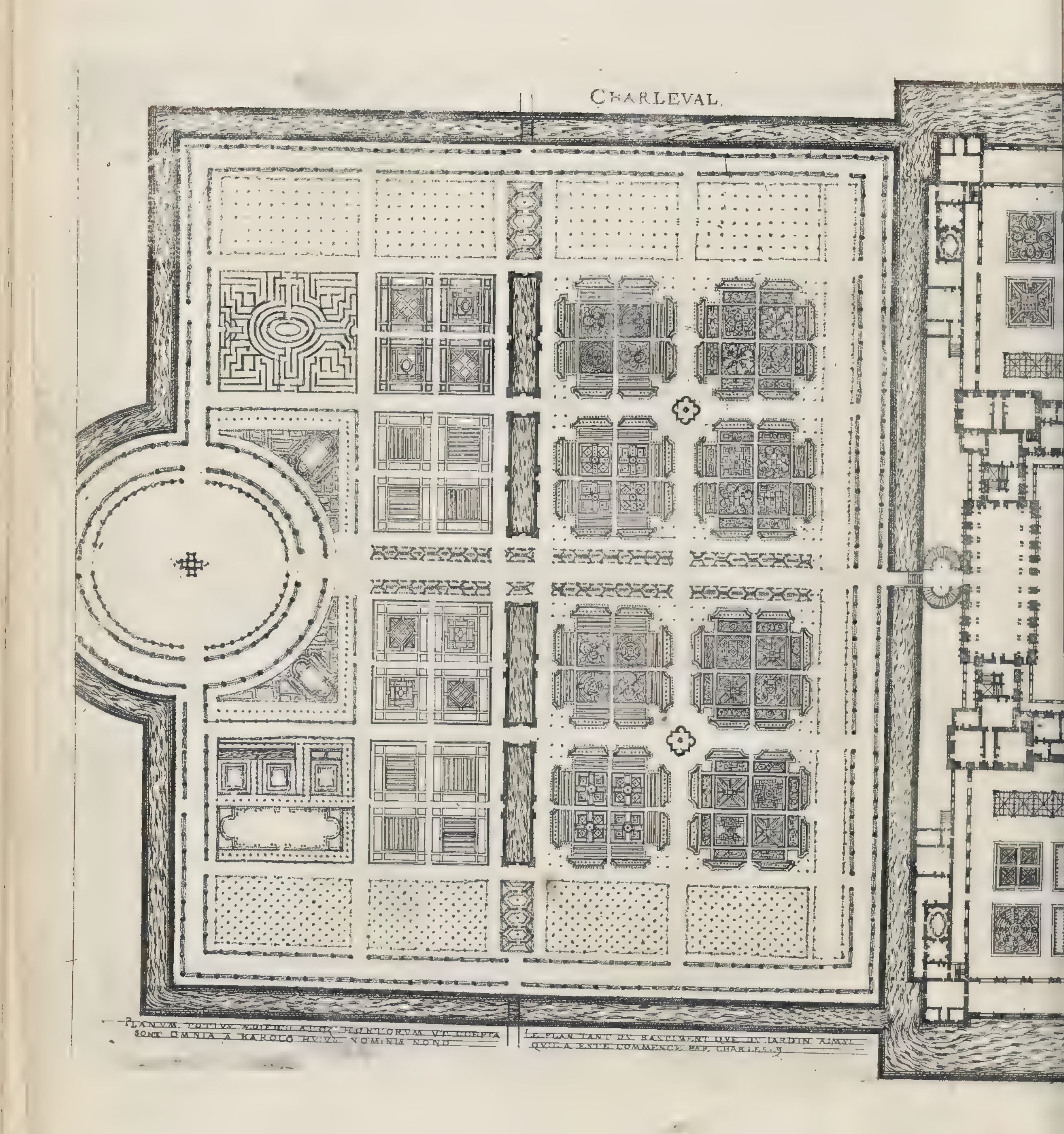
PLANVM INTEGRVM ET EXACTVM TOTIVS LOCI

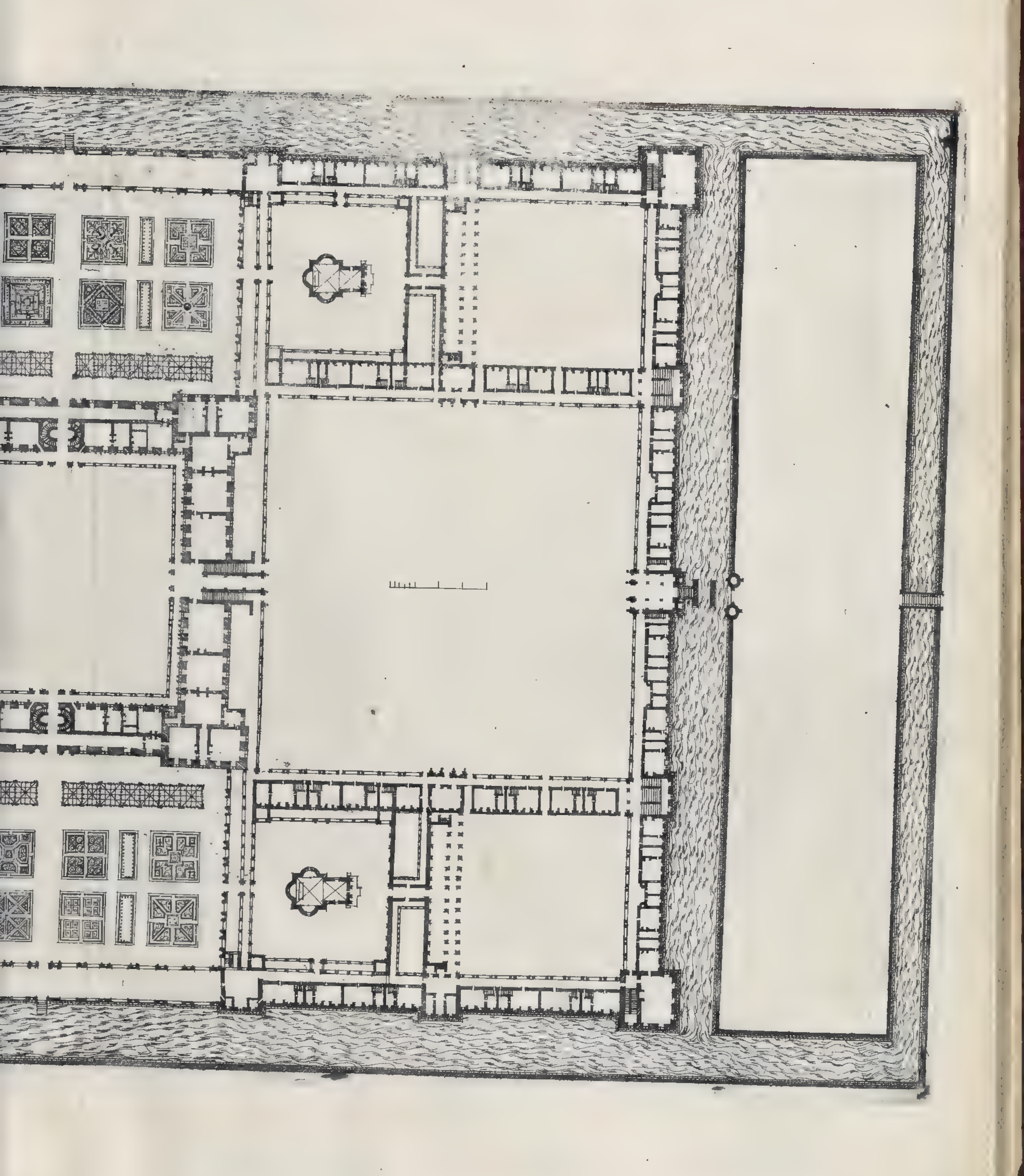
OCCID



DESIGNATIO TOTIVS ÆDIFICII ET HORTORVM CASTELLI


Oriens
PP
L


CHARLEVAL.
PLANVM TOTIVS AEDIFICII ATQ. HORTORVM VT COEPTA SONT OMNIA A KAROLO HVIVS NOMINIS NONO
LE PLAN TANT DV BASTIMENT QVE DV IARDIN AINSI QV'IL A ESTE COMMENCE PAR CHARLES 9



FACE COMMENCEE DEDANS LA BASSE COVRT

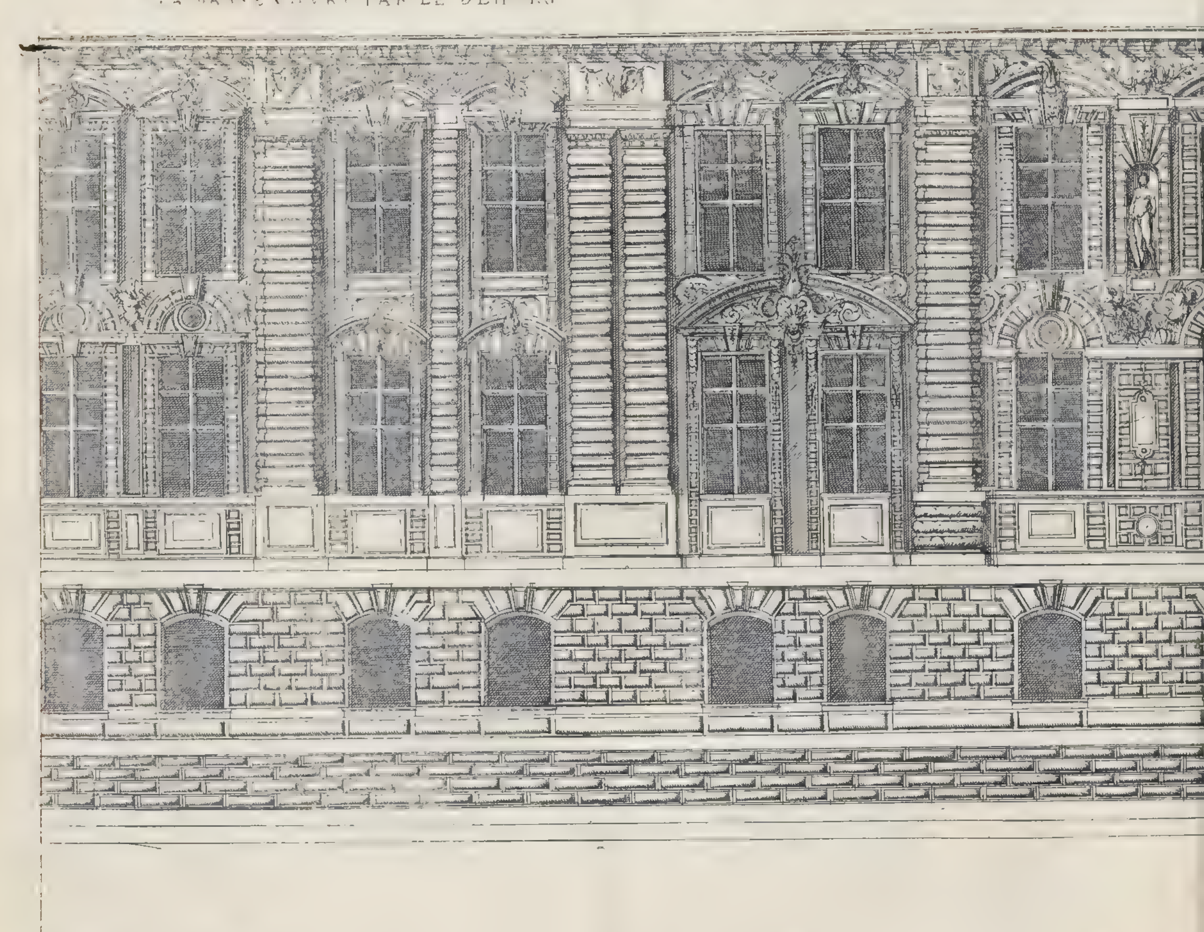
CHARL



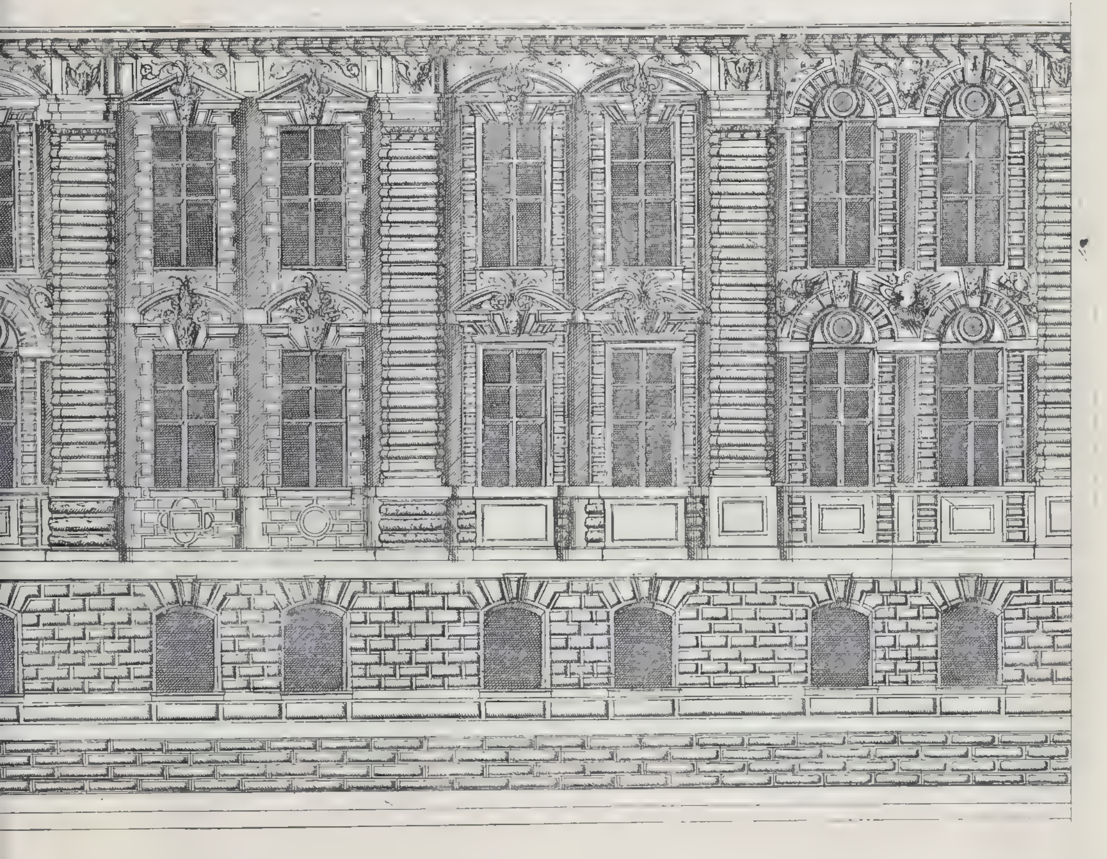
Facies cœpta in area inferiori

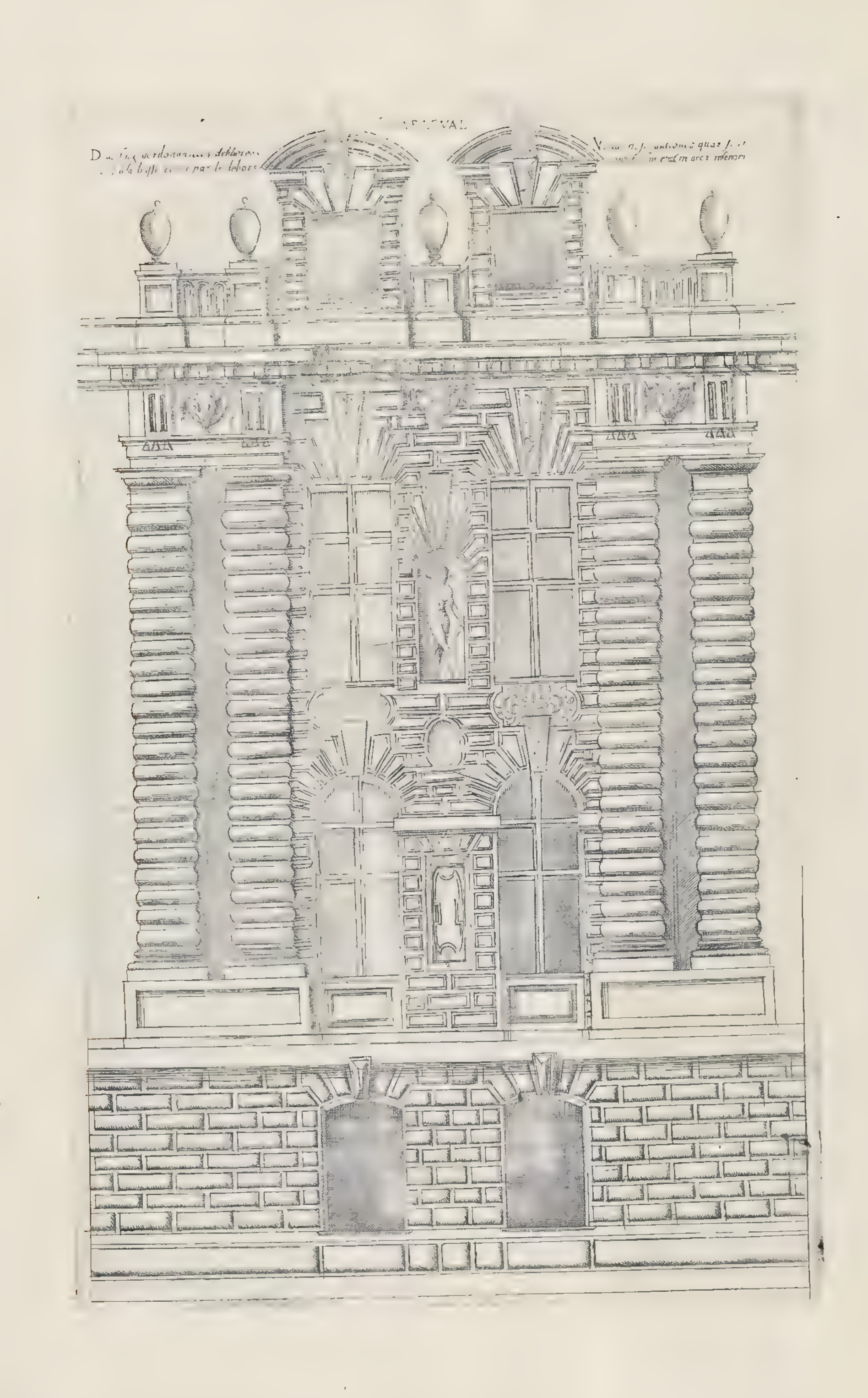
[illegible] DORDONNANCES DELIBEREES FAIRE
[illegible] BASSE COURT PAR LE DEHORS

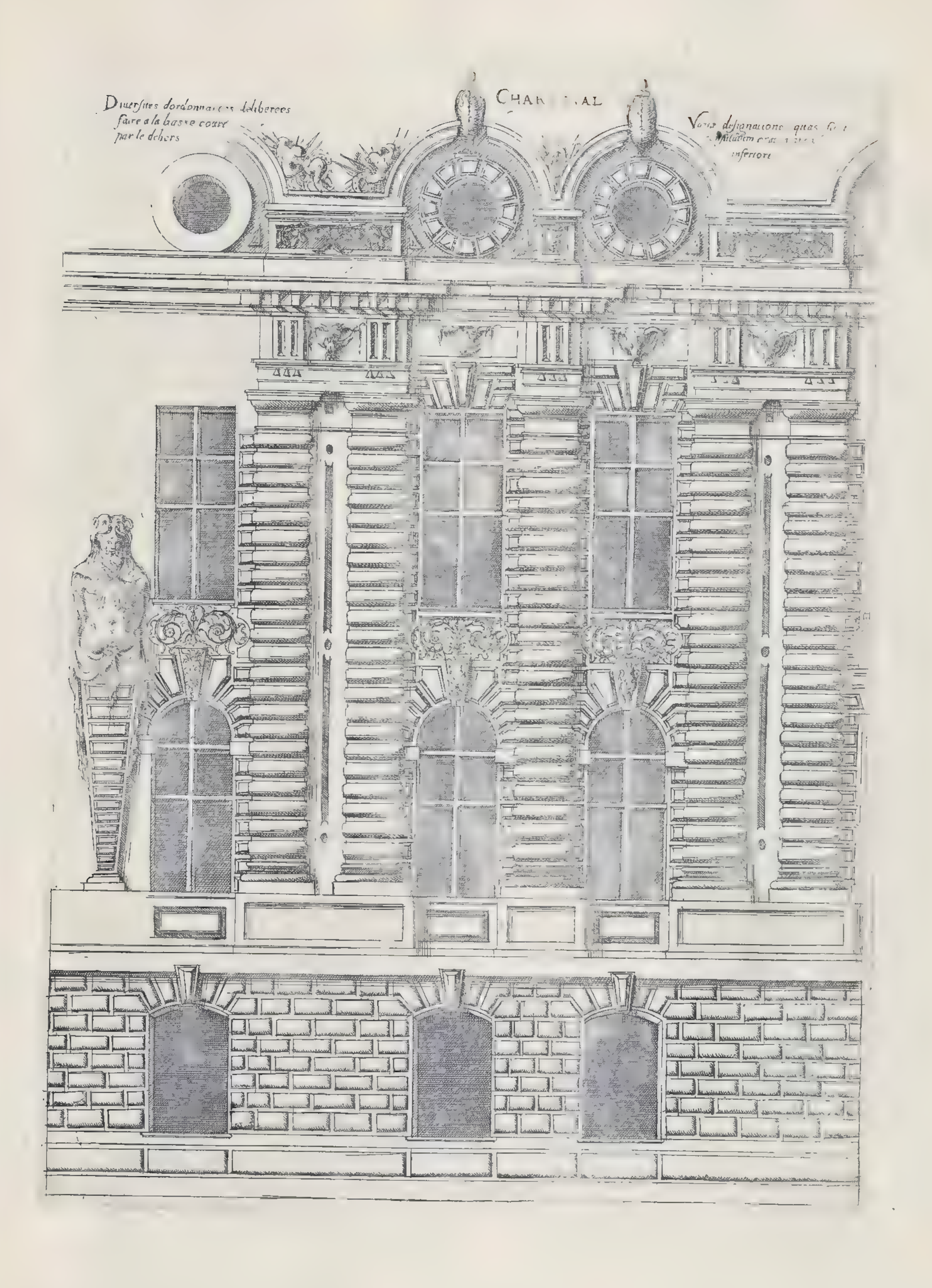
CHARLEV



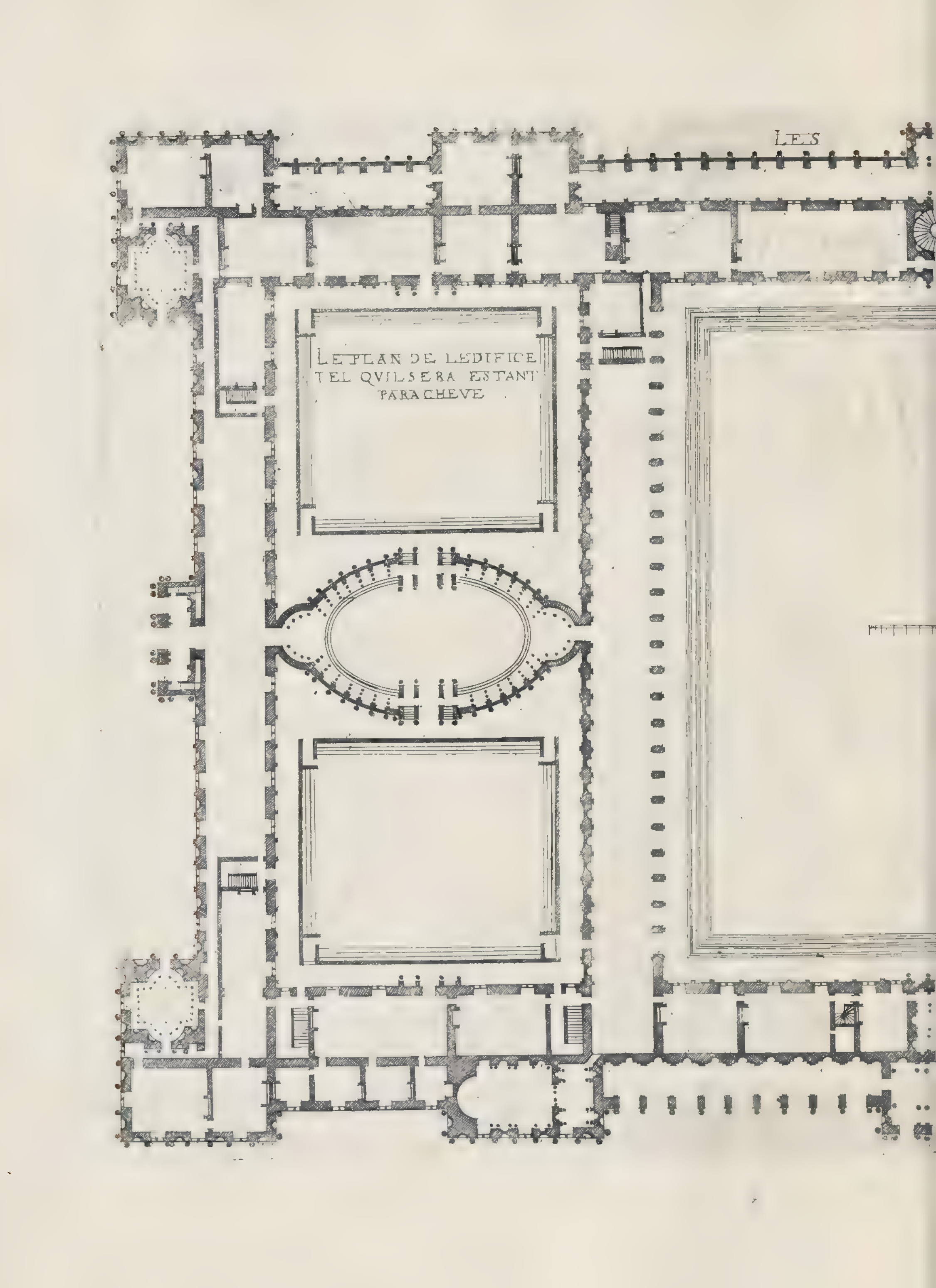
VARIÆ DESIGNATIONES QVAS FIERI CONSTITVTVM
ERAT IN AREA INFERIORI

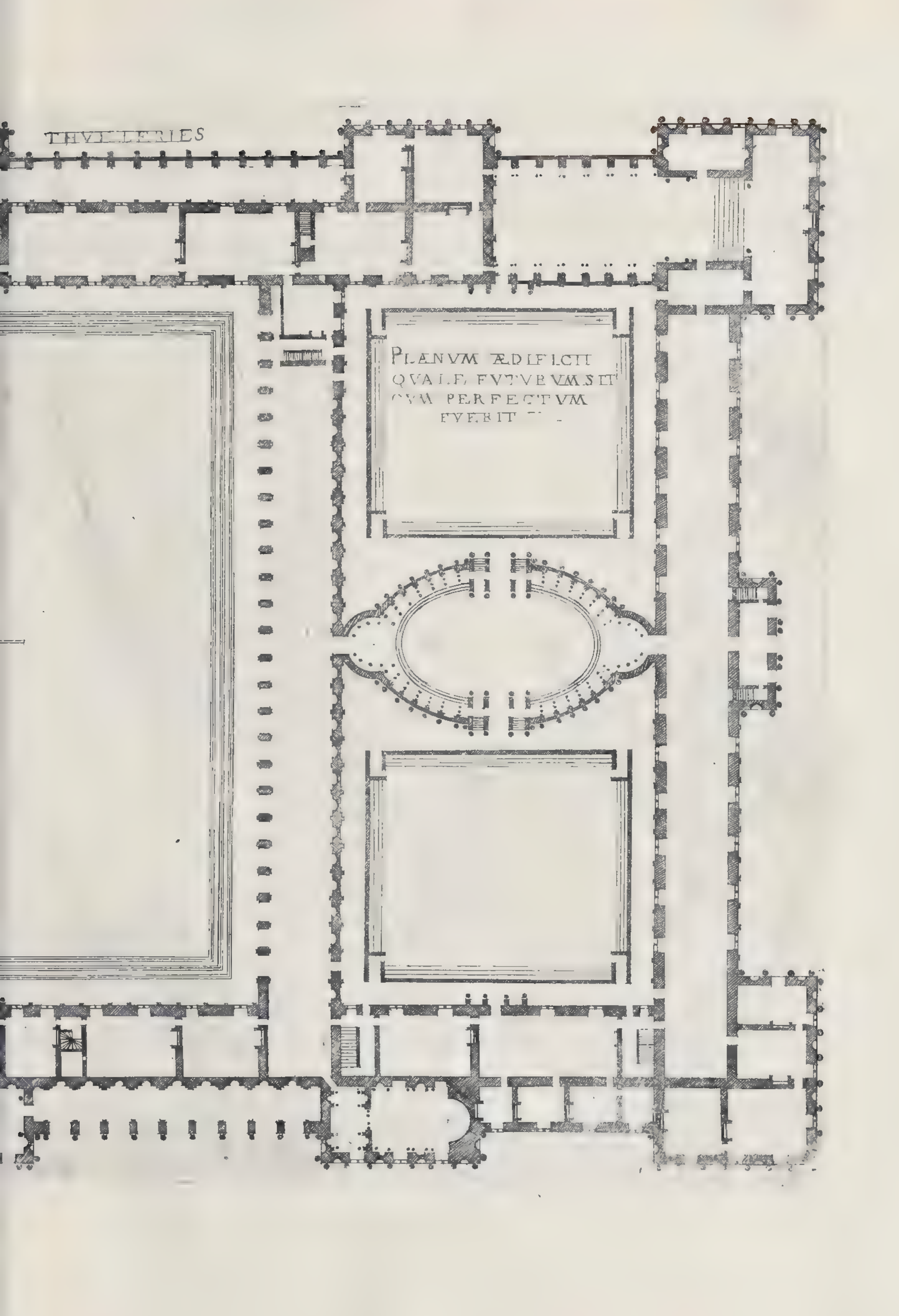






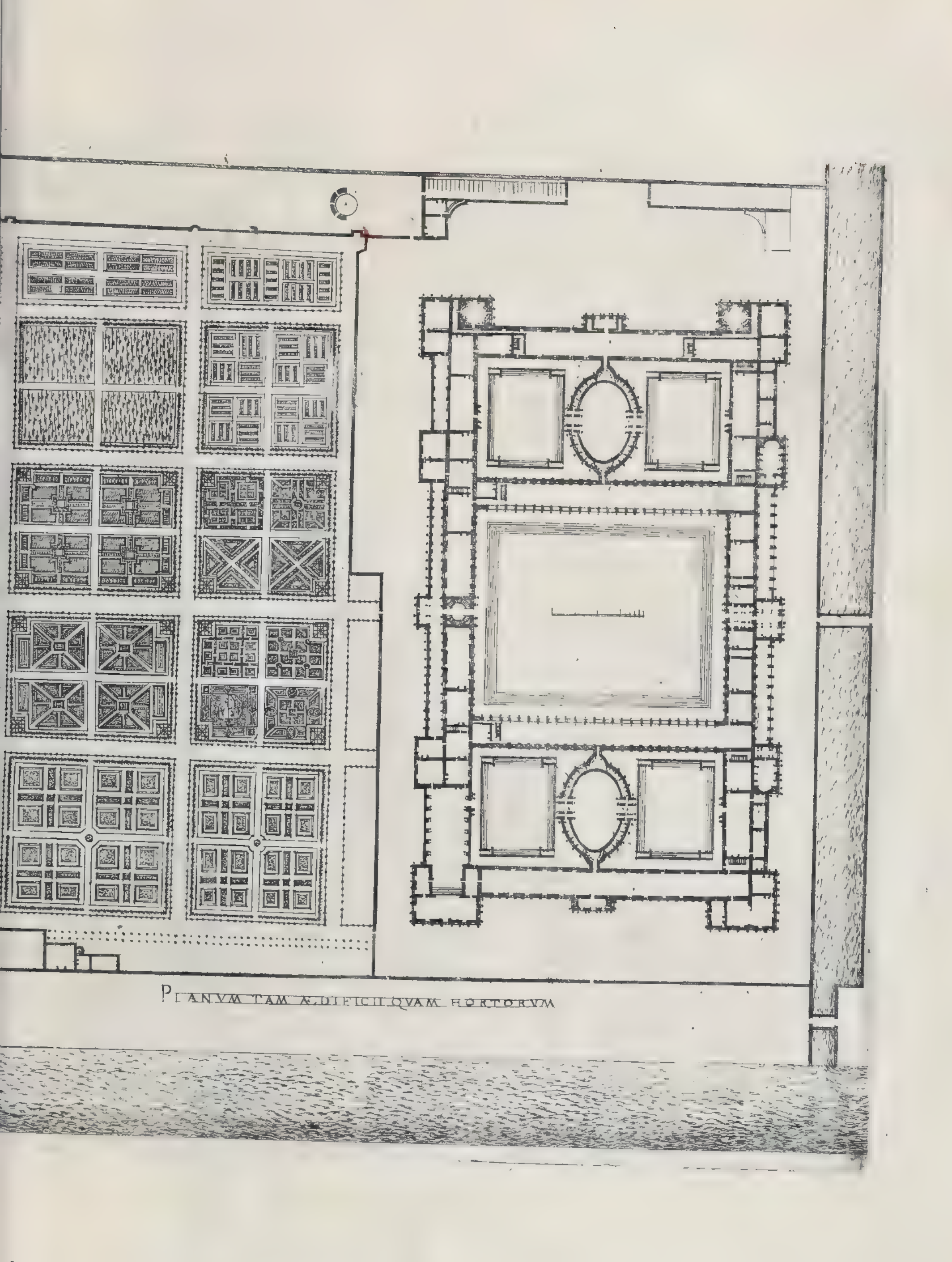
Diuersites dordonna deliberees
faire a la basse court
par le dehors
CHAR
AL
inferiori

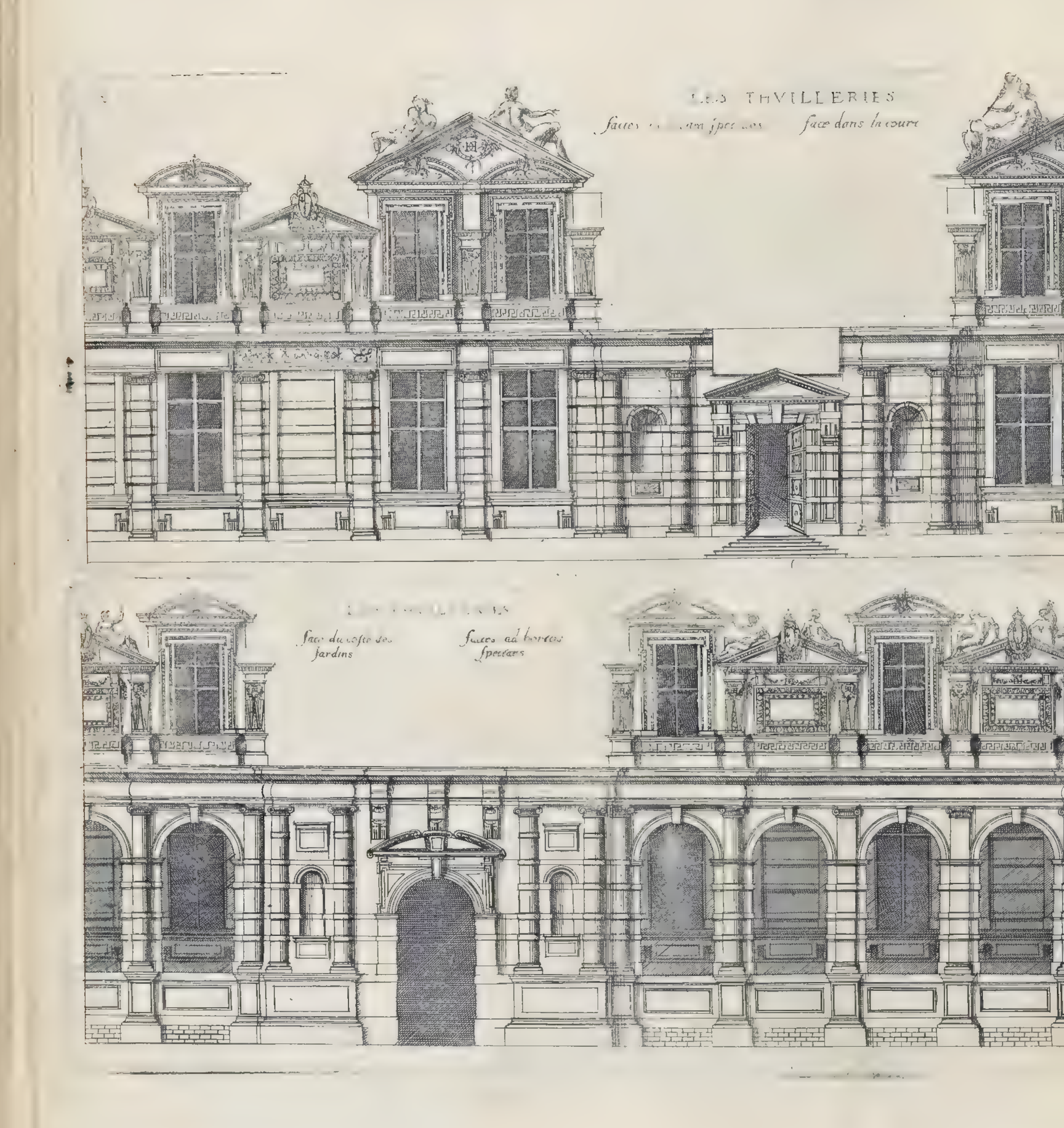

LES
LE PLAN DE LEDIFICE
TEL QVIL SERA ESTANT
PARACHEVE

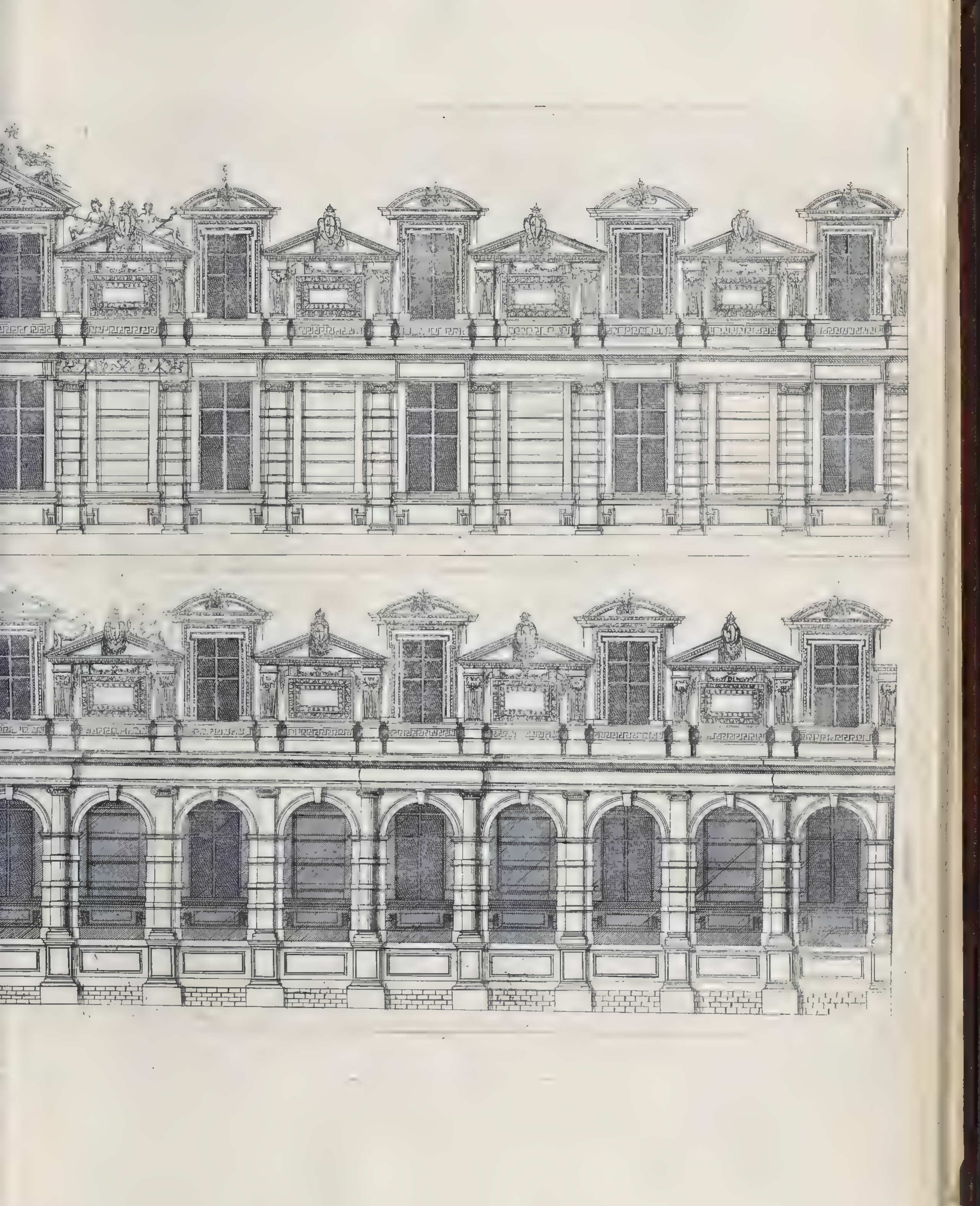

THVILLERIES
PLANVM ÆDIFICII
QVALE FVTVRVM SIT
CVM PERFECTVM
FVERIT

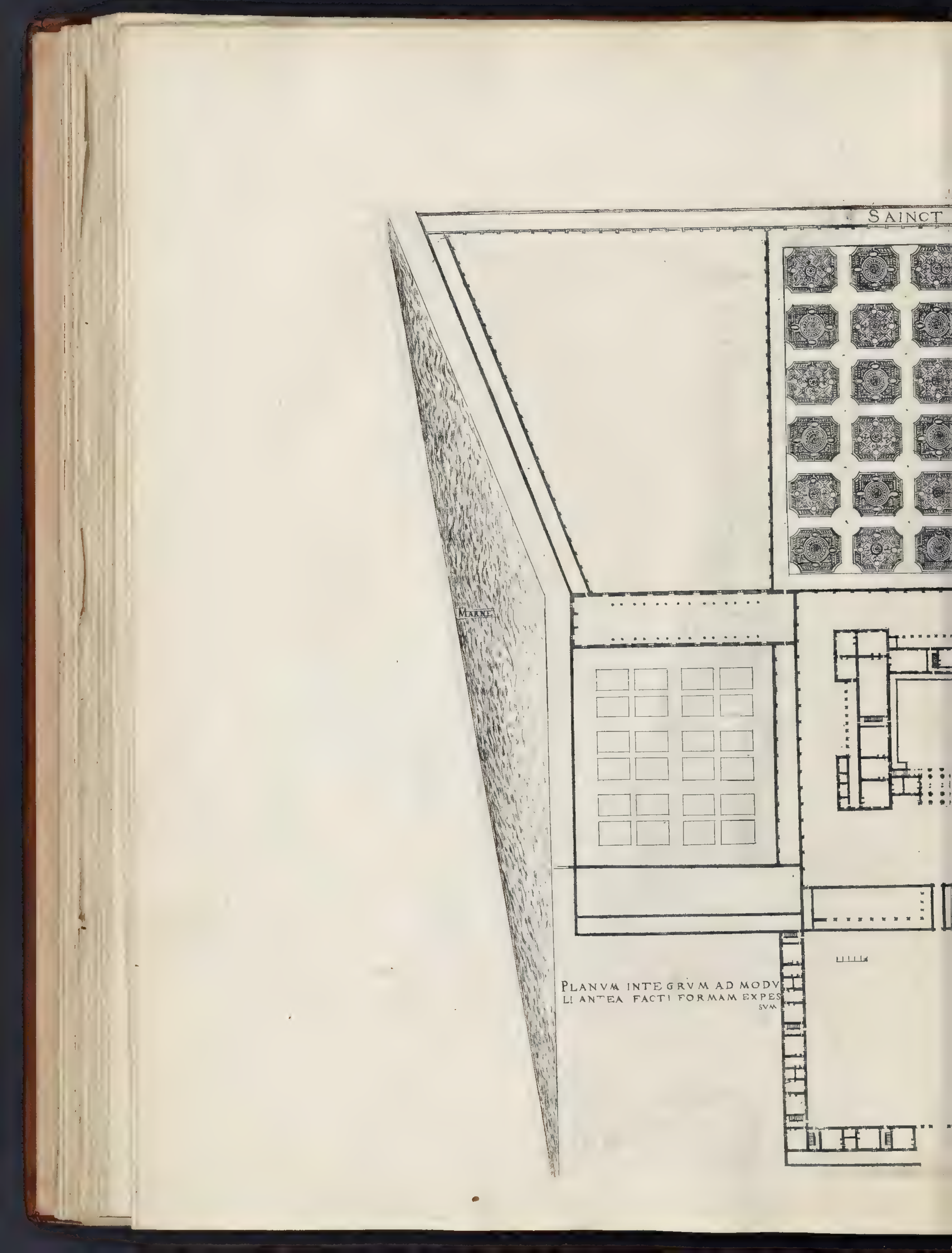
LES THVILLERIES

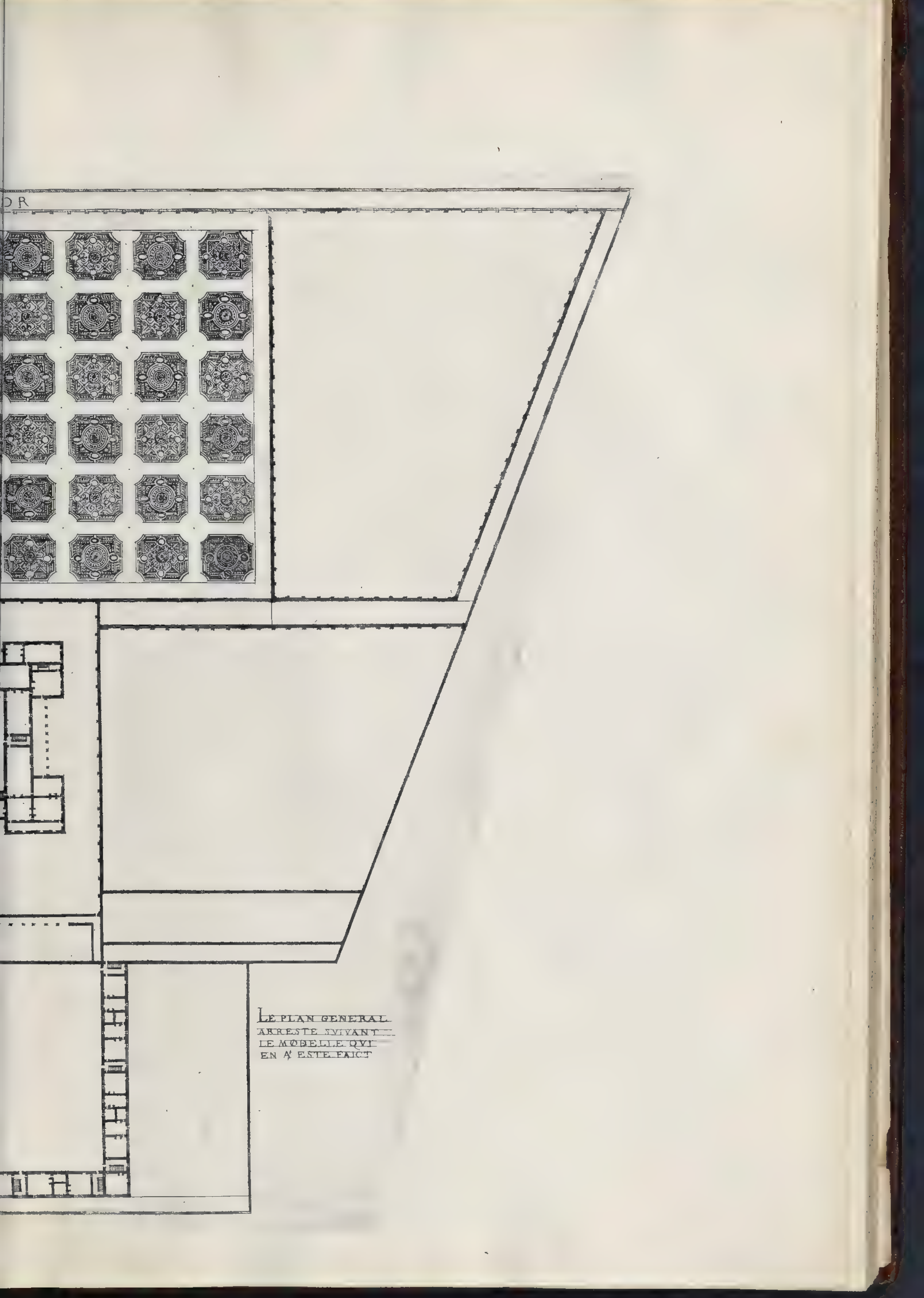
LE PLAN GENERAL TANT DV BASTIMENT COMME IL DOIT ESTRE PARACHEVE.
QVE DV IARDRIN COMME IL EST DE PRESENT


PLANVM TAM ÆDIFICII QVAM HORTORVM


THVILLERIES
face dans la court
Face du coste des
Jardins

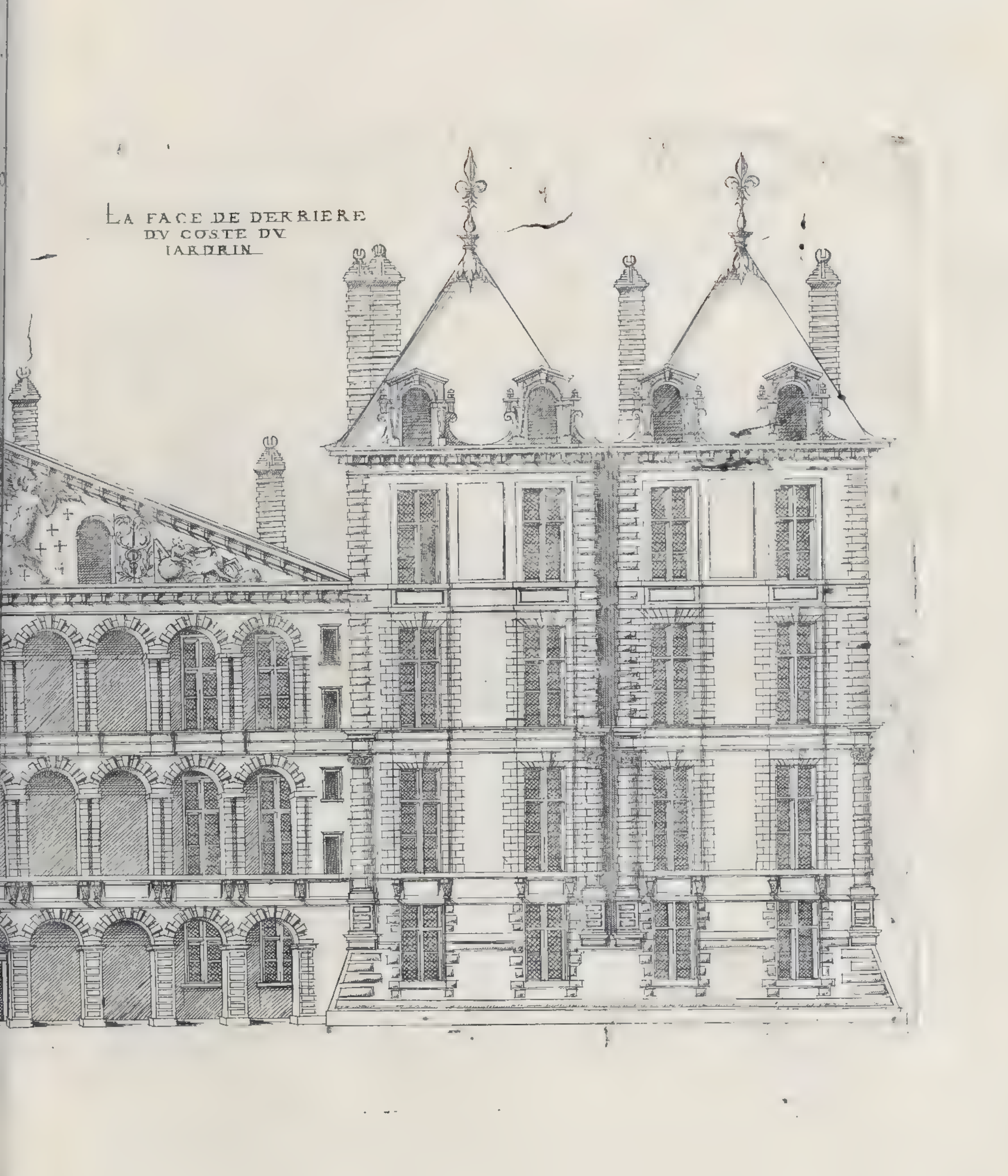



SAINCT
MARNE
PLANVM INTEGRVM AD MODV
LI ANTEA FACTI FORMAM EXPES
SVM

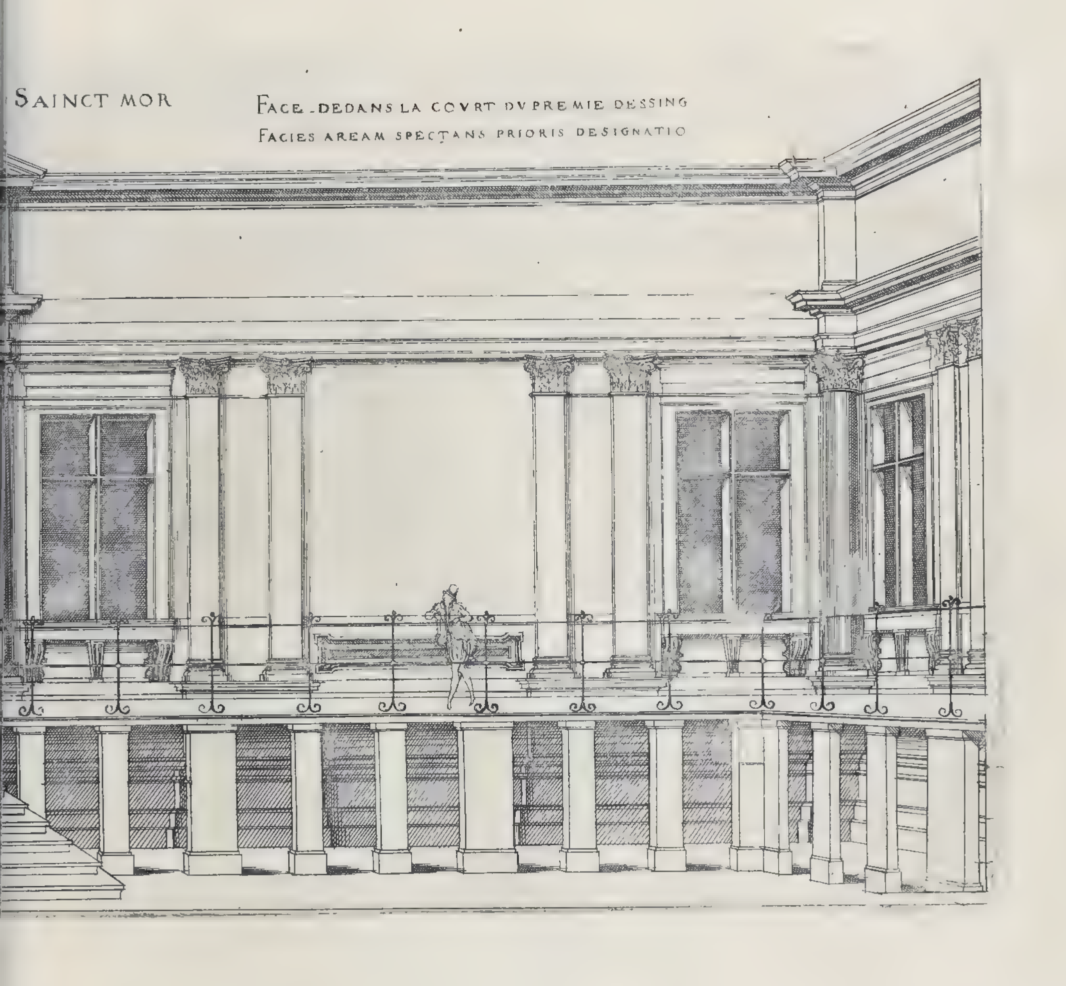

DR
LE PLAN GENERAL
ARRESTE SVIVANT
LE MODELLE QVI
EN A ESTE FAICT

SAINCT MO

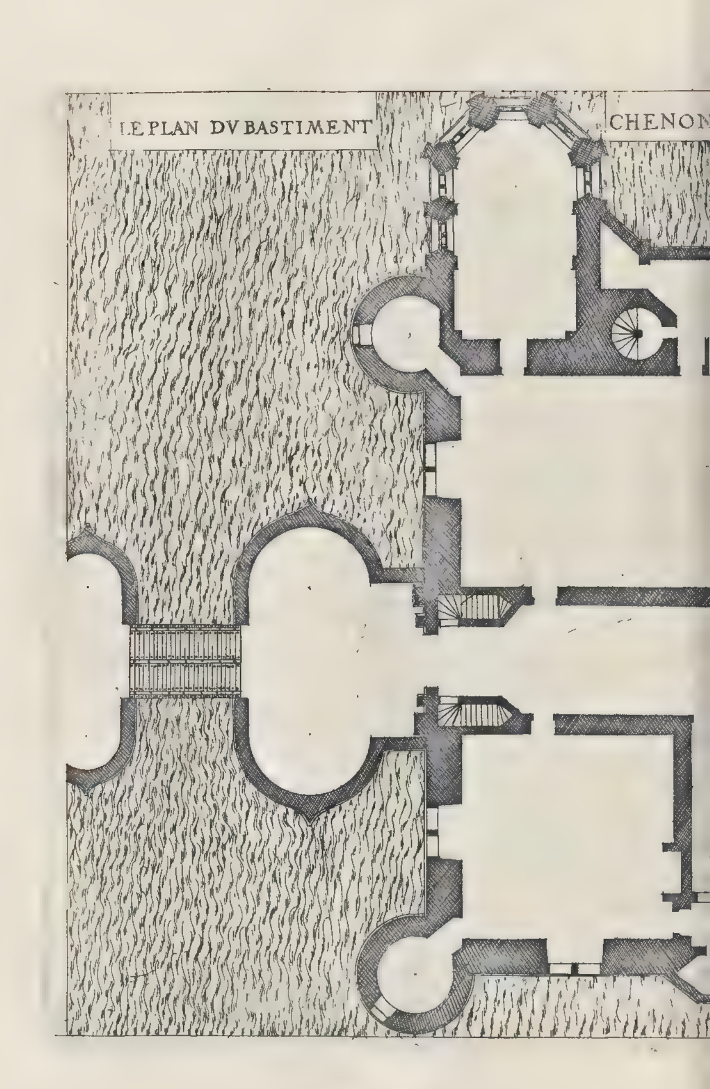
FACIES EXTERIOR AD HORTOS SPECTANS

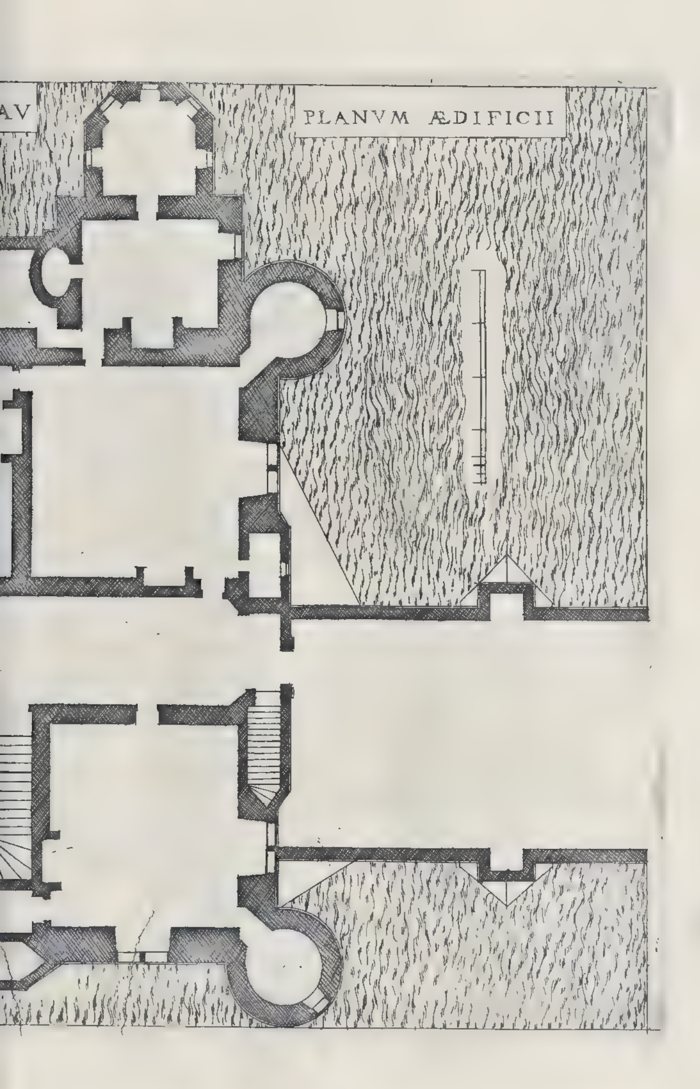

LA FACE DE DERRIERE
DV COSTE DV
IARDRIN

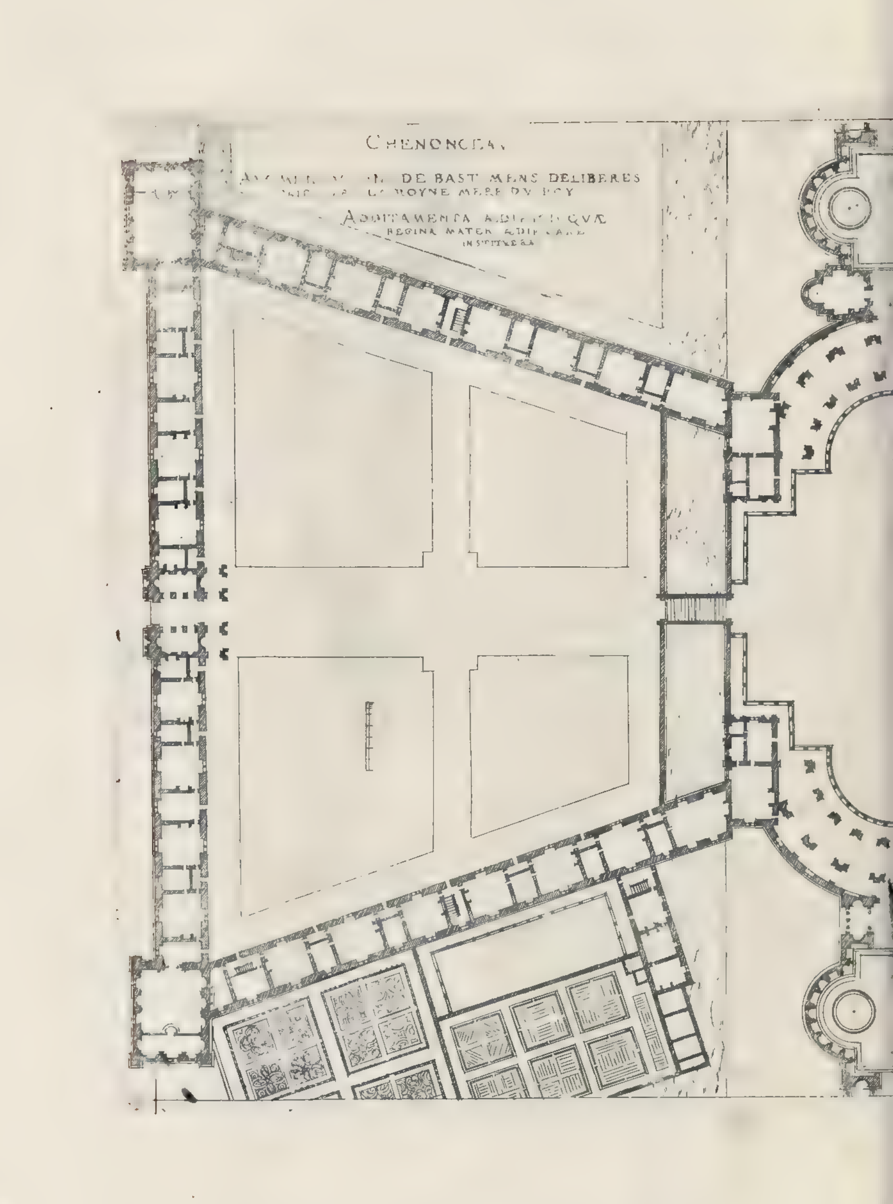


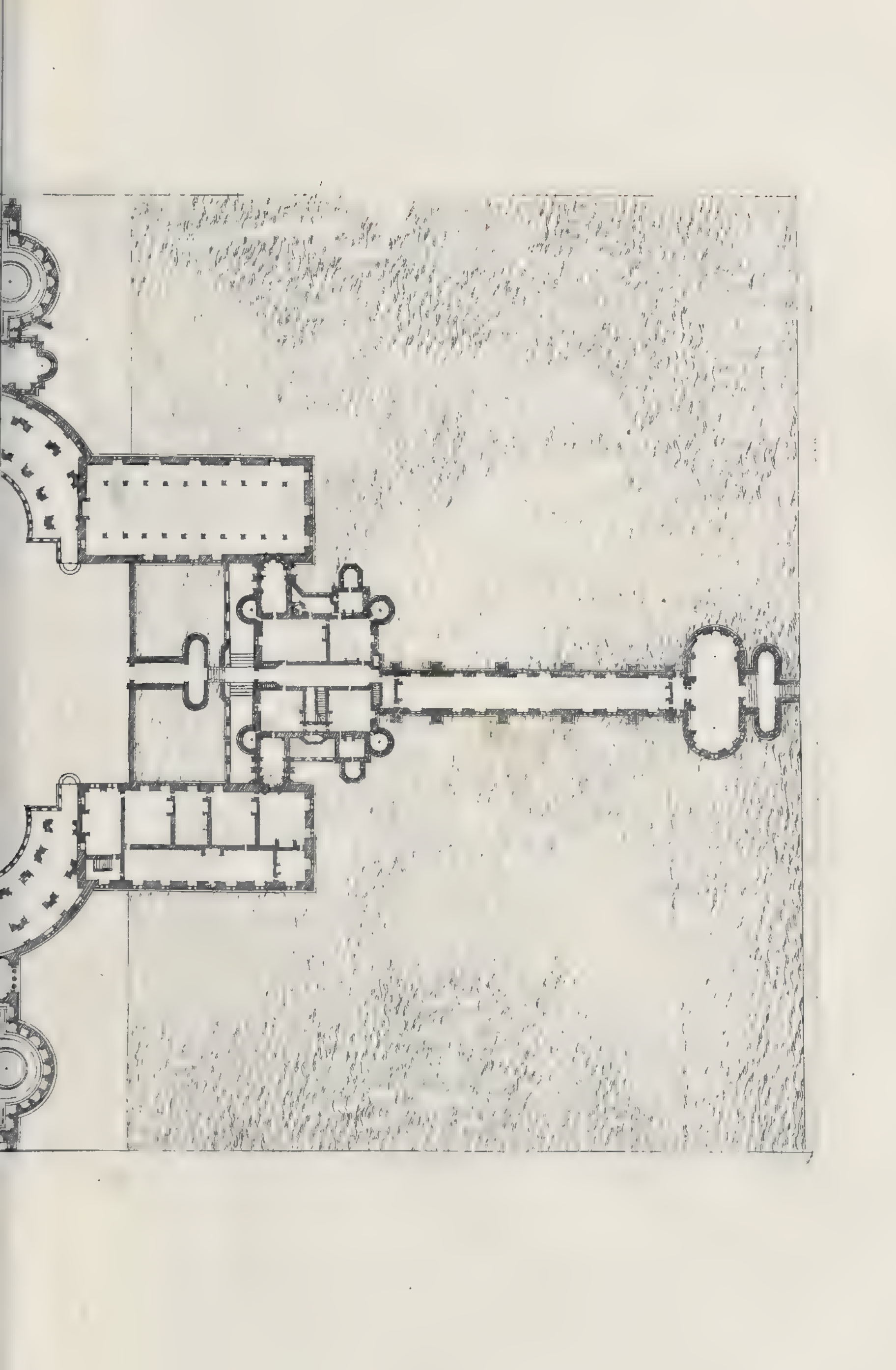

SAINCT MOR
FACE-DEDANS LA COVRT DV PREMIE DESSING
FACIES AREAM SPECTANS PRIORIS DESIGNATIO




LE PLAN DV BASTIMENT
CHENON


AV
PLANVM ÆDIFICII


DE BAST MENS DELIBERES
ROYNE MERE DV
QVÆ
REGINA MATER





CHENONCEAV

FACES [illegible] MENT ET PONT TANT DV COSTE DAVAL
QVE DV [illegible] DAMONT LA RIVIERE

[illegible] ET PONTIS SPECTANTES TAM
[illegible] QVAM SVPERIOREM PARTEM FLVMINIS

CHENONCEAV

FACES DV BASTIMENT ET PONT TANT DV COSTE
DAVAL QVE DV COSTE DAMONT LA RIVIERE

FACIES ÆDIFICII ET PONTIS SPECTANTES TAM
INFERIOREM QVAM SVPERIOREM PARTEM FLVMINIS




PLANVM ÆDIFICII


HANTILLI
DV BASTIMENT


Grand bois
Grand bois
LE PLAN DE TOVT LE CONTENV

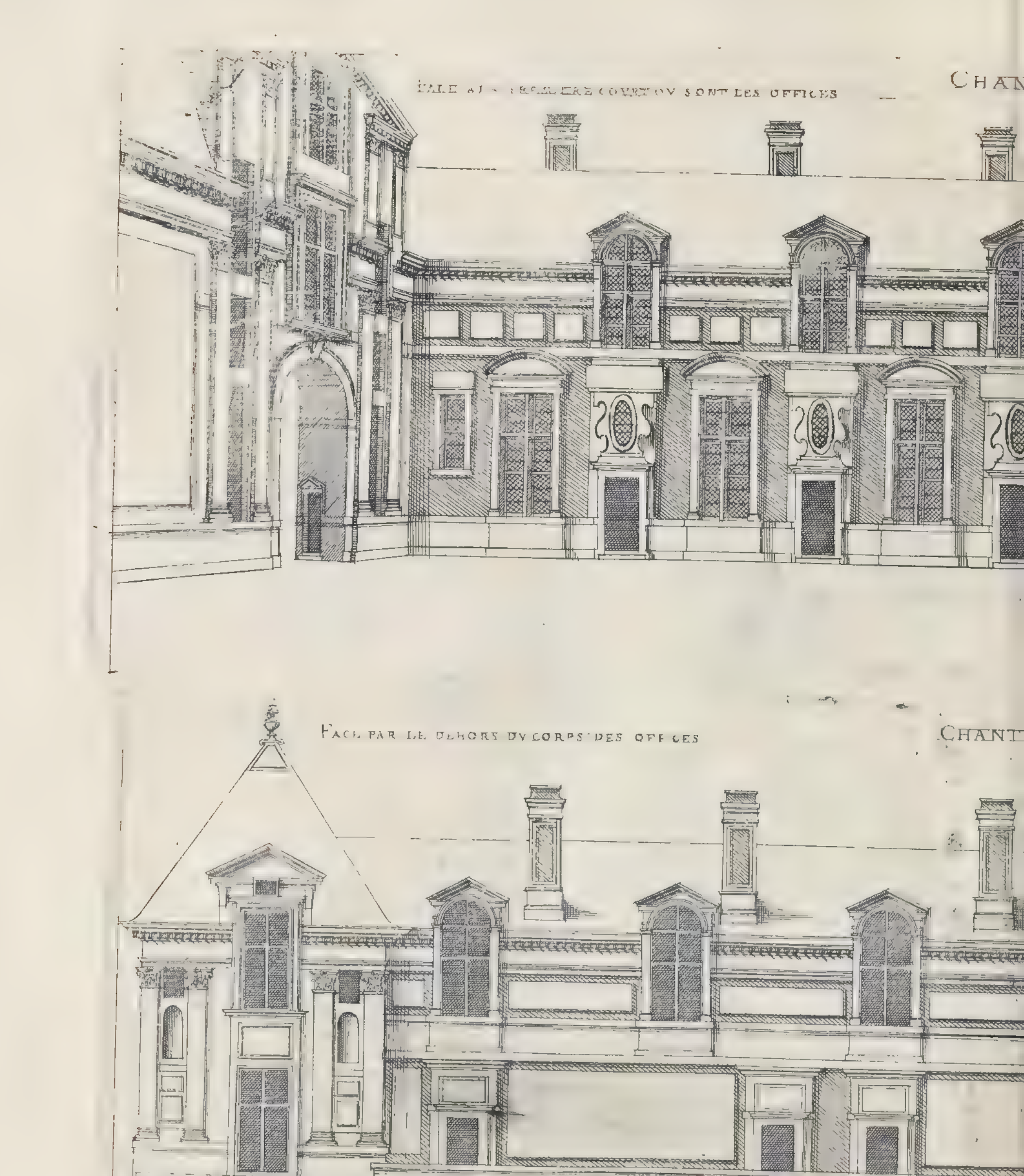

HANTILLI
Prairies
Prairies
Prairies
Prairies
Prairies
PLANVM TOTIVS LOCI

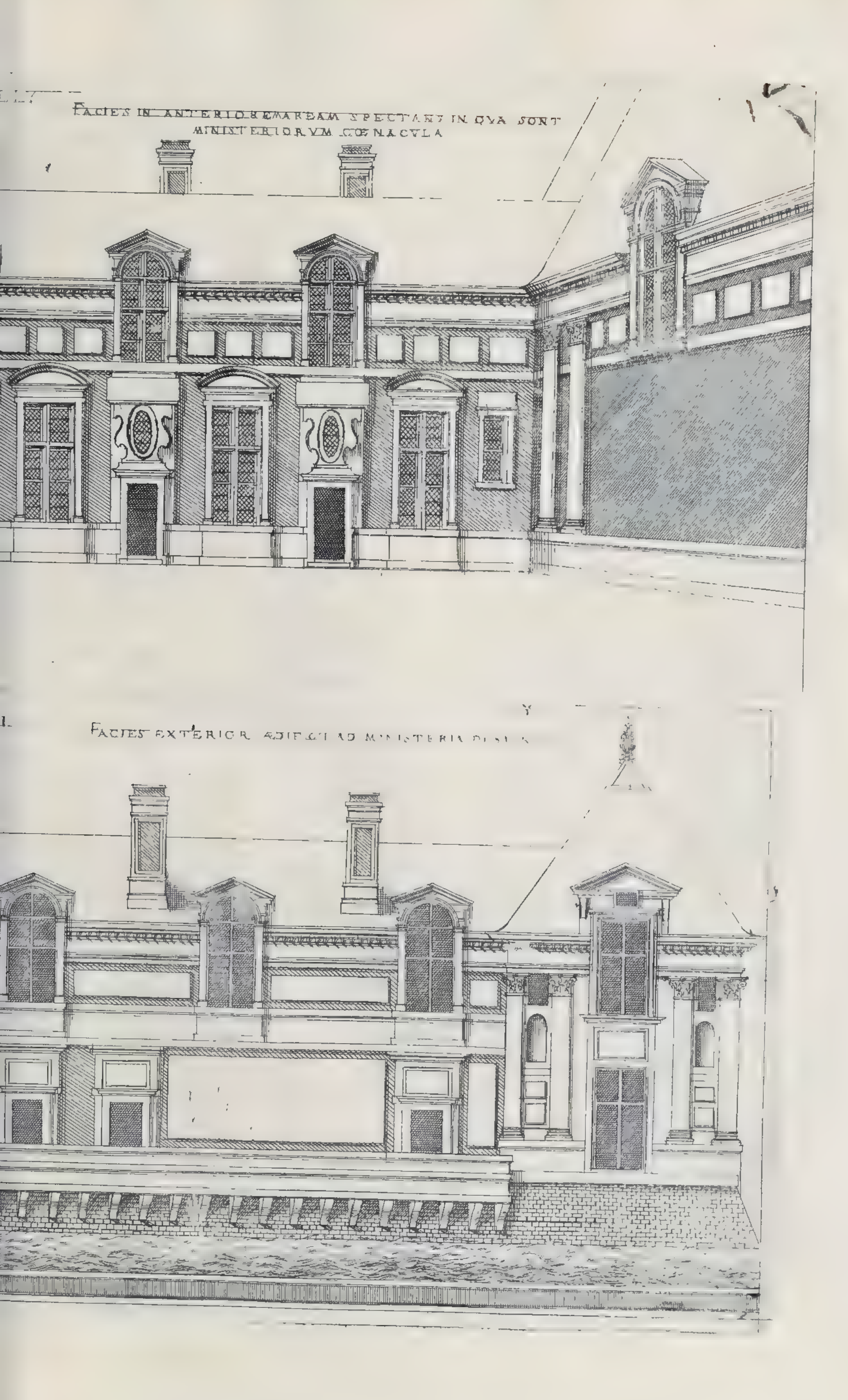

L'ELEVATION DV BASTIMENT
ELEVATIO AEDIFICII

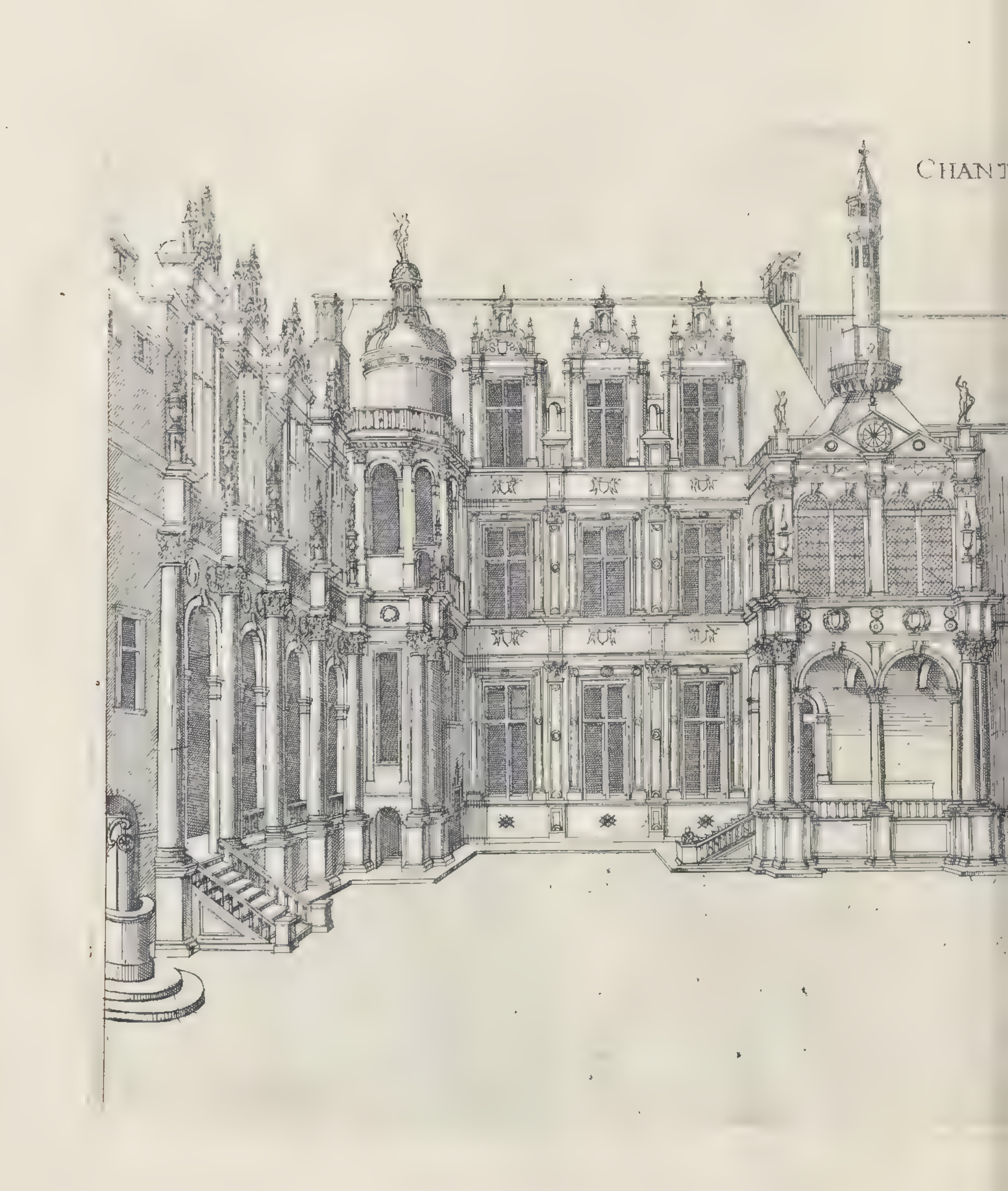

HANTILLY

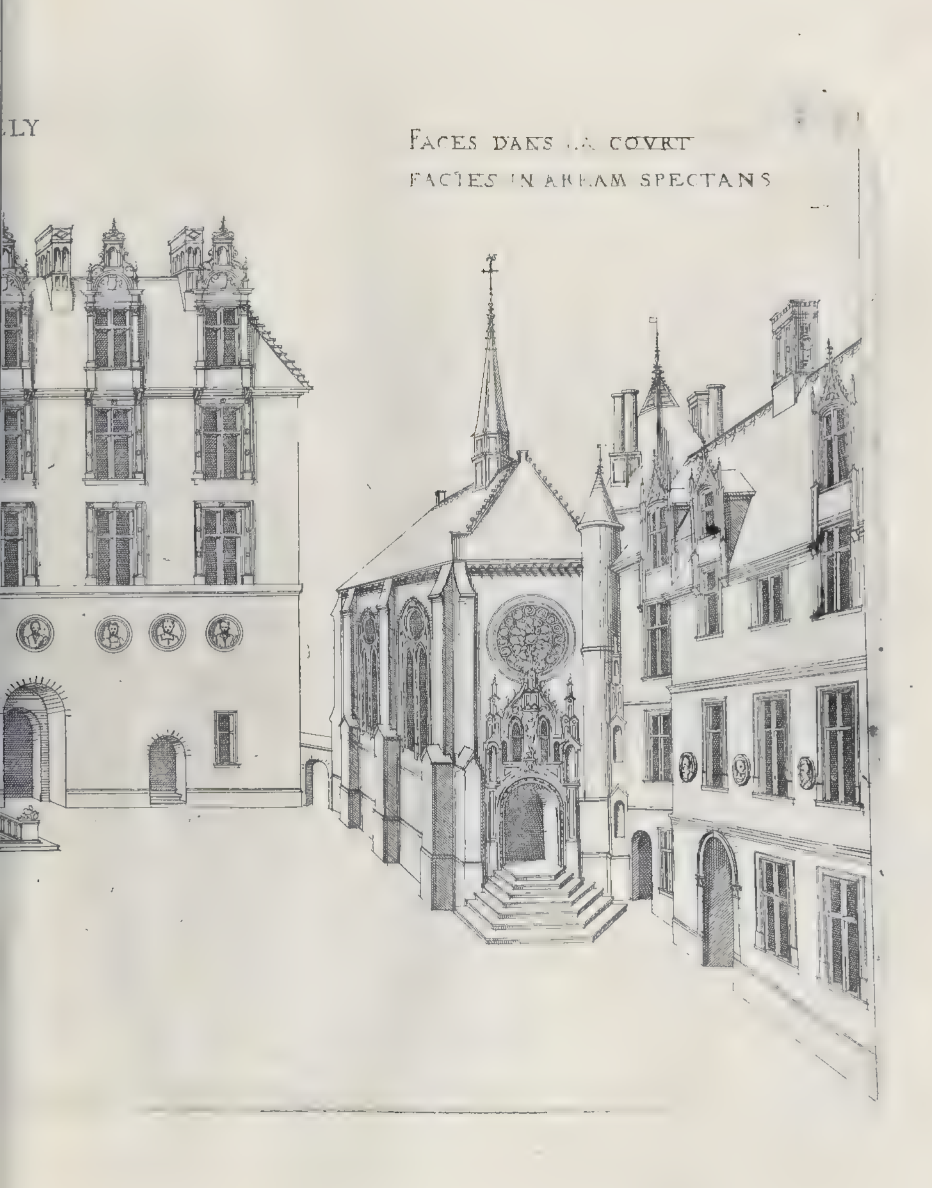


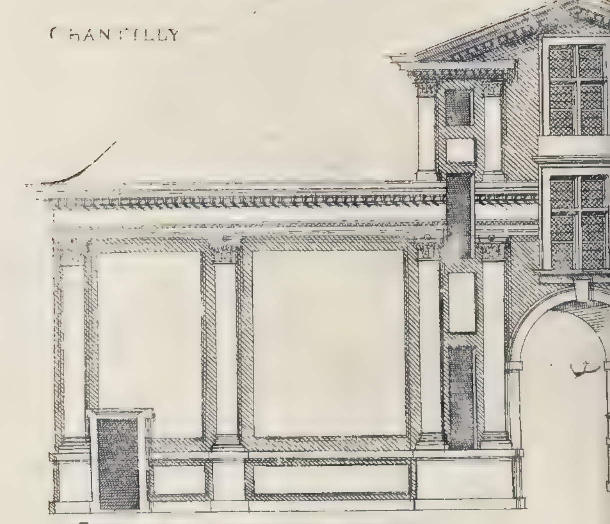

CHANTILLY


COVRT OV SONT LES OFFICES
CHAN
FACE PAR LE DEHORS DV CORPS DES OFF CES
CHANT


FACIES IN ANTERIOREM AREAM SPECTANS IN QVA SONT
MINISTERIORVM CŒNACVLA
FACIES EXTERIOR ÆDIFICII AD MINISTERIA

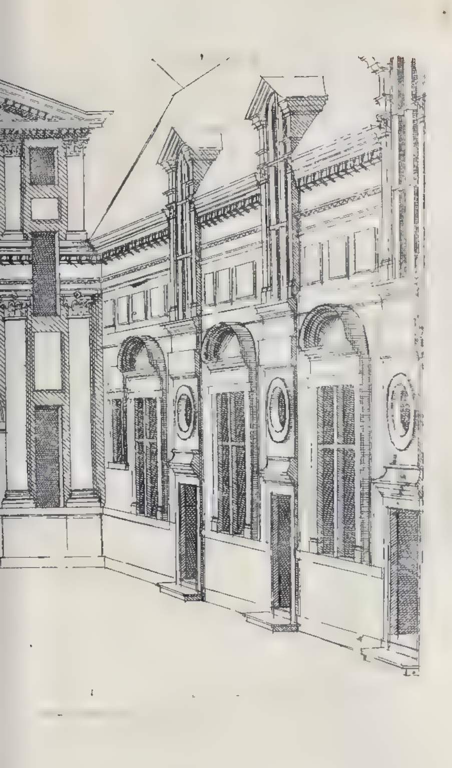

CHANT


LY
FACES DANS LA COVRT
FACIES IN AREAM SPECTANS



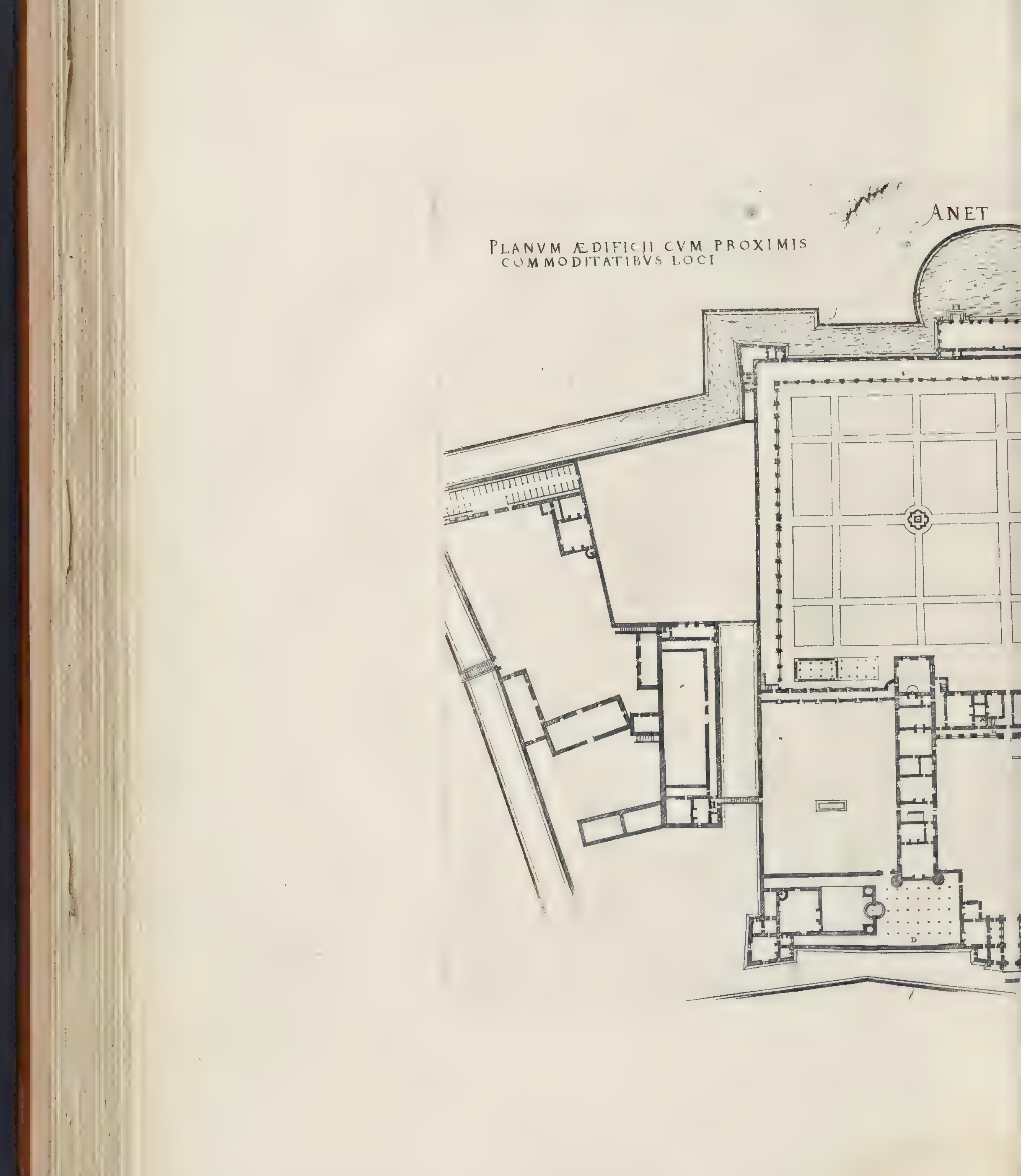
FACIES ANTERIOREM AREAM SPECTANTES
FACES DEDANS LA PREMIERE COVRT



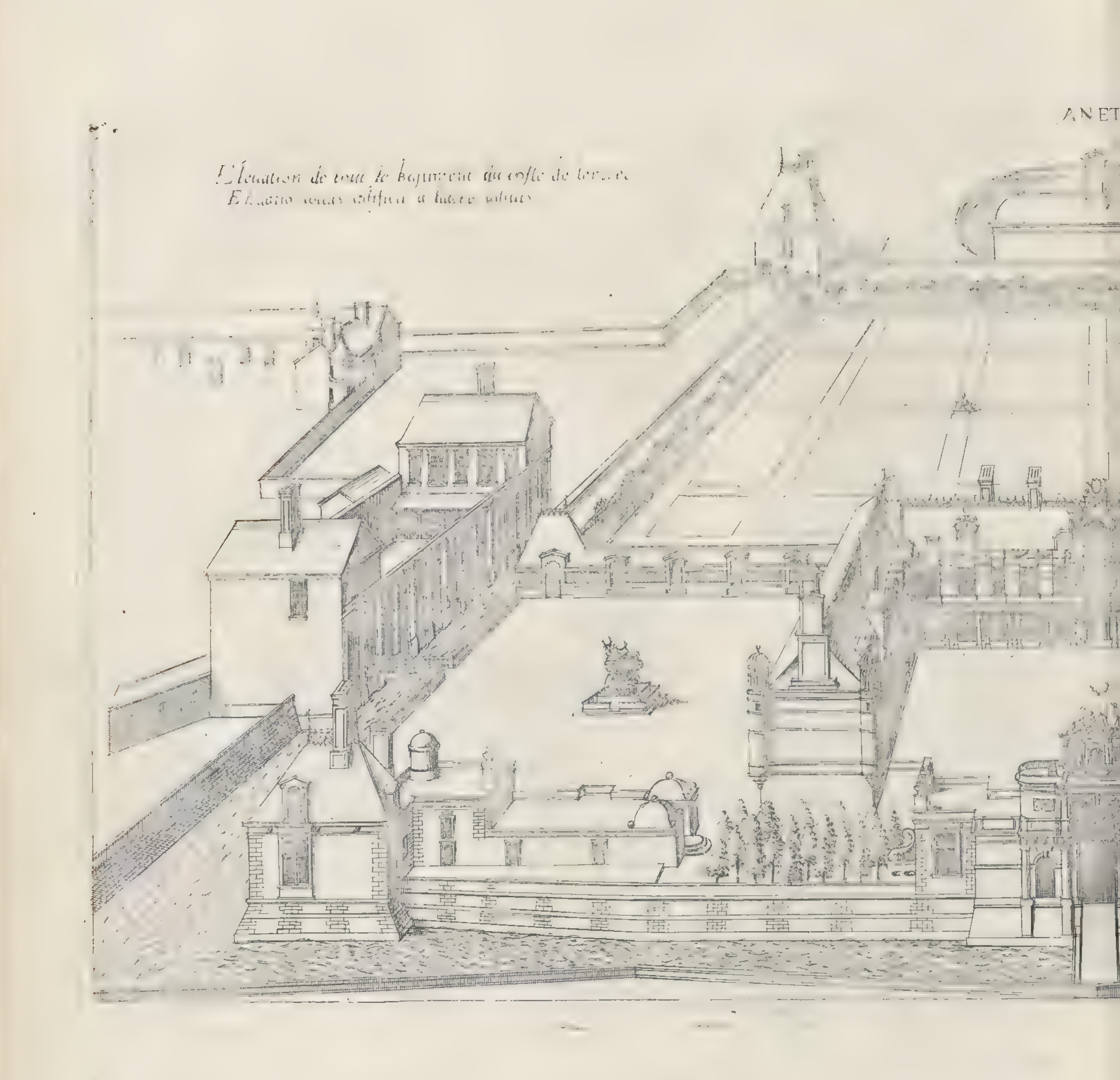


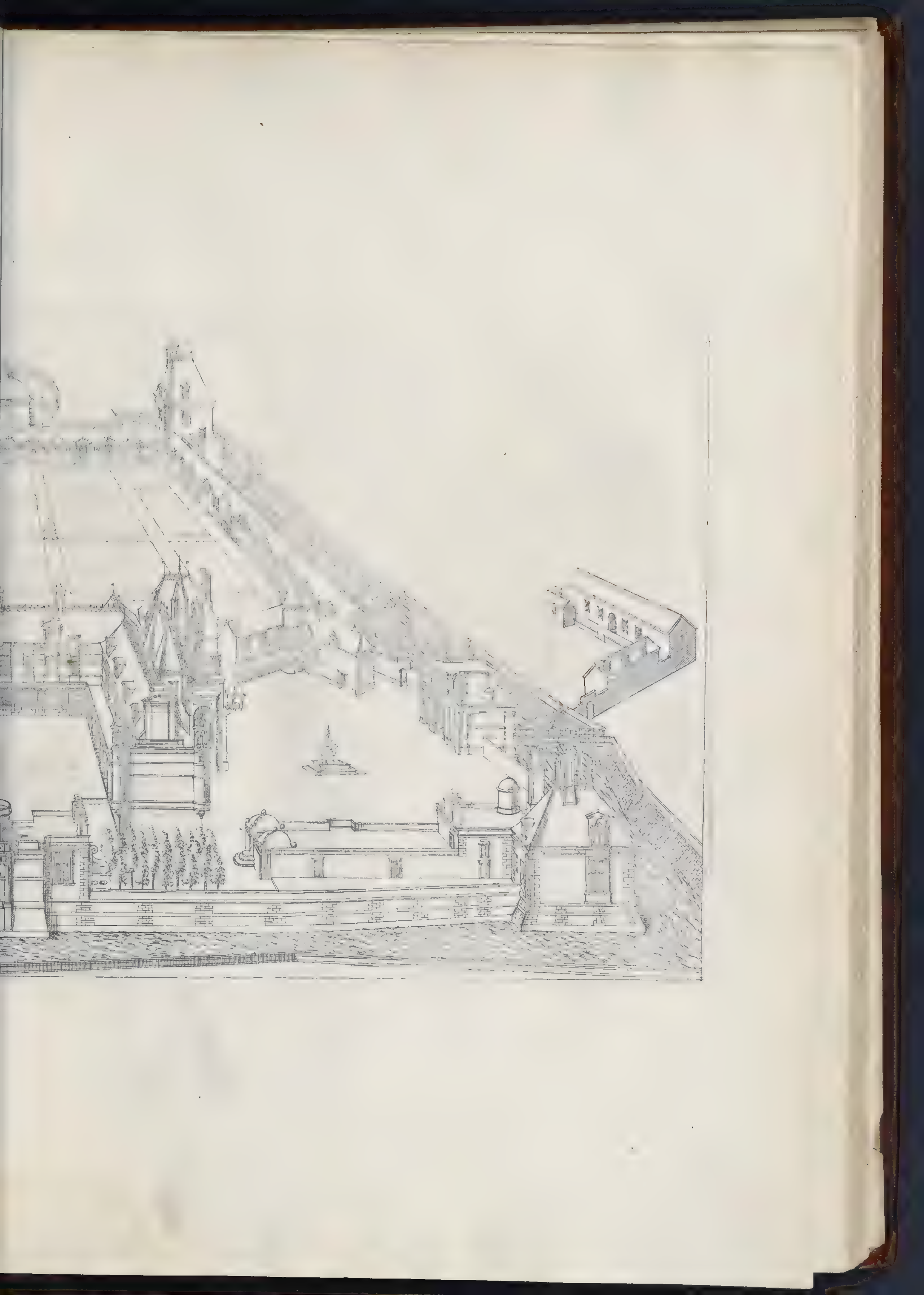
ACE PAR LE DEHORS DVNG CORPS DE
OGIS QVI EST ENTRE LA PREMIERE
COVRT ET VNG PETIT IARDIN




ANET
PLANVM ÆDIFICII CVM PROXIMIS
COMMODITATIBVS LOCI
D

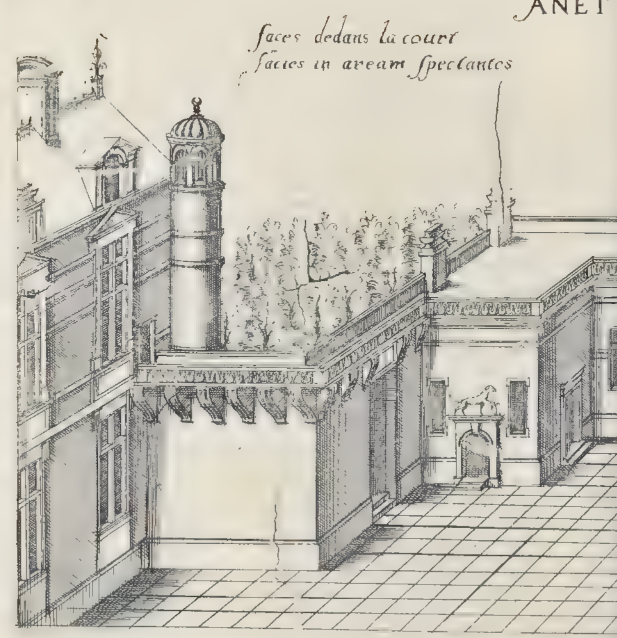

Le plan du bastiment auec les commoditez prochaines
du lieu

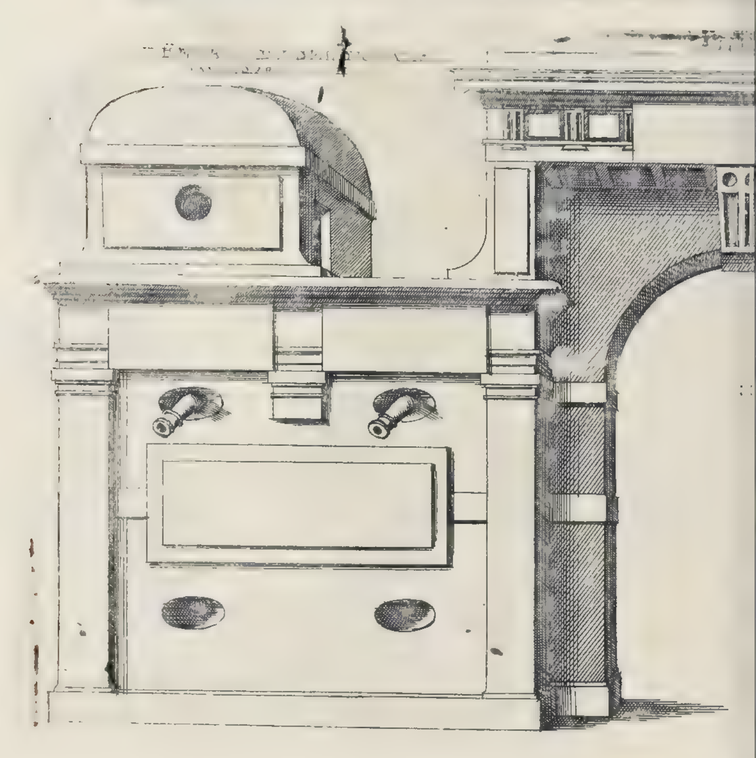

ANET
L'Eleuation de tout le bastiment du coste de terre





ANET

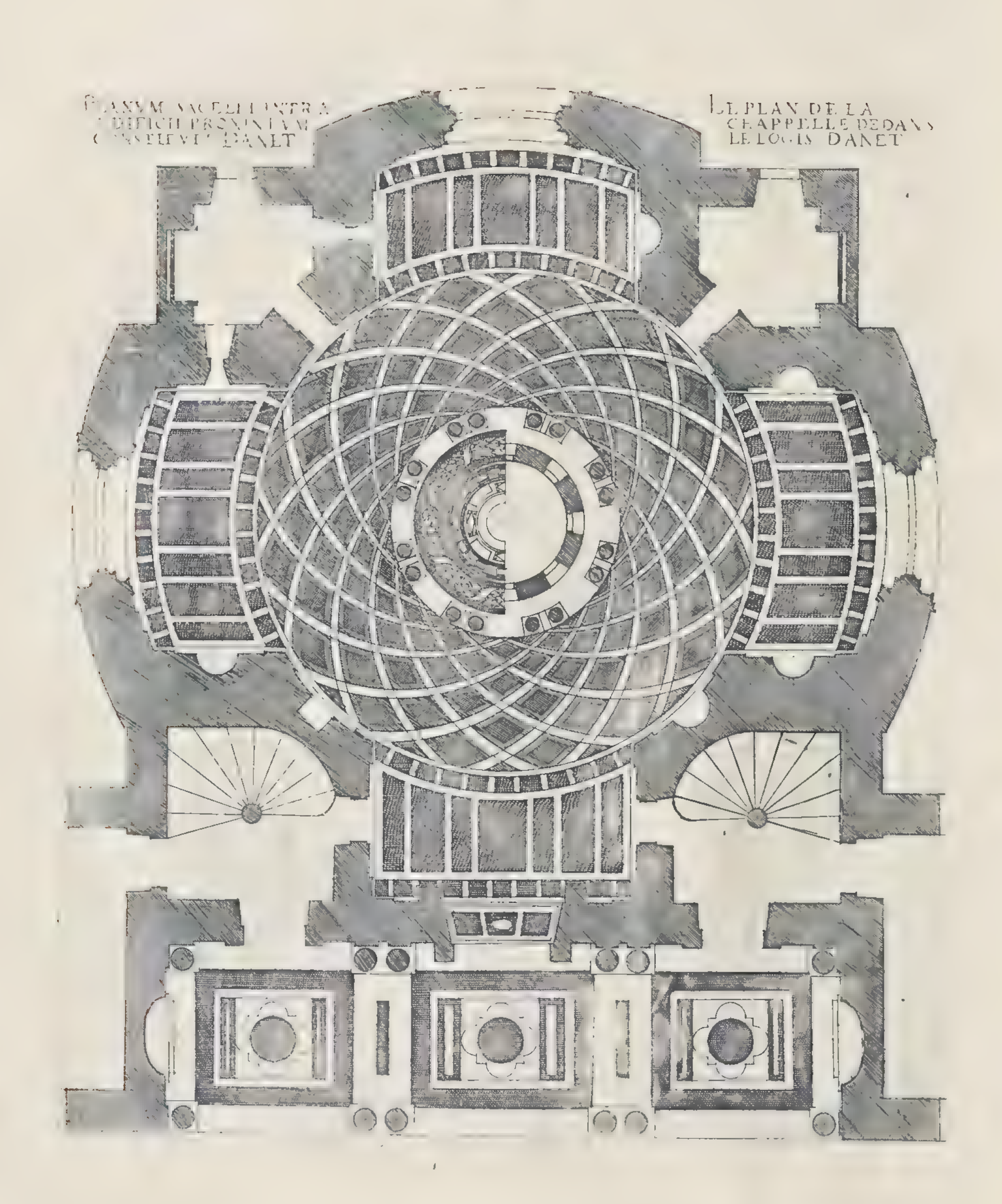




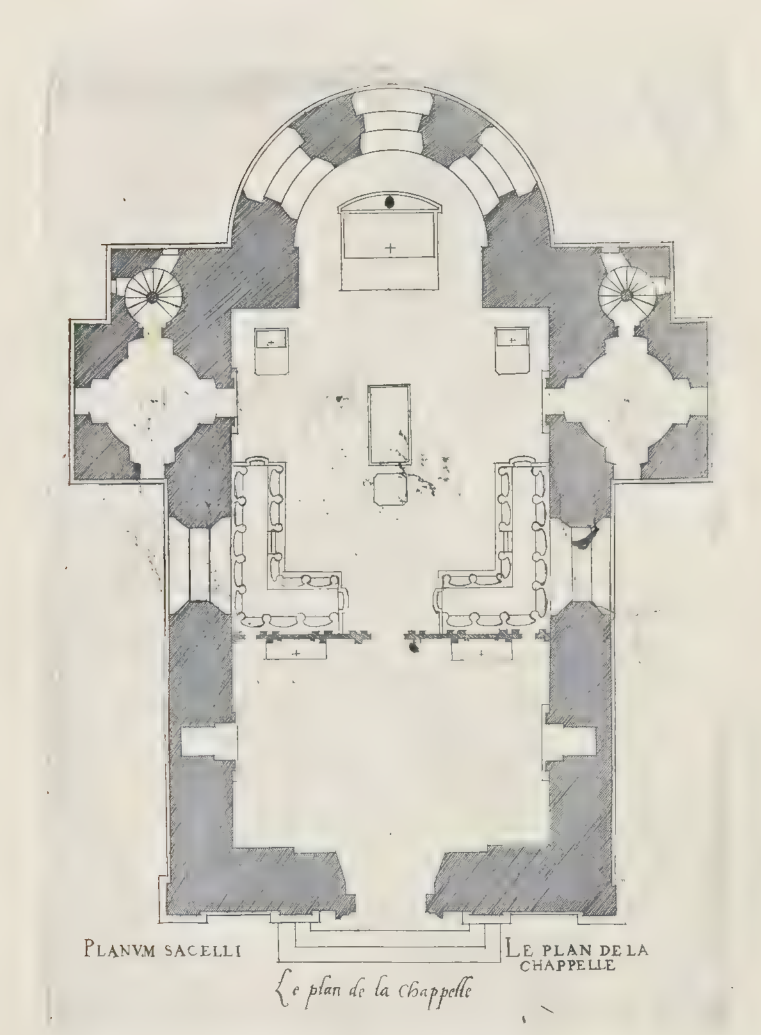



ANET

LA FONTAINE DV EST LA FIGVRE DE LA DIANE
FONS SVPER QVO EST SIMVLACRVM DIANÆ


PLANVM SACELLI INTRA
CASTELLI D'ANET
LE PLAN DE LA
CHAPPELLE DEDANS
LE LOGIS DANET


DESINATIO INTERIORIS
FACIEI EIVSDEM SACELLI
D'ANET
DESSEING DV DEDANS
DE LA CHAPPELLE
DANS LE LOGIS



Le plan de la Chappelle

DANET

La face du dous

DESIGNATIO INTERIORIS FACIEI SACELLI NOVI EXTRA ÆDIFICII PROXIMITUM SEPULTURÆ ERGO D. DUCISSÆ DE VALENTINOIS CONSTRUCTI IN CASTELLO DANET



Dessein du dedans de la Chappelle neufue hors le logis ou se doit mettre la sepulture feu madame la duchesse de Valantinois

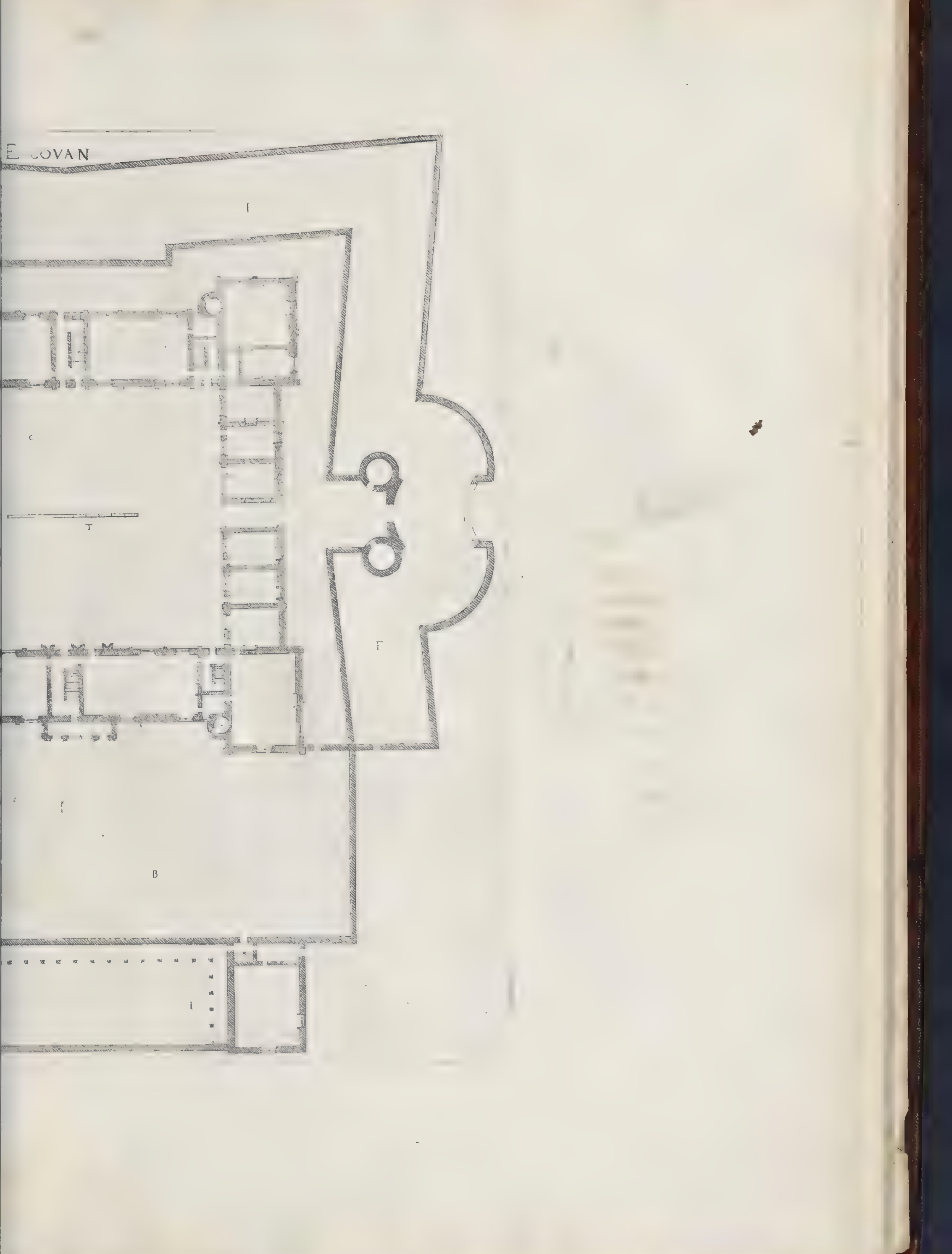
la Chapelle

PLANVM ÆDIFICII

Le plan du bastiment

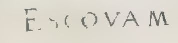
G

E



E COVAN
F
C
T
F
B
I

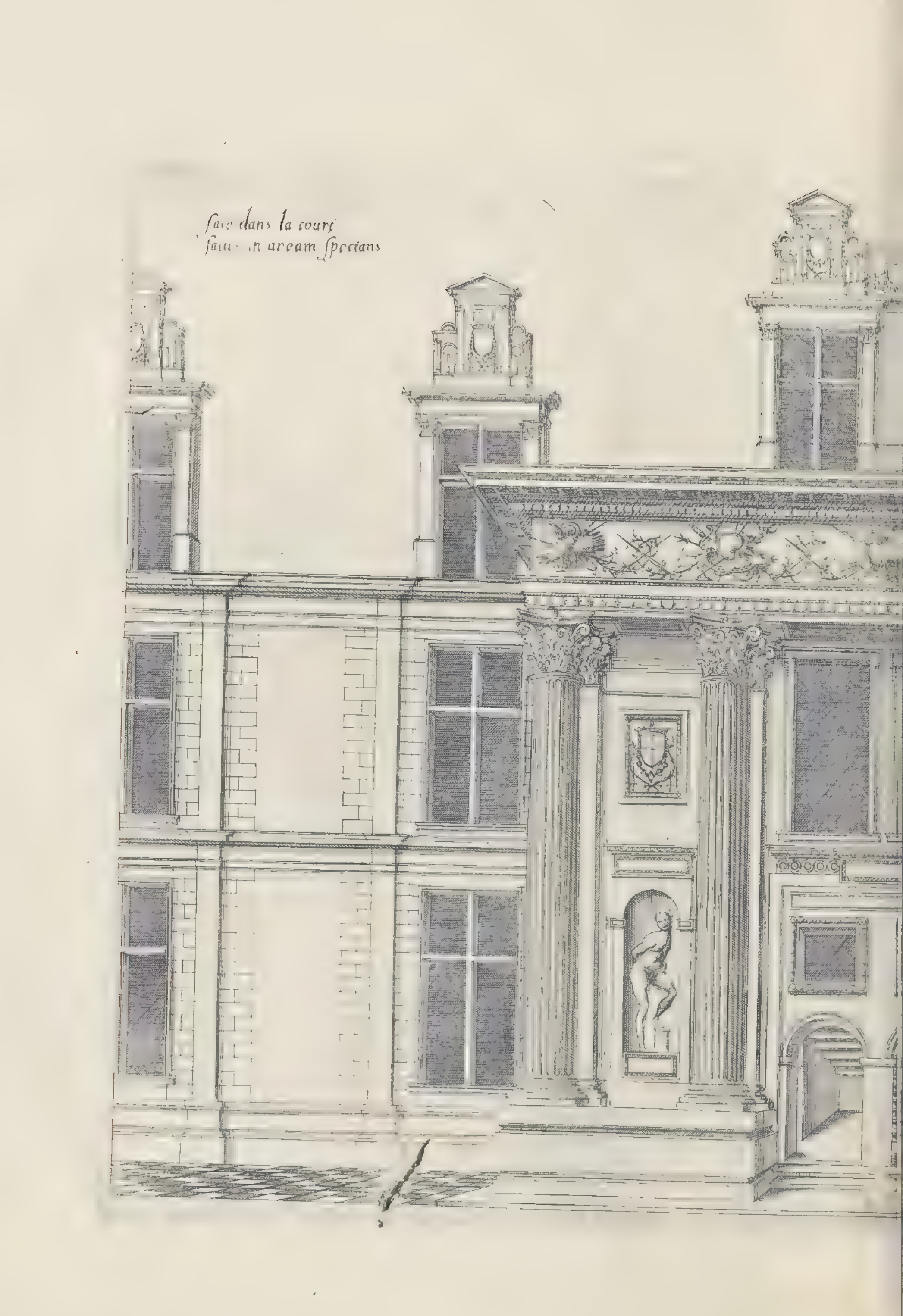



ESCOVAM
LELEVATION DV
BASTIMENT ET CONTENV
ELEVATIO TOTIV
ÆDIFICII ET HORTO



ESCOVAM

Faces par le dehors [illegible]

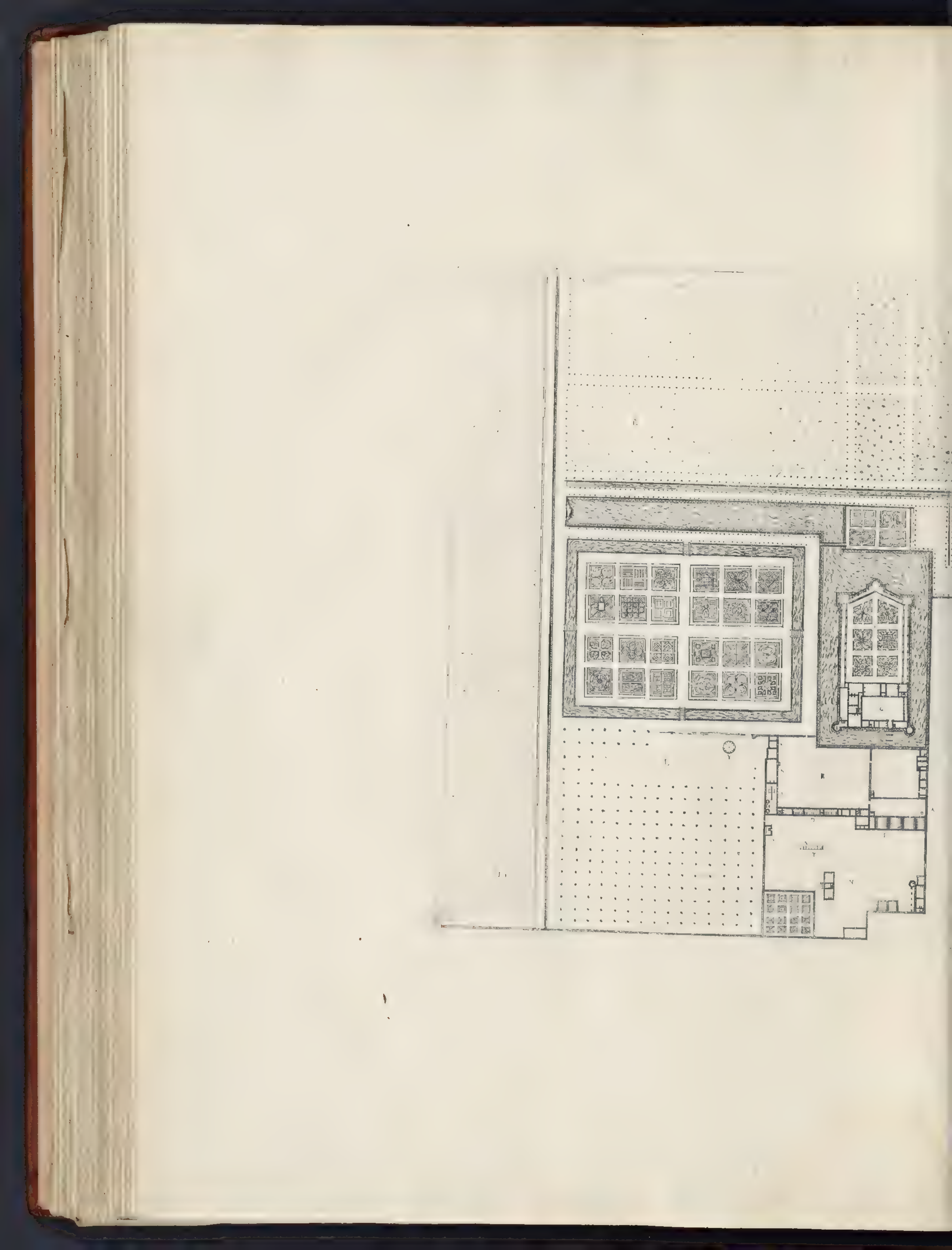


face dans la court
facies in aream spectans


ESCOVAM


ESCOVAM

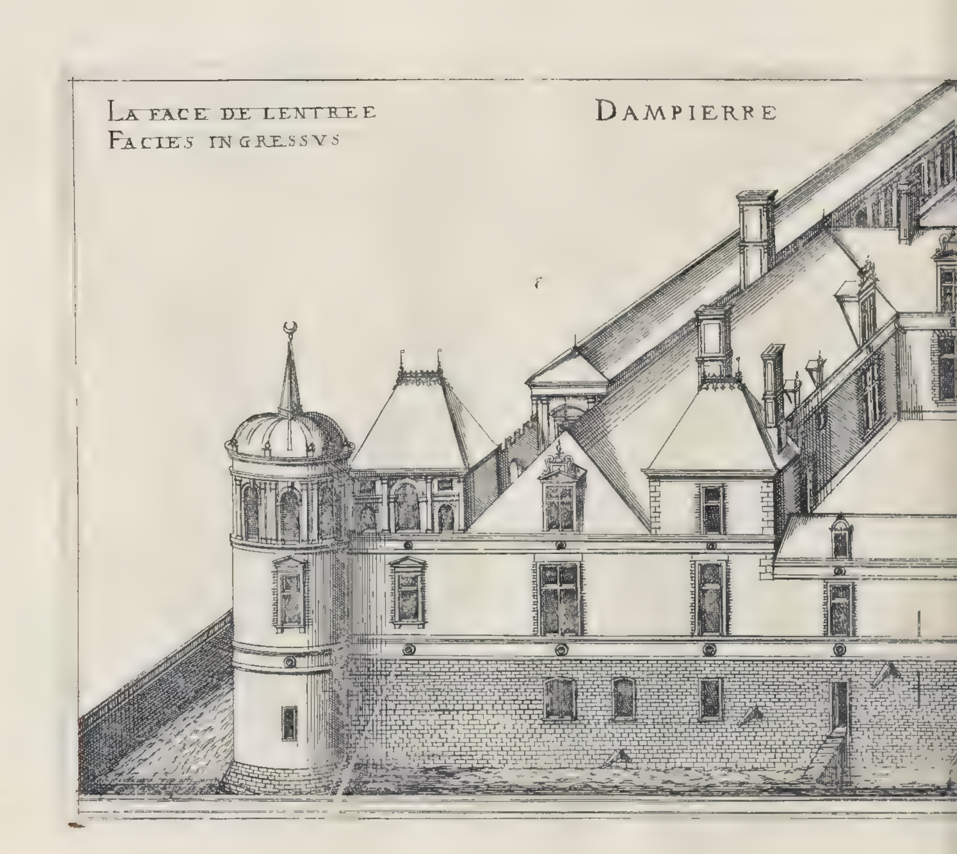

face dans la court
facies in aream ſpectans

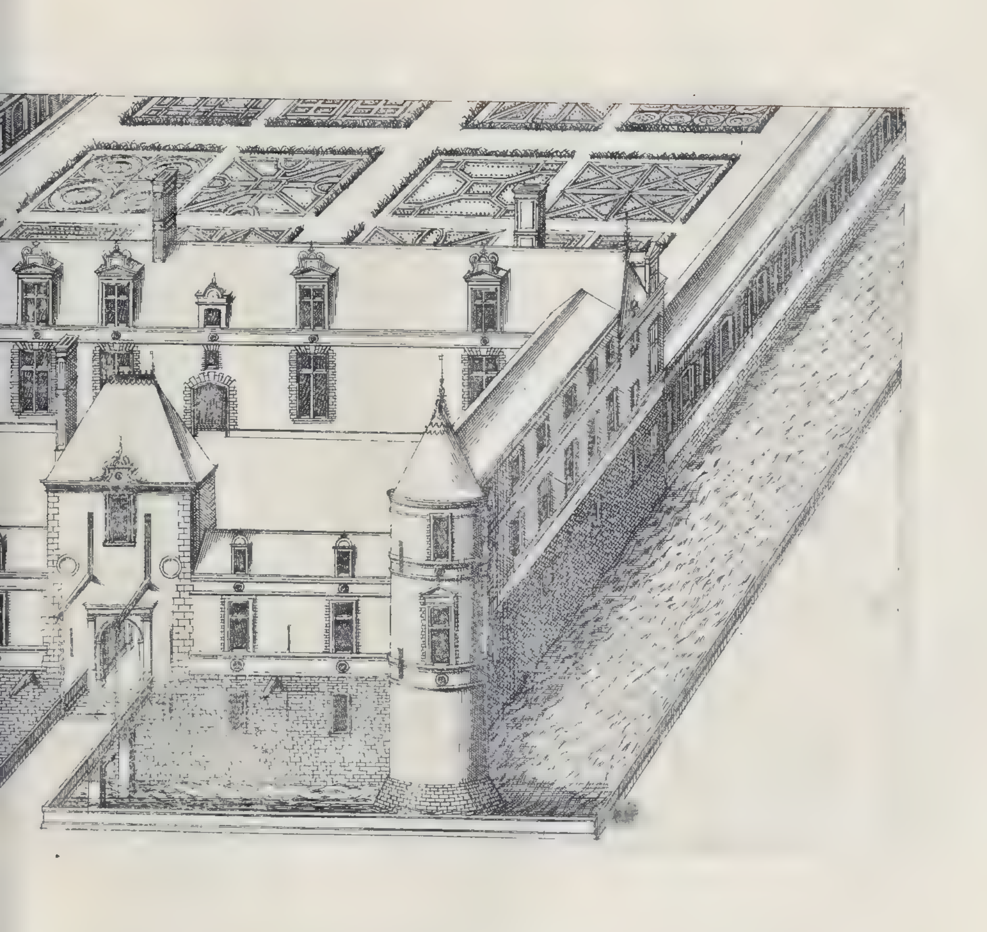


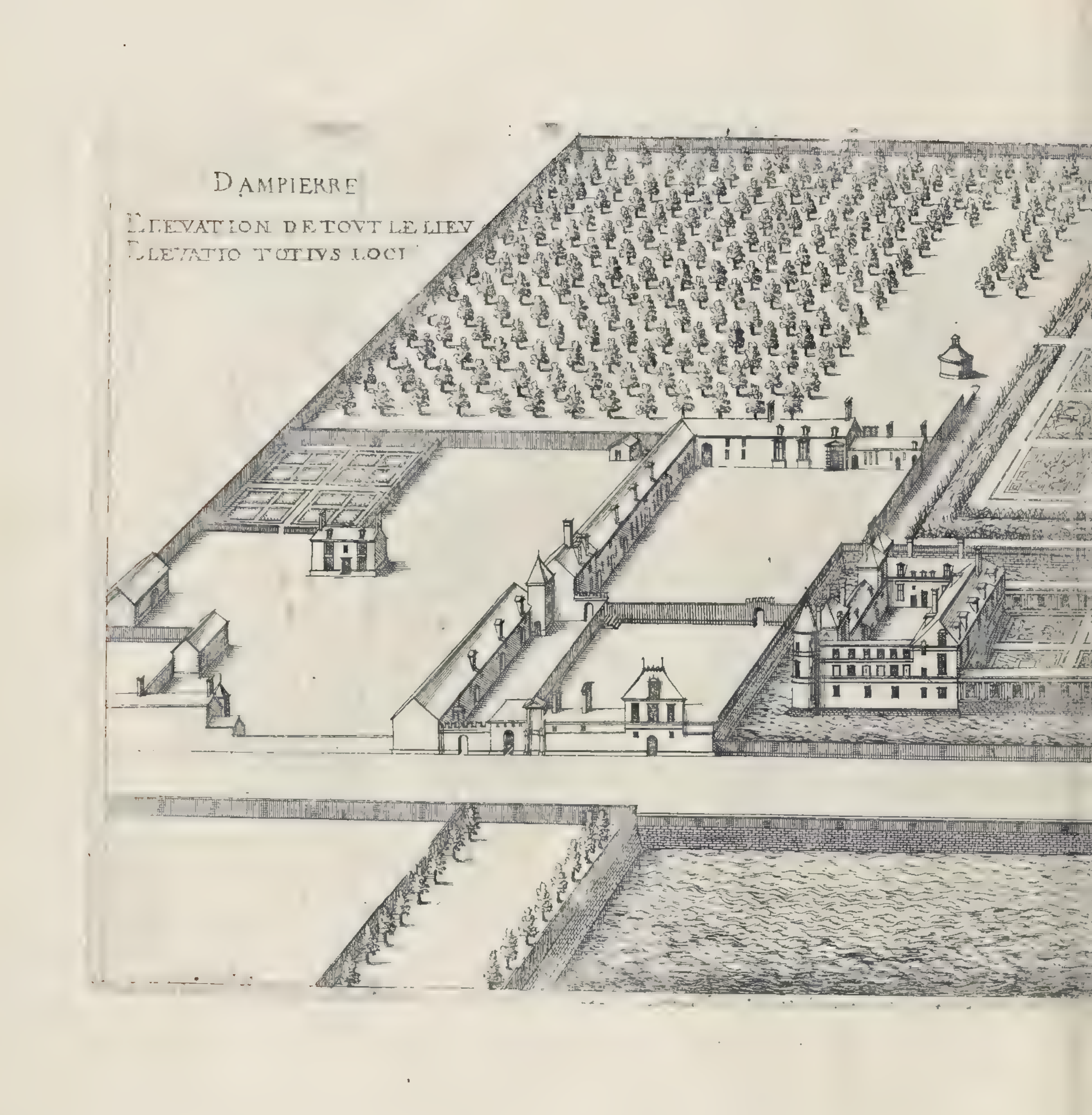
DAMPIERRE

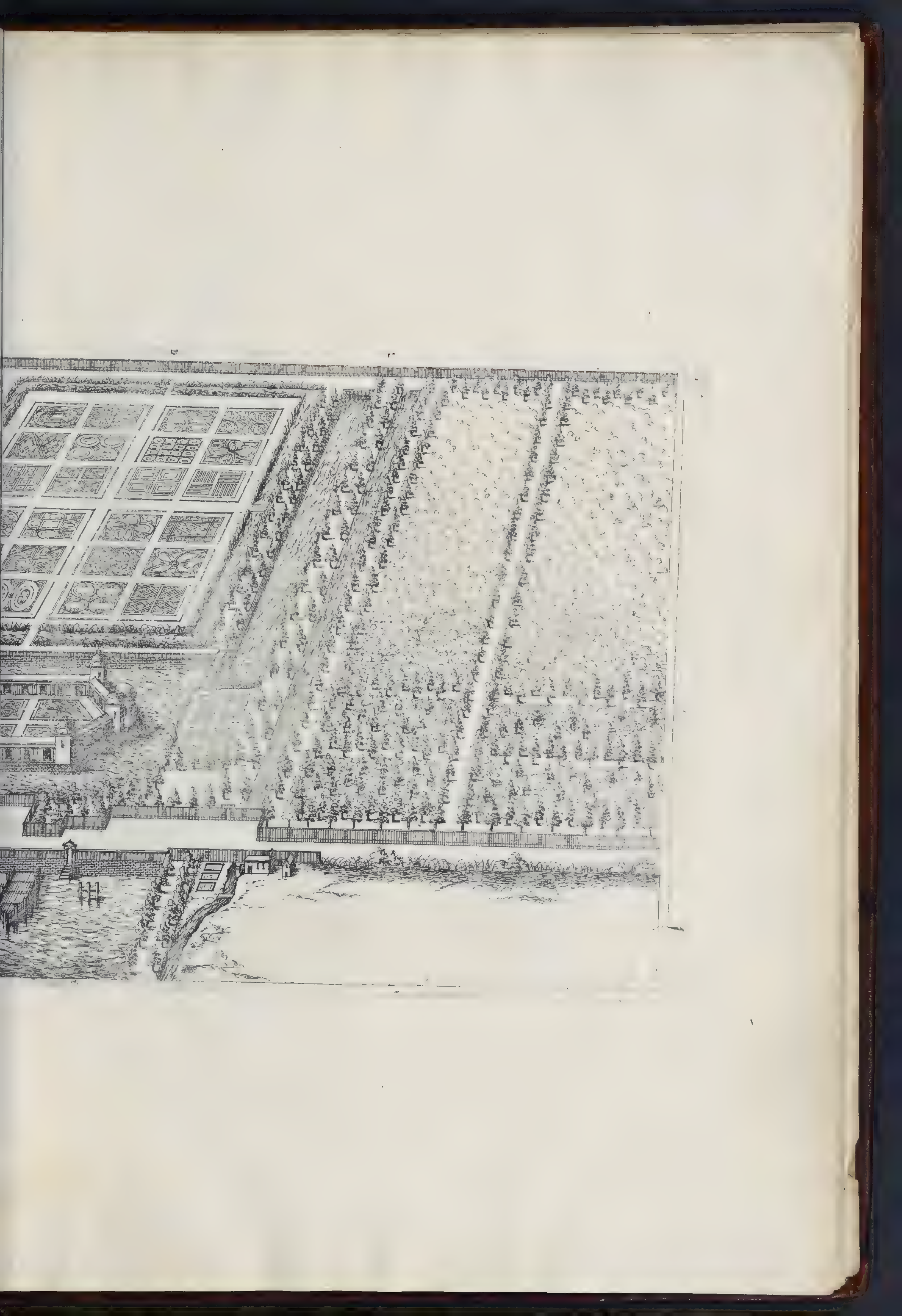
PLANVM TOTIVS LOCI

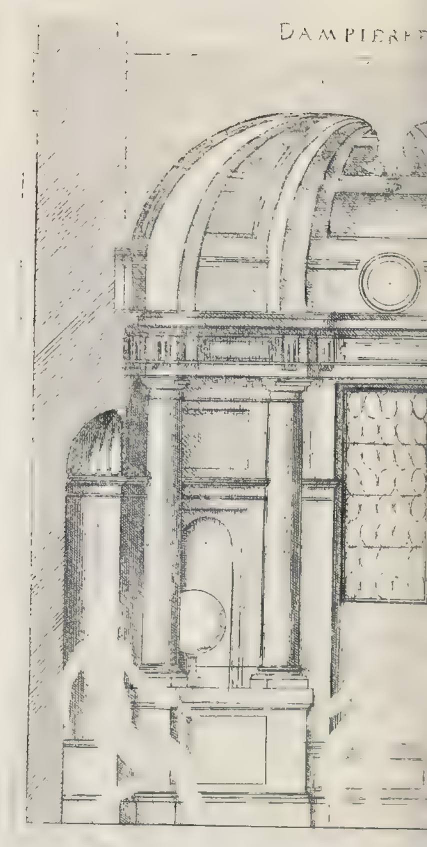
Le plan du bastiment auec son contenu


La face de lentree
Facies ingressvs
Dampierre



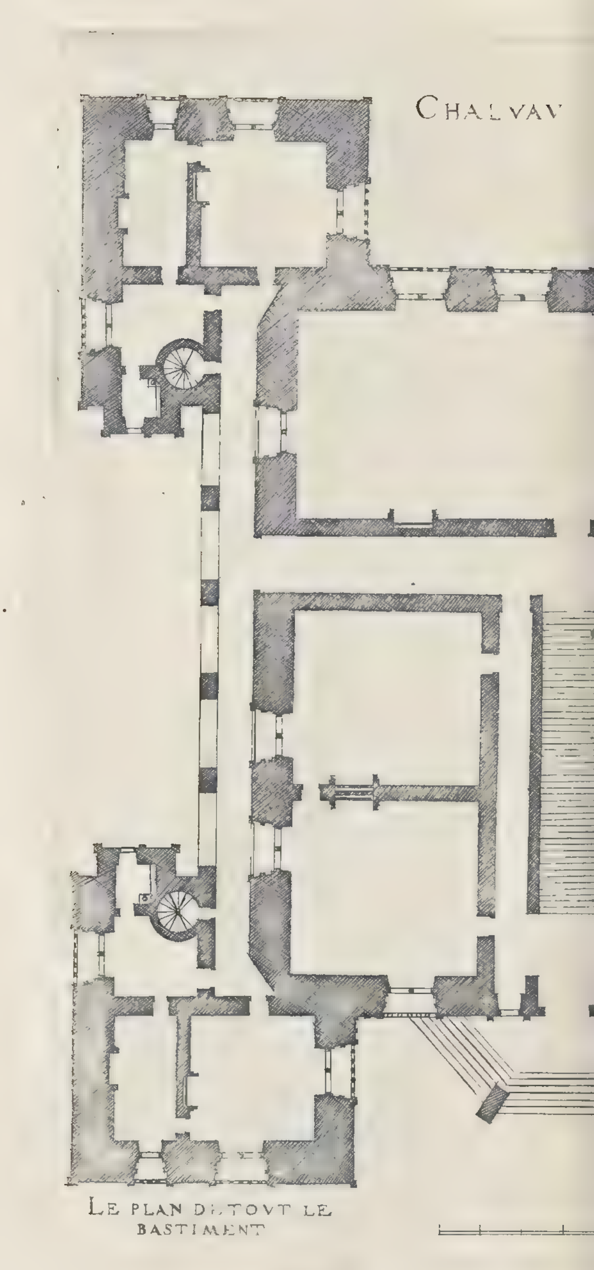

DAMPIERRE
ELEVATION DE TOVT LE LIEV
ELEVATIO TOTIVS LOCI




DAMPIERRE

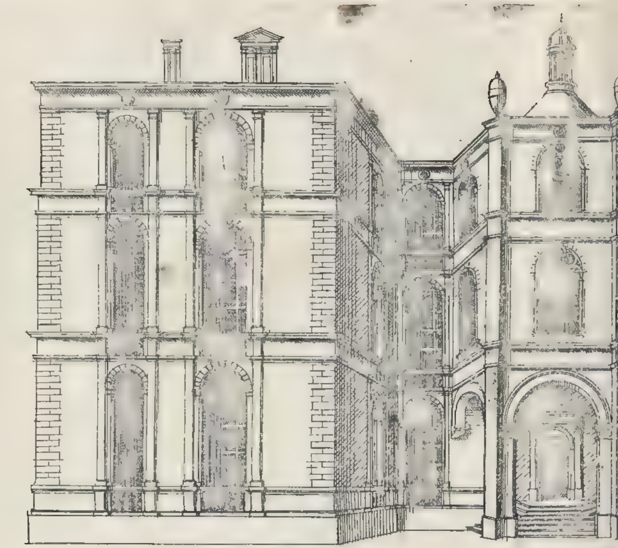

THERMÆ


Estuues

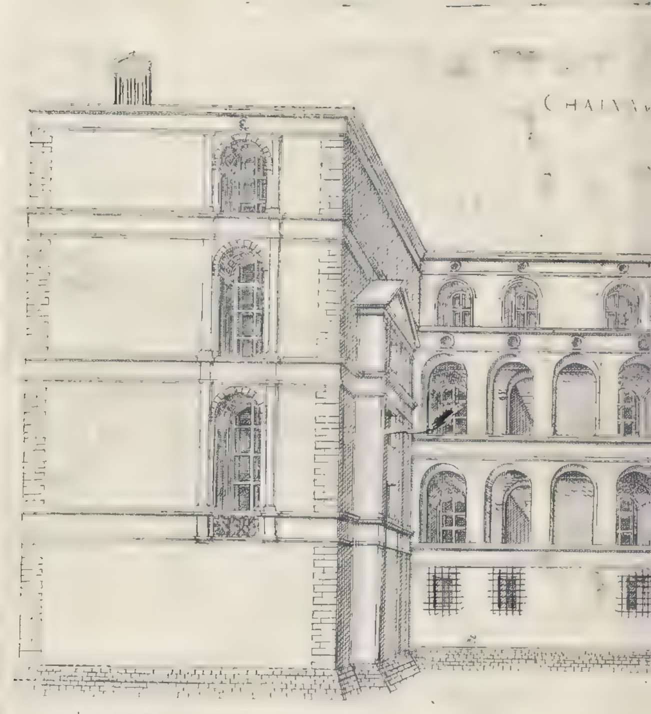

CHALVAV
LE PLAN DE TOVT LE BASTIMENT



PLANVM TOTIVS
ÆDFICII

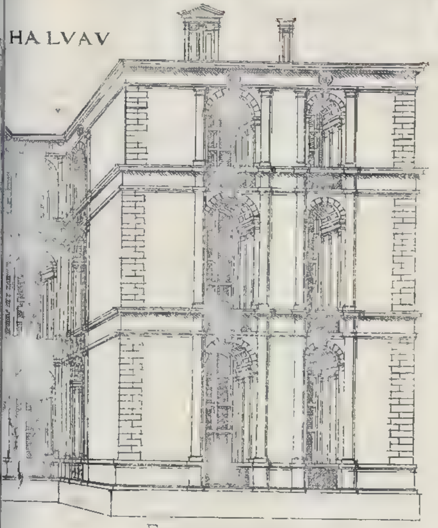


FACE DE LENTREE

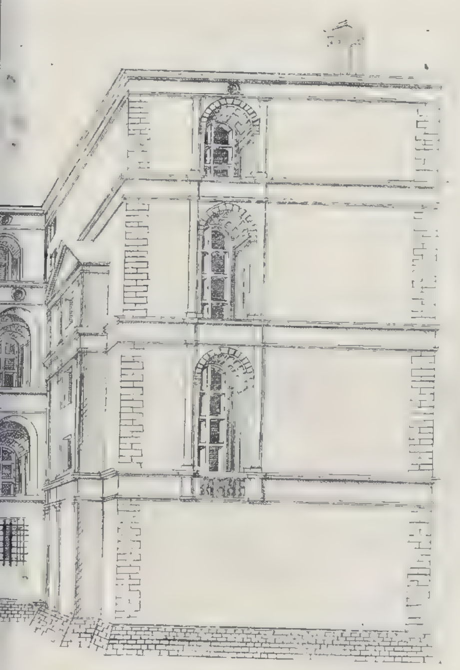


LA FACE DVCOSTE

HALVAV

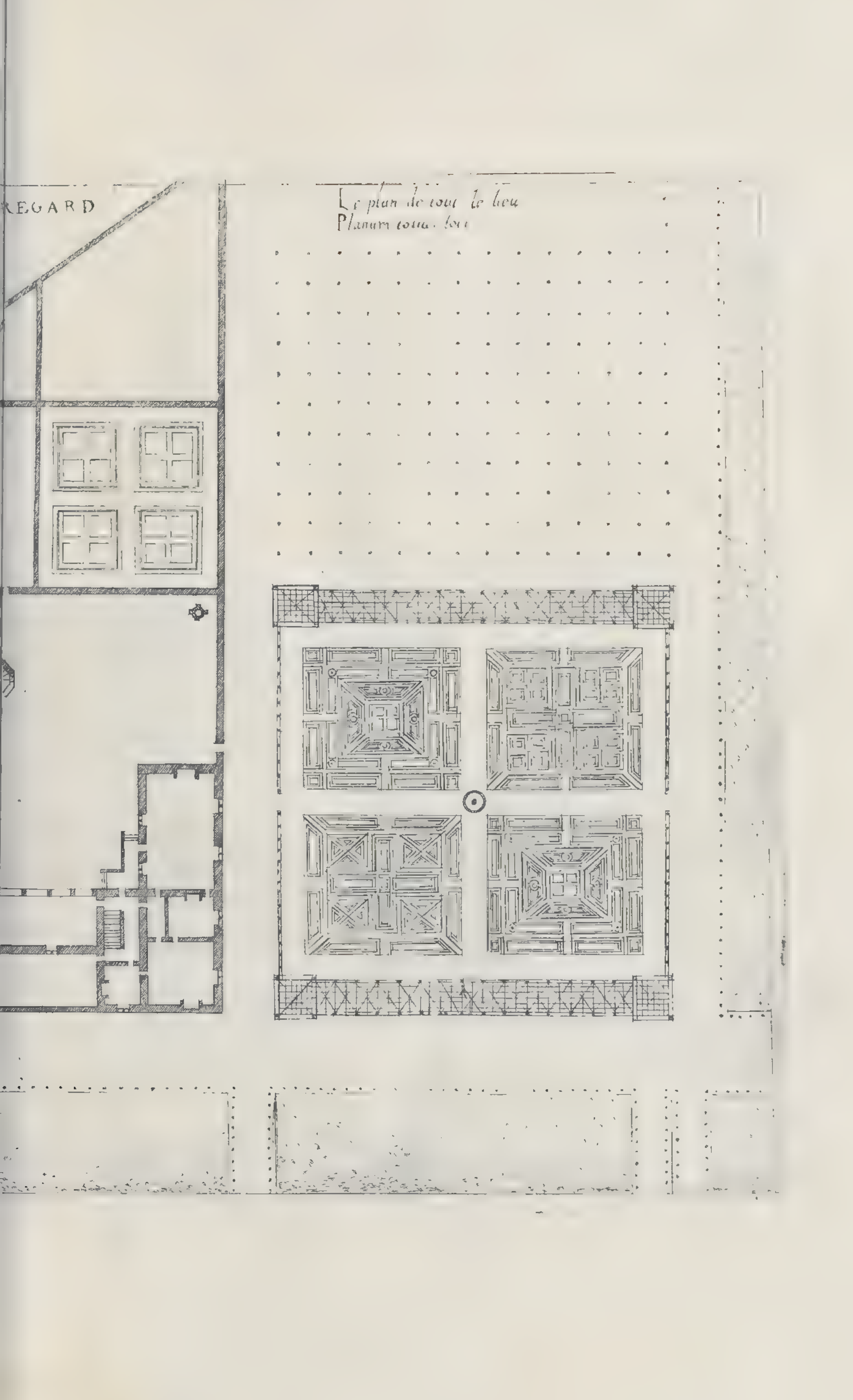


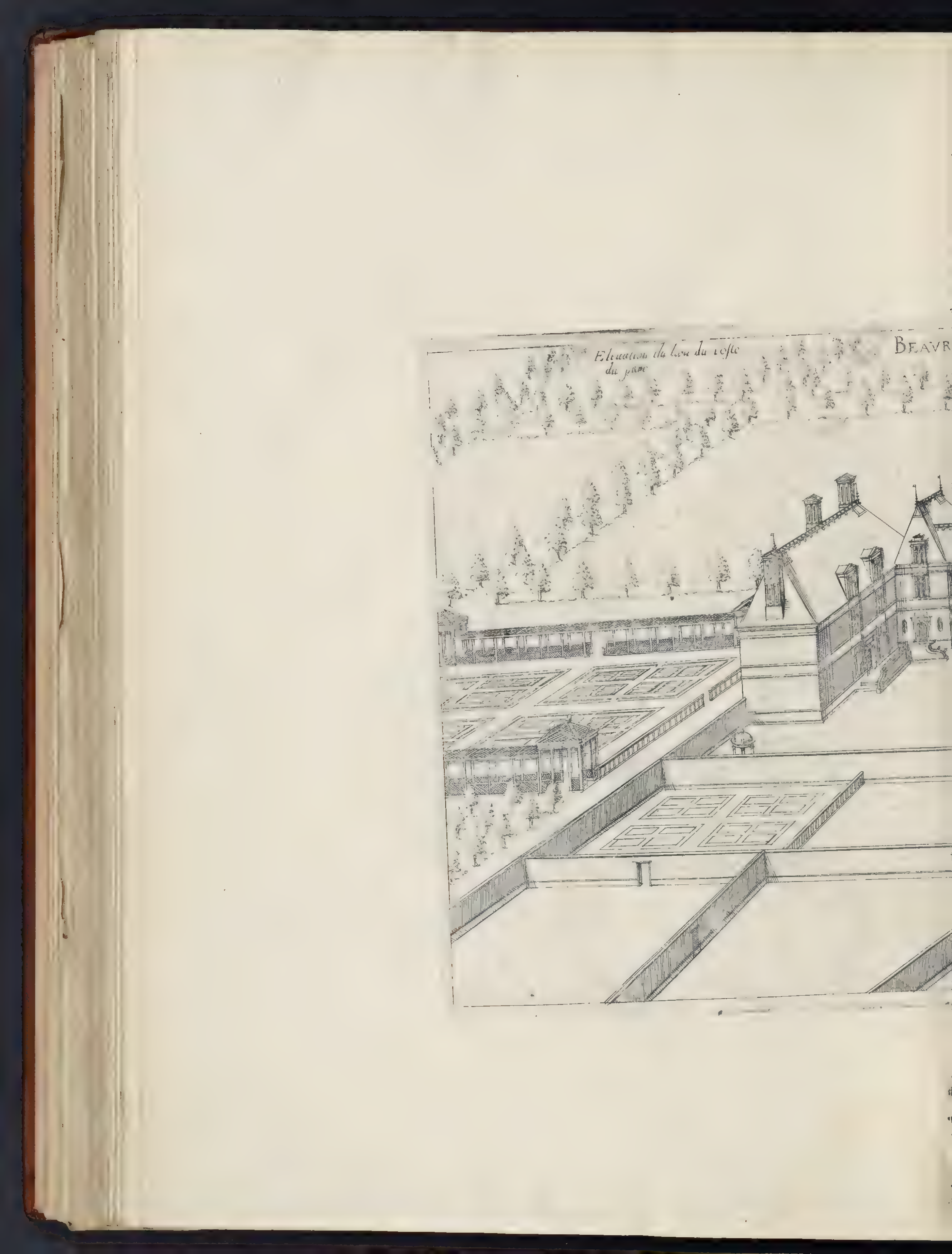
FACIES ADITVS



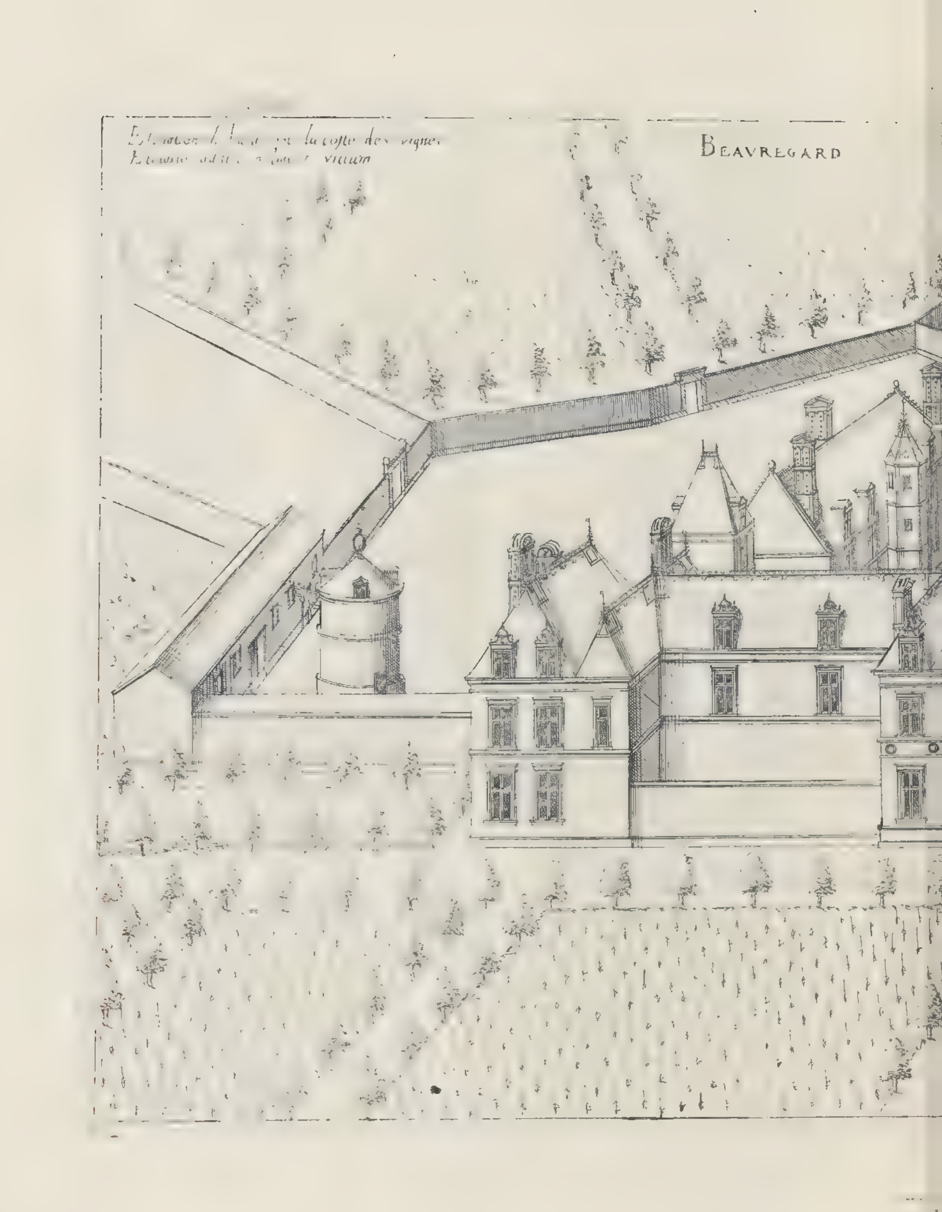
FACIES LATERIS

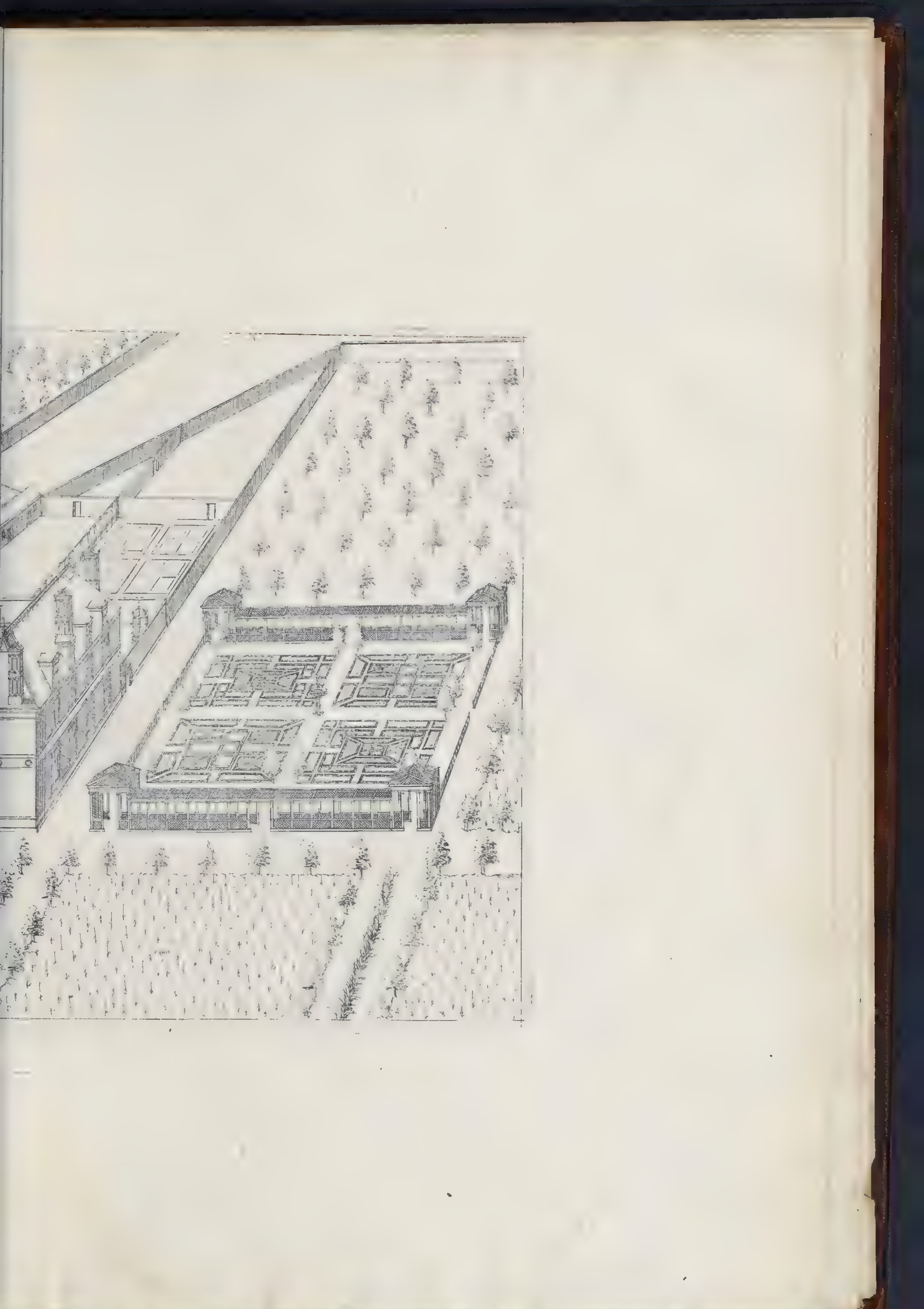



REGARD
Le plan de tout le lieu
Planum totius loci

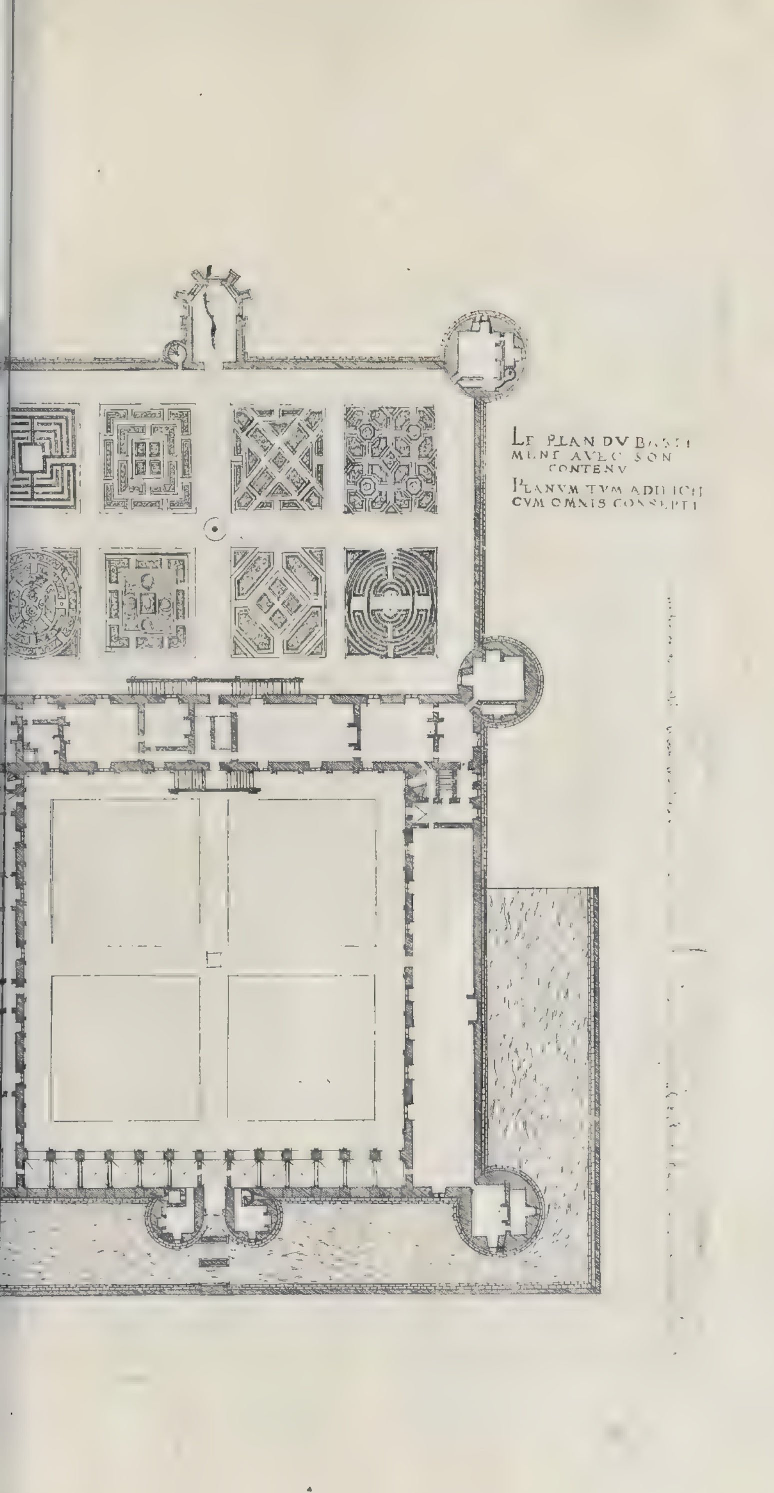

Elevation du lieu du coste du parc
BEAVR

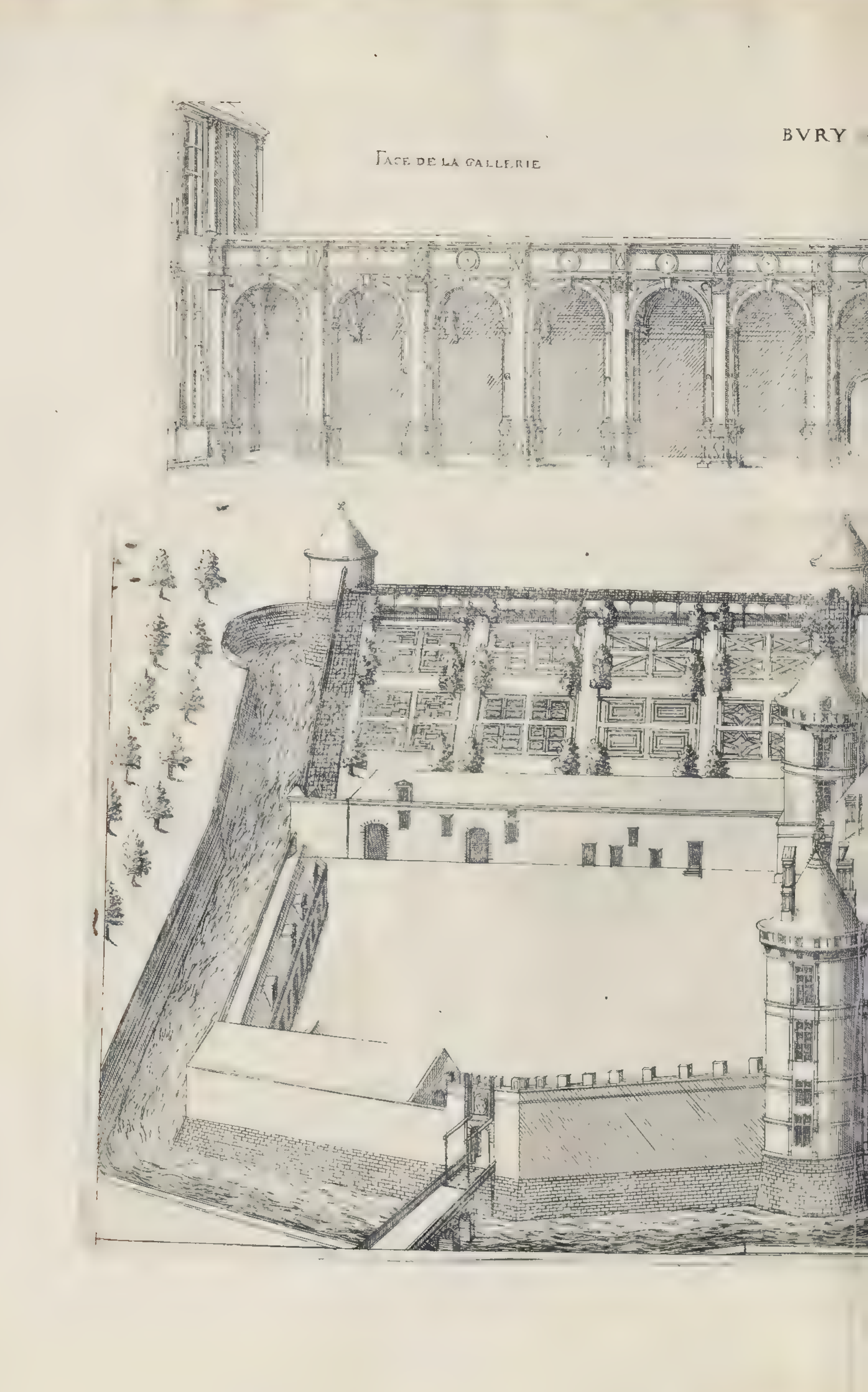

ARD
Eleuatio loci a latere sepť

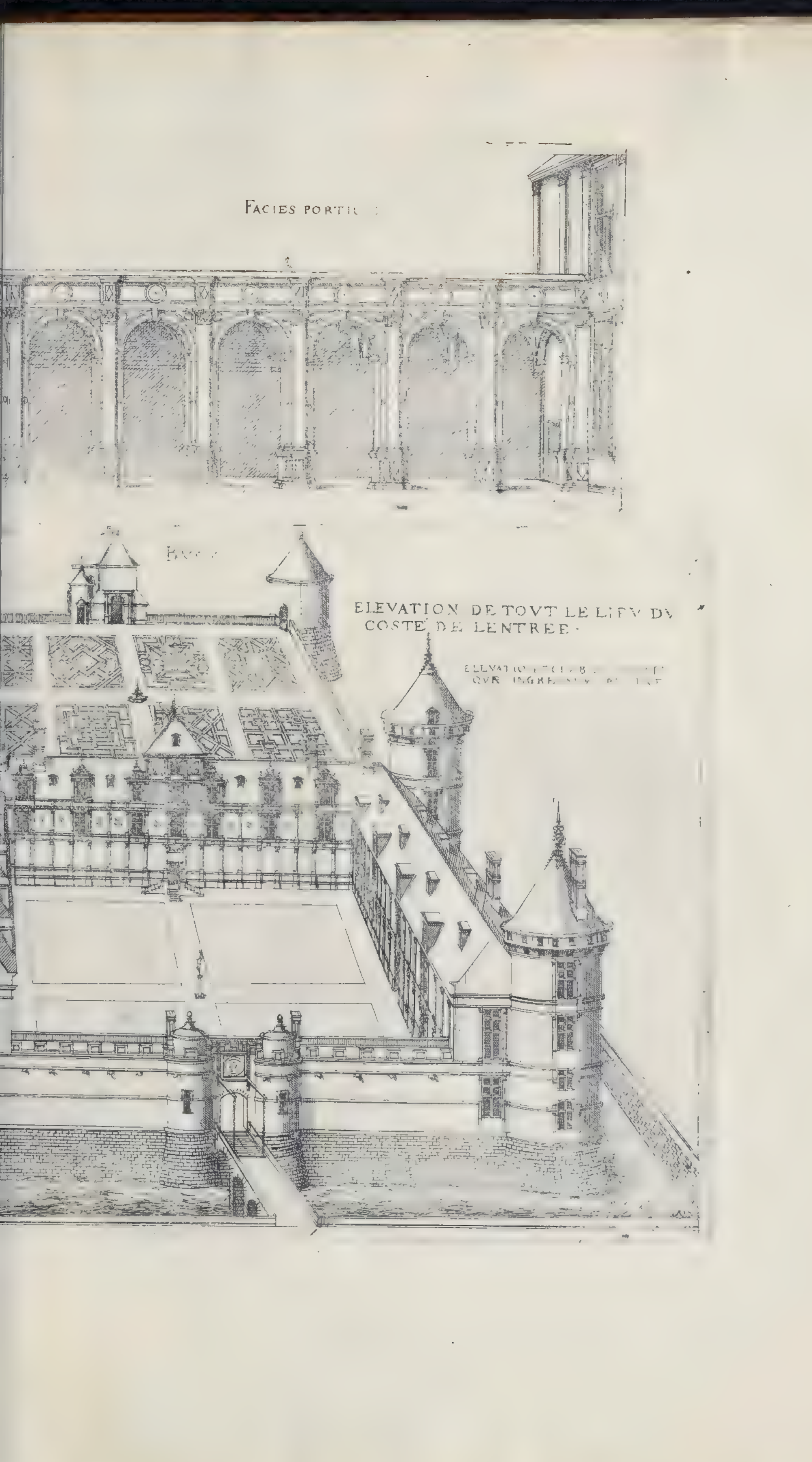

BEAVREGARD

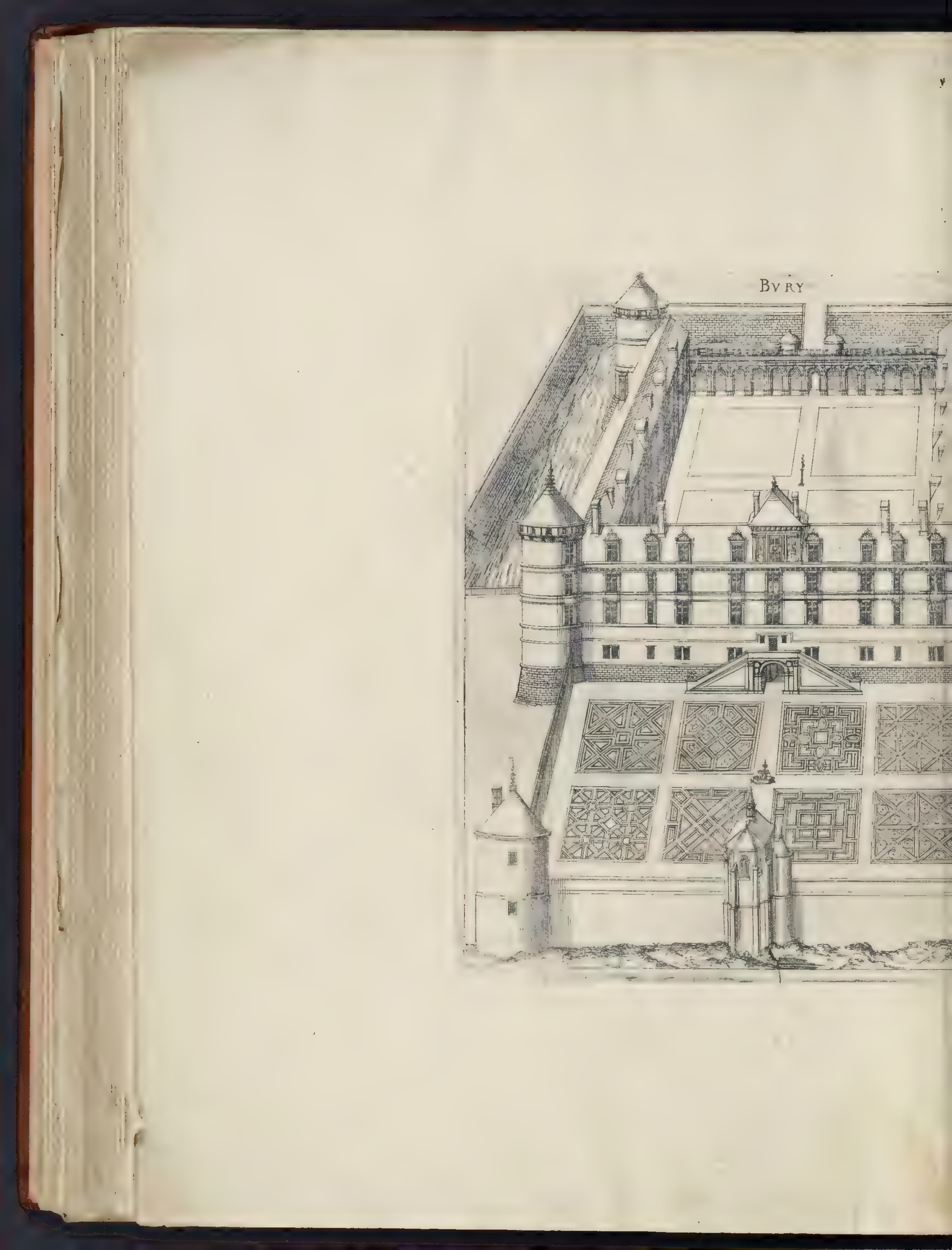


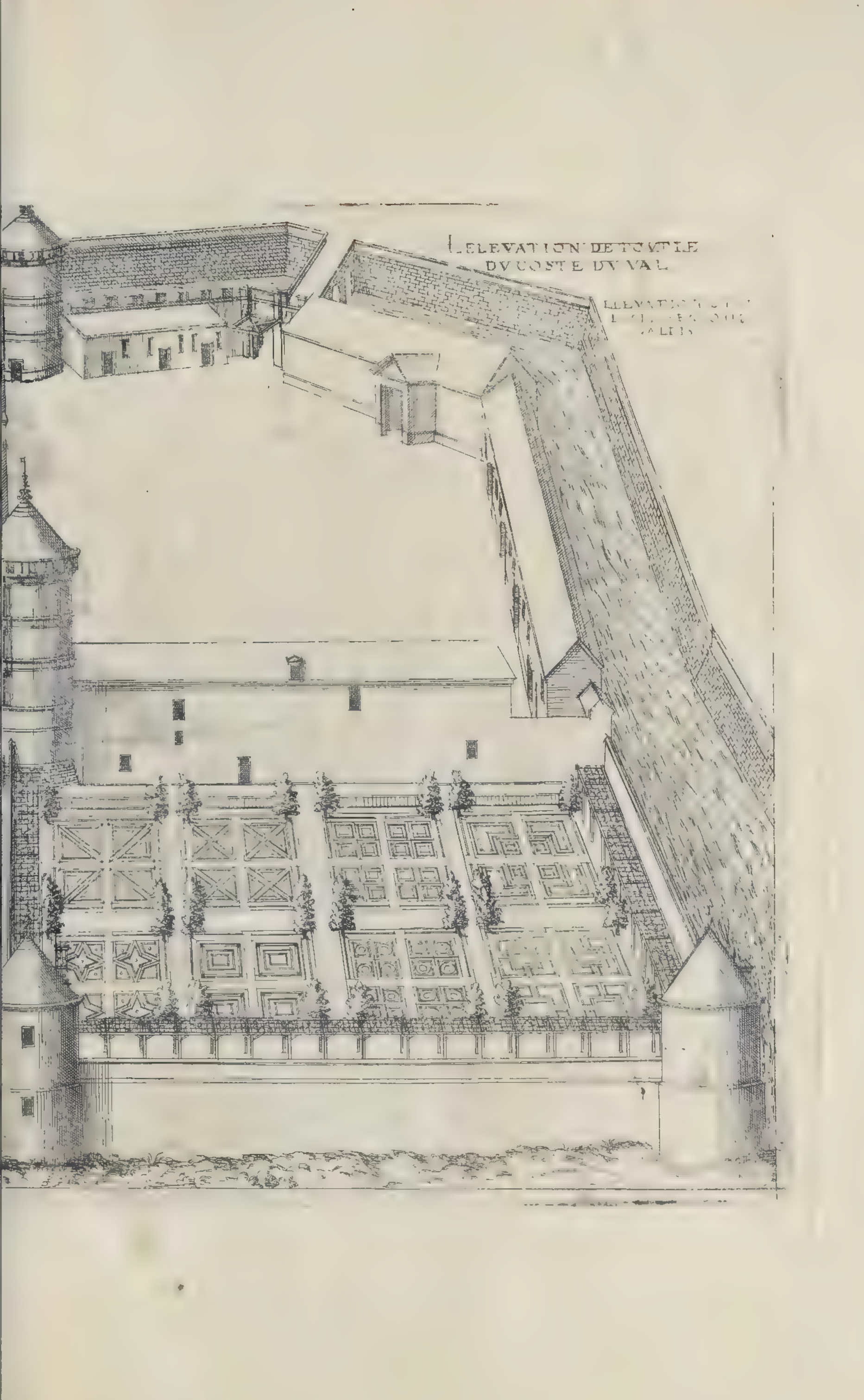

BVRY


LE PLAN DV BASTI
MENT AVEC SON
CONTENV
PLANVM TVM ADIFICII
CVM OMNIS CONSEPTI


BVRY
FACE DE LA GALLERIE


FACIES PORTI
ELEVATION DE TOVT LE LIEV DV
COSTE DE LENTREE


BVRY


LELEVATION DE TOVT LE
DV COSTE DV VAL

